

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVI^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

Séances du mardi 7 mai 2024

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 3373

2^e séance 3417

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

186^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mardi 7 mai 2024

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Questions au Gouvernement (p. 3376)

LUTTE CONTRE L'ISLAMISME (p. 3376)

Mme Edwige Diaz

Mme Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité

Mme Edwige Diaz

RÉINDUSTRIALISATION DE LA FRANCE (p. 3377)

M. Olivier Marleix

M. Gabriel Attal, Premier ministre

M. Olivier Marleix

INDUSTRIE DE DÉFENSE EUROPÉENNE (p. 3378)

Mme Sabine Thillaye

M. Stéphane Séjourné, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

SITUATION À GAZA (p. 3378)

M. Sébastien Delogu

M. Stéphane Séjourné, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

BILAN DU PLAN DE RELANCE EUROPÉEN (p. 3379)

M. Clément Beaune

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

FORAGE PÉTROLIER EN SEINE-ET-MARNE (p. 3380)

Mme Sandrine Rousseau

M. Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie et de l'énergie

Mme Sandrine Rousseau

SITUATION À GAZA (p. 3381)

M. André Chassaigne

M. Gabriel Attal, Premier ministre

ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE (p. 3382)

M. Daniel Labaronne

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

LIBERTÉ DE LA PRESSE (p. 3383)

M. David Guiraud

Mme Rachida Dati, ministre de la culture

PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE (p. 3384)

Mme Chantal Jourdan

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire

Mme Chantal Jourdan

ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL (p. 3384)

M. Frédéric Falcon

M. Guillaume Kasbarian, ministre délégué chargé du logement

M. Frédéric Falcon

ÉLECTIONS EUROPÉENNES (p. 3385)

Mme Juliette Vilgrain

M. Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de l'Europe

GROUPES DE BESOINS AU COLLÈGE (p. 3386)

Mme Béatrice Descamps

Mme Nicole Belloubet, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE (p. 3387)

Mme Marianne Maximi

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

INTERDICTION DES VOITURES THERMIQUES (p. 3387)

M. Pierre Meurin

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

M. Pierre Meurin

AVENIR DE L'EUROPE (p. 3388)

Mme Constance Le Grip

M. Stéphane Séjourné, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

SOUTIEN AUX FILIÈRES D'ALTERNANCE ET DE PROFESSIONNALISATION (p. 3389)

Mme Justine Gruet

M. Gabriel Attal, Premier ministre

TRAJET DE LA FLAMME OLYMPIQUE EN FRANCE (p. 3390)

Mme Claire Colomb-Pitollat

Mme Amélie Oudéa-Castéra, ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Suspension et reprise de la séance (p. 3391)

PRÉSIDENCE DE MME HÉLÈNE LAPORTE

2. Bilan de la stratégie nationale de sécurité numérique (p. 3391)

M. Mounir Belhamiti (RE)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du numérique
 Mme Mireille Clapot (RE)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Denis Masségli (RE)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 Mme Violette Spillebout (RE)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Stéphane Vojetta (RE)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Aurélien Lopez-Liguori (RN)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Alexandre Sabatou (RN)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Nicolas Dragon (RN)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Emeric Salmon (RN)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Andy Kerbrat (LFI-NUPES)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Vincent Rolland (LR)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 Mme Virginie Duby-Muller (LR)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Philippe Latombe (Dem)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Philippe Latombe (Dem)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Philippe Pradal (HOR)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Gérard Leseul (SOC)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État

M. Gérard Leseul (SOC)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Pierre Dharréville (GDR-NUPES)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Pierre Dharréville (GDR-NUPES)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 M. Paul-André Colombani (LIOT)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 Mme Lisa Belluco (Écolo-NUPES)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État
 Mme Lisa Belluco (Écolo-NUPES)
 Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État

3. Impact du pacte sur la migration et l'asile sur la France (p. 3404)

Mme Edwige Diaz (RN)
 Mme Élisabeth Martin (LFI-NUPES)
 M. Alexandre Vincendet (HOR)
 Mme Elsa Faucillon (GDR-NUPES)
 M. Michel Castellani (LIOT)
 M. Thomas Rudigoz (RE)
 M. Maxime Minot (LR)
 M. Arthur Delaporte (SOC)
 Mme Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité
 M. Yoann Gillet (RN)
 Mme Dominique Faure, ministre déléguée
 M. Emmanuel Blairy (RN)

PRÉSIDENCE DE M. SÉBASTIEN CHENU

Mme Dominique Faure, ministre déléguée
 Mme Ersilia Soudais (LFI-NUPES)
 Mme Dominique Faure, ministre déléguée
 M. Emmanuel Fernandes (LFI-NUPES)
 Mme Dominique Faure, ministre déléguée
 M. Gérard Leseul (SOC)
 Mme Dominique Faure, ministre déléguée
 M. Nicolas Sansu (GDR-NUPES)
 Mme Dominique Faure, ministre déléguée

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 3415)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

LUTTE CONTRE L'ISLAMISME

Mme la présidente. La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz. Ma question s'adressait à M. le ministre de l'intérieur – je voulais lui parler de l'explosion de l'insécurité – mais il n'est pas là. Je la pose donc à tout ministre qui voudra bien me répondre.

M. Erwan Balanant. C'est irrespectueux, madame la présidente !

Mme Edwige Diaz. Que fait le Gouvernement face à l'entrisme islamiste, qui gangrène notre société ? (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) En la matière, le bilan des macronistes est désastreux : des morts, des blessés, des victimes innocentes, l'explosion du nombre de femmes portant le voile islamiste, la multiplication des atteintes à la laïcité à l'école, l'augmentation des attaques à l'encontre des élus qui dénoncent courageusement l'instauration de la charia, l'infiltration de l'obscurantisme islamiste au sein des associations sportives et culturelles, des grandes entreprises, des organisations étudiantes et syndicales et même de la vie politique, avec, aux élections européennes, comme en 2019, une liste soutenue par l'Union des démocrates musulmans français.

Au ministre qui sera volontaire pour me répondre, je pose donc la question : que faites-vous pour protéger les Français, qui sont plus de 80 % à s'inquiéter de la situation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Andrée Taurinya. Mensonge !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

M. Grégoire de Fournas. Qu'a-t-elle à voir avec la question ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer, Gérald Darmanin.

La lutte contre le séparatisme islamiste et l'antisémitisme est l'une des priorités du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Fabien Di Filippo. Il a beaucoup de priorités !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Dans la continuité du discours du Président de la République aux Mureaux le 2 octobre 2020, la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a constitué une réponse importante pour réarmer la France contre le séparatisme islamiste.

M. Maxime Minot. Vous vivez sur une autre planète !

M. Pierre Cordier. Nous ne vivons pas dans le même monde !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Elle offre, en effet, un arsenal juridique aux services de l'État pour lutter contre les associations, les lieux de culte et les individus en rupture avec les principes et les valeurs de la République. Les cellules de lutte contre l'islamisme radical ont ainsi procédé à plus de 31 000 contrôles et à la fermeture administrative définitive ou temporaire de 1 112 établissements.

M. Grégoire de Fournas. Comme la mosquée de Pessac !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Sur décision du ministre de l'intérieur, deux imams radicaux ont été expulsés en 2024,...

M. Thomas Ménagé. Deux !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. ...en moins de vingt-quatre heures, en raison de leurs appels à la haine et de leurs propos antisémites. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Sylvain Maillard. On peut s'en réjouir, tout de même !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Lutter contre le séparatisme islamiste, c'est aussi combattre pour des valeurs et contre un projet politico-religieux théorisés, qui prend la forme d'un discours lisse dans le but d'imposer progressivement des normes contraires aux principes républicains, notamment la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

En application des orientations du Conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN), le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre de l'Europe et des affaires étrangères ont confié à l'ancien ambassadeur François Gouyette et au préfet Pascal Courtade une mission sur l'influence de l'islam politique en France, plus particulièrement sur la mouvance des Frères musulmans. (*Exclamations et sourires sur les bancs du groupe RN.*)

Cela vous amuse peut-être, madame la députée Diaz, mais pas moi. D'autres pays européens mènent ce combat avec nous, ainsi que de nombreux États du monde arabo-musulman.

Mme la présidente. Je vous remercie, madame la ministre déléguée ; votre temps de parole est écoulé.

La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz. Votre réponse n'est pas du tout à la hauteur.

M. Erwan Balanant. Votre question non plus !

Mme Edwige Diaz. Pourquoi ne vous entendons-nous pas, vous et vos eurodéputés, vous opposer aux décisions de Bruxelles, qui a alloué des sommes considérables, avec l'argent des Français, à des organisations liées au frérisme, telles que le Forum des organisations européennes musulmanes de jeunes et d'étudiants (Femyso), le Réseau européen contre le racisme (Enar) ou l'association Alfanar ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Pourquoi n'expulsez-vous pas les islamistes étrangers, ne fermez-vous pas les mosquées radicales, ne mettez-vous pas un terme à l'immigration massive, terreau du communautarisme et de l'islamisme ? En bref, qu'attendez-vous pour mettre en œuvre les propositions protectrices que Marine Le Pen a compilées dans une proposition de loi dès 2021, rappelées par Jordan Bardella à l'occasion d'une conférence de presse en décembre dernier ? (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

M. Rémy Rebeyrotte. Bardella n'est jamais à Bruxelles. Jamais !

Mme Edwige Diaz. Je n'ose penser que, si vous ne le faites pas, c'est par peur de froisser l'association Musulmans de France, ex-Union des organisations islamiques de France (UOIF), qui a appelé à soutenir Emmanuel Macron lors des élections présidentielles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

RÉINDUSTRIALISATION DE LA FRANCE

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Marleix.

M. Olivier Marleix. Monsieur le Premier ministre, il paraît que le Président de la République veut réindustrialiser la France.

M. Sylvain Maillard. C'est vrai !

M. Olivier Marleix. Alors parlons-en ! Et, pour commencer, parlons d'Atos – 100 000 salariés, champion national du numérique au niveau européen, conçu pour assurer l'indépendance de la France en matière de calcul de haute intensité. Il y a six mois, je vous ai invités à nationaliser temporairement cette entreprise pour éviter un naufrage. À l'époque, cela m'a valu les railleries de vos ministres.

M. Patrick Hetzel. Il a raison !

M. Olivier Marleix. Six mois plus tard, vous nationalisez.

M. Sébastien Jumel. Partiellement !

M. Olivier Marleix. Mieux vaut tard que jamais, mais vous semblez être les seuls à ne pas avoir compris qu'il fallait maintenir l'intégrité d'Atos et vous continuez de privilégier le plan de découpe conçu par la banque Rothschild et vos conseils américains.

Parlons de Biogaran, champion français du médicament générique, fabricant de l'amoxicilline, qui fait défaut dans nos pharmacies et dont nous avons consommé 61 millions de boîtes en France en 2022. L'entreprise est dans l'impasse parce que le remboursement de la sécurité sociale est inférieur au coût de production des médicaments. Aujourd'hui, l'actionnaire jette l'éponge et il existe un risque de prise de contrôle par un investisseur étranger, alors que le covid nous a montré à quel point nous étions démunis.

M. Patrick Hetzel. Très bien !

M. Olivier Marleix. Allez-vous vous opposer fermement à cette possibilité, comme vous avez su le faire, il y a quelques années, pour préserver Carrefour ? Biogaran doit rester français !

Parlons enfin de Total, la plus grosse valorisation du CAC40, une entreprise construite pour assurer l'indépendance énergétique de la France dans le secteur pétrolier. À force de vouloir verdir la finance en refusant à Total le label Investissements socialement responsables (ISR) pour ses activités dans les énergies renouvelables, vous poussez l'entreprise à se financer aux États-Unis et à envisager une cotation à la Bourse de New York.

Quand cesserez-vous d'être les liquidateurs de nos champions industriels ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Oui, nous réindustrialisons la France, et ce depuis 2017, grâce à une action résolue visant à faciliter la réimplantation d'activités industrielles après plusieurs décennies de désindustrialisation.

Mme Danielle Brulebois. Eh oui !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Nous avons inversé la tendance. Avons-nous pour autant effacé des décennies de désindustrialisation ? Évidemment non, pas encore, mais depuis cinq ans, nous créons plus d'emplois industriels que nous n'en détruisons, ce qui n'était pas arrivé depuis des décennies. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*) Depuis cinq ans, nous ouvrons plus d'usines que nous n'en fermons, ce qui n'était pas arrivé non plus depuis des décennies. (*Mêmes mouvements.*) En 2023, nous avons enregistré 200 ouvertures nettes d'usines en France, contre 176 en 2022. Il y a quelques jours, nous avons appris que notre pays était, pour la cinquième année consécutive, classé pays le plus attractif d'Europe pour les investissements étrangers par les baromètres indépendants internationaux. C'est une bonne nouvelle pour l'économie de notre pays et pour les Français !

M. Maxime Minot. Pipeau !

M. Raphaël Schellenberger. Bientôt, les investissements de Total seront considérés comme des investissements étrangers !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. L'an dernier, les fonds levés par les start-up françaises ont représenté un montant cumulé supérieur à celui de leurs homologues allemandes ou de nos principaux voisins européens.

Je ne dis évidemment pas que tout va bien dans le meilleur des mondes : je suis lucide, nous avons encore des difficultés, mais la tendance est la bonne, ce que nous devons, j'en suis convaincu, au cadre fiscal et économique créé par cette majorité depuis 2017 – un cadre propice à l'activité économique. Dans quelques jours se tiendra le sommet Choose France, comme chaque année ; des investisseurs internationaux y annonceront de très grands projets d'investissement, ce dont nous devons nous réjouir. Grâce à cette dynamique, le taux de chômage est aujourd'hui le plus bas depuis vingt-cinq ans. Près de 2,5 millions d'emplois ont été créés depuis 2017.

Certaines entreprises restent cependant en difficulté et nous les suivons de près, au cas par cas. Il y a, bien sûr, celui d'Atos, entreprise pour laquelle le Gouvernement a tracé des perspectives afin de garantir que ses activités stratégiques restent sous pavillon français. Quant à Biogaran, la situation est suivie au jour le jour par le ministre délégué

chargé de l'industrie et de l'énergie, Roland Lescure. Nous imposerons des conditions drastiques pour assurer l'avenir de l'entreprise,...

M. Olivier Marleix. Vous ne pourrez pas !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. ...compte tenu des risques que vous avez mentionnés et de la nécessité de protéger la souveraineté de notre pays.

M. Patrick Hetzel. Comment garantissez-vous la souveraineté française ?

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Nous disposons d'instruments efficaces, tels que le comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri), pour accompagner les entreprises qui traversent des difficultés. Nous continuerons de le faire en cherchant des repreneurs et en faisant en sorte que les activités stratégiques restent sous pavillon français.

Surtout, nous poursuivrons notre politique en faveur du développement de l'activité économique en allégeant le poids de la fiscalité sur les entreprises et sur l'économie. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que la France redevienne une grande nation industrielle. C'est possible ! Nous voyons déjà les premiers résultats de notre action. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Marleix.

M. Olivier Marleix. Un seul chiffre : 9,5 %, soit le poids de l'industrie manufacturière dans le PIB, qui n'a jamais été aussi faible. Monsieur le Premier ministre, ne vous laissez pas griser par votre propre communication !

INDUSTRIE DE DÉFENSE EUROPÉENNE

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabine Thillaye.

Mme Sabine Thillaye. Ma question s'adresse à Sébastien Lecornu, ministre des armées. Alors que la guerre en Ukraine se prolonge et que les tensions géopolitiques s'intensifient à travers le monde, il est crucial d'avoir une défense européenne plus forte et plus résiliente. Plus que jamais, la France plaide pour un renforcement du financement de l'industrie de la défense européenne. Notre ambition est claire : les États membres doivent investir davantage, mieux, ensemble, au niveau européen. C'est aussi dans cette lignée que s'inscrit le rapport sur l'avenir du marché unique de l'ancien Premier ministre italien, Enrico Letta.

Malgré des budgets importants, le marché européen de la défense souffre de sa fragmentation. Une étude du Parlement européen établit qu'une véritable coopération des Européens en matière de défense permettrait d'économiser ou d'investir entre 25 et 75 milliards d'euros par an. Rappelons que 78 % des acquisitions de défense des États membres entre le début de la guerre d'agression russe et le mois de juin 2023 ont été effectuées en dehors de l'Union européenne.

Pour le groupe Démocrate, il est prioritaire que les États membres s'engagent dans le renforcement de l'industrie de défense européenne. Nous le savons, les négociations s'annoncent difficiles, en particulier en cette année électorale au cours de laquelle des questions essentielles comme les migrations, le coût de la vie et le changement climatique pourraient éclipser celle de la défense. Quelles priorités en matière de défense le gouvernement français souhaite-t-il voir inscrites à l'ordre du jour de la Commission et du Parlement européen après les élections européennes du 9 juin ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.)*

M. Erwan Balanant. Très bonne question !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Stéphane Séjourné, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence du ministre des armées. S'agissant de la construction d'une défense européenne, l'Europe est à un moment charnière, alors que les conflits ne cessent de se multiplier autour d'elle, en Ukraine, au Sahel, à Gaza, suscitant de nombreuses préoccupations. Dans ce contexte, la seule réponse possible pour la défense européenne est l'unité des vingt-sept États membres. Le Président de la République avait compris la nécessité de renforcer l'autonomie stratégique européenne dès 2017. Elle voit peu à peu le jour grâce à l'adoption de nombreux dispositifs, mais il faut accélérer.

C'est d'ailleurs le message fort que le Président de la République a délivré dans son discours de la Sorbonne, le 25 avril. Nous devons accélérer non seulement pour nous-mêmes, puisqu'il n'y a pas d'indépendance sans autonomie de la défense, mais aussi pour nos amis ukrainiens, que nous défendons et que nous soutenons de manière implacable.

Quant au rapport d'Enrico Letta que vous avez mentionné, il trace des perspectives très importantes en vue de réduire nos dépendances et de renforcer notre base industrielle.

Permettez-moi, enfin, d'ajouter un message important : il faut avancer en assumant la préférence européenne. L'argent européen doit servir à acheter du matériel européen : c'est le seul moyen d'obtenir une industrie robuste et compétitive, à même de produire davantage en France et en Europe. C'est pourquoi il nous faut lancer un rendez-vous à vingt-sept. Les budgets européens de défense cumulés représentent à peu près 270 milliards d'euros ; nous disposons donc de marges de manœuvre. À nous de construire et la France avancera dans cette perspective ! *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.)*

SITUATION À GAZA

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Delogu.

M. Sébastien Delogu. Hier soir, au repas annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif), vous avez dénoncé, monsieur le Premier ministre, « les leçons de morale de certains, bien au chaud, qui expliquent à la société israélienne qu'elle surréagit ».

Massacrer 40 000 êtres humains, en majorité des femmes et des enfants, c'est donc, selon vous, une simple sur-réaction ? Prôner la justice, la paix et le cessez-le-feu, c'est donc, dans votre bouche, faire des « leçons de morale » ? Vos propos sont irresponsables, ignobles et inhumains. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.)*

M. Fabien Di Filippo. J'espère qu'il va avoir un mot pour les otages aussi !

M. Sébastien Delogu. Dans le même temps, Netanyahu, le criminel de guerre, balayait d'un revers de la main, contre l'avis des familles d'otages, du Conseil de sécurité des Nations unies, de la Cour internationale de justice...

Mme Caroline Yadan. Non, relisez l'arrêt !

M. Sébastien Delogu. ...et des peuples du monde entier, une proposition de trêve et annonçait une attaque terrestre à Rafah – une nouvelle boucherie qui, à l'heure où je vous parle, a déjà commencé. Rafah, dernière étape du déplacement forcé, du nettoyage ethnique du peuple gazaoui, déshumanisé, massacré, génocidé. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.)*

M. François Cormier-Bouligeon. N'importe quoi ! Ce n'est pas LFI qui s'exprime, mais le Hamas !

M. Sébastien Delogu. Rafah, ultime refuge de 1,2 million d'êtres humains innocents, parmi lesquels 600 000 enfants, qui font face, en ce moment même, à l'abîme, à la mort, en raison de l'inaction complice, voire coupable, de celles et ceux qui n'auront plus jamais l'âme tranquille.

On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme Caroline Yadan. Vivent les islamistes !

M. Sébastien Delogu. À Rafah, c'est l'humanité elle-même qui est souillée. Notre République doit se hisser à la hauteur de ses principes. Votre gouvernement, s'il ne veut pas être complice, doit agir.

Mme Caroline Yadan. Vous êtes complices du Hamas !

M. Sébastien Delogu. Combien de sang, combien de larmes faudra-t-il verser avant que vous ne décidiez, enfin, de stopper les livraisons d'armes et de suspendre tous les accords de coopération entre Israël et la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Soyez enfin à la hauteur de l'histoire et imposez le cessez-le-feu ! (*Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Stéphane Séjourné, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Permettez-moi d'évoquer ce que vous n'abordez jamais dans vos questions, je veux parler du 7 octobre (*M. François Cormier-Bouligeon applaudit*),...

M. Sébastien Delogu. Non, vous ne pouvez pas dire cela !

M. Stéphane Séjourné, ministre. ...et de souligner que la France a sans doute été le pays le plus touché, après Israël : trois otages français sont encore retenus à Gaza...

M. Sébastien Delogu. Qu'est-ce que vous en savez ?

M. Stéphane Séjourné, ministre. ...et je veux leur rendre hommage. (*Plusieurs députés des groupes RE, Dem et HOR se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR et RN.*)

La France reste mobilisée. Vous n'en parlez jamais et nous sommes bien obligés de rééquilibrer vos positionnements politiques, qui sont totalement délirants ! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Non, vous ne le faites jamais ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Mathilde Panot. Ça suffit ! Écoutez-le plutôt, il en a parlé !

M. Stéphane Séjourné, ministre. D'ailleurs, la Cour internationale de justice,...

M. Manuel Bompard. Répondez à la question !

M. Stéphane Séjourné, ministre. ...que vous citez très souvent en lui faisant dire ce qu'elle ne dit pas, réclame la libération imminente des otages, comme nous le demandons également (« *Nous aussi !* » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES) – et vous aussi j'en suis sûr. Cette tragédie, nul ne peut l'ignorer (*Les exclamations se poursuivent sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)... Pardonnez-moi, madame la présidente, mais on ne s'entend pas parler ! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, laissez le ministre répondre !

M. Sébastien Chenu. Ce n'est déjà pas facile pour lui !

Mme Andrée Taurinya. Qu'il arrête ses mensonges !

Mme la présidente. Si vous faites les questions et les réponses, cela n'ira pas. Ça suffit ! Un peu de silence. Seul M. le ministre a la parole.

M. Stéphane Séjourné, ministre. Cette tragédie, nul ne peut l'ignorer, est aussi celle des Palestiniens. La situation humanitaire à Gaza est catastrophique et justifie notre demande d'un cessez-le-feu et le refus d'une offensive à Rafah. Les Palestiniens n'ont pas à être les victimes des crimes du Hamas.

Mme Sarah Legrain. Et qu'est-ce que vous faites ?

M. Stéphane Séjourné, ministre. La France agit, dans leur intérêt, sur le plan de l'aide humanitaire notamment.

Mme Ségolène Amiot. Et le cessez-le-feu ? C'est pour quand ?

M. Stéphane Séjourné, ministre. Les Palestiniens et les Ukrainiens sont les premiers bénéficiaires de l'aide humanitaire française. Il n'y a d'ailleurs pas de débat sur ce point, puisque 120 millions d'euros ont été mobilisés en faveur de l'aide humanitaire à Gaza.

Il faut aussi trouver une sortie politique : la France œuvrera au Conseil de sécurité des Nations unies pour demander... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme Mathilde Panot. Les convois de l'ONU sont interdits d'entrée à Gaza !

BILAN DU PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

Mme la présidente. La parole est à M. Clément Beaune.

M. Clément Beaune. Le 21 juillet 2020, il y a presque quatre ans, l'Union européenne s'est dotée d'un plan de relance inédit et massif, afin que ses États membres puissent répondre ensemble, au moyen d'une dette commune, aux terribles conséquences économiques de l'épidémie de covid.

Quelques mois plus tard, le Parlement européen, sous l'impulsion des députés de la majorité présidentielle qui n'ont, hélas, pas été soutenus par beaucoup des formations politiques représentées dans cet hémicycle, a consacré ce plan de relance de 750 milliards d'euros.

M. Fabien Di Filippo. 750 milliards de dette !

M. Clément Beaune. Ce plan de relance, cette dette commune, a constitué une immense avancée pour l'Europe, certainement la plus grande pour notre continent sur les plans économique et politique, depuis l'introduction de l'euro. Ce fut aussi une immense réussite pour la France qui, sous l'impulsion du Président de la République, a été le premier pays à l'œuvre pour construire une réponse collective. En percevant 40 milliards d'euros, notre pays a été – et l'est toujours – l'un des premiers bénéficiaires de ce plan.

M. Fabien Di Filippo. Il en reçoit 40, mais il en paye combien ?

M. Clément Beaune. Ce sont ainsi 40 % du plan de relance national qui sont financés par l'Europe. Derrière chaque projet, derrière chaque entreprise, chaque emploi, chaque

Français soutenu par le plan de relance national, il y a l'argent et le soutien de l'Europe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

M. Fabien Di Filippo. C'est l'argent des Français aussi !

M. Clément Beaune. Derrière de grands chiffres abstraits, ce sont des résultats très concrets qui sont obtenus : 1 million de foyers ont été soutenus dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov' ; 3 millions de Français ont été connectés à la fibre grâce au plan de relance européen.

M. Patrick Hetzel. C'est beau, l'autosatisfaction !

M. Clément Beaune. La semaine dernière, la Commission européenne a entériné le versement d'une nouvelle tranche de 7,5 milliards d'euros, avant une prochaine tranche de 10 milliards d'euros supplémentaires. À quelles priorités ces fonds supplémentaires seront-ils consacrés à l'avenir, au bénéfice de notre pays et de l'ensemble de nos territoires ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme Sophie Taillé-Polian. Cela n'appelle pas vraiment de réponse !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Il y a quatre ans, la France connaissait la crise économique la plus grave qu'elle ait eu à vivre depuis 1929. Nous avons protégé les Français, instauré les prêts garantis par l'État, financé l'activité partielle, soutenu les hôteliers, les restaurateurs et des pans entiers de notre économie.

M. Patrick Hetzel. Ce sont les Français qui financent tout cela !

M. Bruno Le Maire, ministre. Nous pouvons tous ensemble être fiers du soutien que nous avons apporté à l'économie française pendant la crise du covid. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Ensuite, il a fallu relancer : des sommes considérables étaient nécessaires, qui se sont chiffrées en centaines de milliards d'euros. La France n'avait pas les moyens de relancer, à elle seule, son économie et son activité. Elle s'est donc battue, avec le Président de la République et avec vous, monsieur Beaune, qui étiez à l'époque ministre chargé des affaires européennes,...

M. Raphaël Schellenberger. Vous remuez le couteau dans la plaie !

M. Bruno Le Maire, ministre. ...afin d'instaurer ce qui était inconcevable il y a encore quelques années : une dette commune, permettant de mutualiser les moyens financiers de l'Union européenne et d'apporter une réponse massive et immédiate à la relance économique de l'Union européenne, qui venait d'être touchée par le covid. C'était impossible, mais nous l'avons fait, seuls ! Ni M. Glucksmann ni M. Bardella n'ont voté le plan de relance pour l'Union européenne. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

L'Europe, il y a ceux qui en parlent et ceux qui la font – et vous faites partie de ces derniers, monsieur Beaune. C'est comme cela que nous avons financé nos usines, l'innovation et des centaines de milliers de postes d'apprentis !

M. Sébastien Chenu. C'est comme cela que l'on termine à 14 % !

M. Bruno Le Maire, ministre. C'est comme cela que nous avons financé la transition climatique ou encore le dispositif MaPrimeRénov' !

M. Maxime Minot. À quand le prochain roman sur l'Europe ?

M. Bruno Le Maire, ministre. Et c'est comme cela que la France est parvenue à être le premier État, en Europe, à retrouver son niveau d'activité d'avant la crise. C'est aussi grâce à votre action, monsieur le député.

M. Sébastien Chenu. C'est comme cela que l'on se prend une tôle !

M. Bruno Le Maire, ministre. Dix milliards d'euros restent à débours : 3,3 milliards le seront à la fin de l'année 2024, 6 milliards ensuite en 2026 et nous continuerons sur cette voie, au service de notre économie et de nos compatriotes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

FORAGE PÉTROLIER EN SEINE-ET-MARNE

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Le 9 février, le préfet de Seine-et-Marne a signé un arrêté autorisant deux forages pétroliers à proximité des sources utilisées par Eau de Paris, près de Fontainebleau, dans une zone classée Natura 2000. Ces deux forages pétroliers menacent, selon Dan Lert, président d'Eau de Paris, de contaminer et de polluer de manière irréversible l'eau potable utilisée par 180 000 Franciliens. Cela rappelle l'affaire StocaMine.

M. Benjamin Lucas-Lundy. C'est scandaleux !

Mme Sandrine Rousseau. Le mois dernier, nous apprenions que l'eau distribuée par Nestlé avait fait l'objet d'un filtrage, en raison de contaminations bactériennes récurrentes. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a révélé que certaines sources de ces eaux minérales étaient également polluées par des produits chimiques. La semaine dernière, c'est Perrier qui a dû détruire 2 millions de bouteilles. Nous avons donc réussi l'exploit de polluer même les sources d'eau les plus inaccessibles !

En 1970, nous disions des Français qu'ils n'avaient pas de pétrole mais qu'ils avaient des idées. Est-ce parce que vous n'avez plus d'idées que vous cherchez du pétrole ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

M. Benjamin Lucas-Lundy. Excellent !

Mme Sandrine Rousseau. Nous pouvons vivre sans pétrole mais nous ne pourrions jamais nous passer d'eau potable de qualité. Les nappes phréatiques ne sont pas suffisamment protégées et une telle autorisation est irresponsable. Le député de la circonscription concernée en Seine-et-Marne s'en inquiétait déjà en 2020 et écrivait ceci dans une lettre : « Le projet constitue un risque pour la qualité des eaux sur et au-delà du territoire. » Désormais, ce député, c'est votre ministre de la santé et de la prévention, Frédéric Valletoux ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Ma question est en fait une demande : arrêtez immédiatement ce projet, monsieur le ministre, et présentez en urgence un projet de loi-cadre de protection de l'eau ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.* – *M. Jérôme Guedj applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie et de l'énergie.

M. Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie et de l'énergie. Une députée qui envisage publiquement de ne pas respecter la loi, c'est quelque chose.

Mme Raquel Garrido. La loi, nous la faisons!

M. Roland Lescure, ministre délégué. Mais une députée de la nation qui enjoint le Gouvernement de ne pas respecter une décision de justice, c'est outrepasser toutes les limites!

M. Jean-François Coulomme. Désobéissance civique!

M. Roland Lescure, ministre délégué. L'une des premières lois adoptées au début de la précédente législature, en 2017, est précisément celle qui a mis fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures en France, d'ici à 2040 : je venais d'arriver dans cet hémicycle et j'ai eu l'honneur de la voter, avec cette majorité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Erwan Balanant. Eh oui ! Les socialistes ne l'avaient pas fait avant !

M. Roland Lescure, ministre délégué. C'est dans le cadre de cette loi, madame la députée... (*Mme Cyrielle Chatelain s'exclame.*) Non, ce n'est pas trop tard, madame la présidente Chatelain : l'énergie consommée en France provient encore à 60 % des hydrocarbures, mais 1 % de ce volume est produit en France. Vous préférez vous masquer les yeux et que cette énergie vienne de l'autre bout du monde!

Mme Cyrielle Chatelain. Non, je préfère respecter les objectifs climatiques!

M. Roland Lescure, ministre délégué. Nous respectons la loi votée dans cet hémicycle. Elle dispose que les concessions prévues puissent être exploitées jusqu'en 2040 – en l'occurrence, celle dont vous parlez est prévue depuis 2009 et peut être exploitée jusqu'en 2034. Toutefois, l'exploitation ne doit pas être menée à n'importe quelles conditions. Le préfet a pris un arrêté en janvier 2024, vous y avez fait référence, afin que cette exploitation, autorisée par la loi et enjoignant par le Gouvernement, respecte l'environnement.

Cessez donc de faire peur à tout le monde. Laissez-moi vous lire les conditions très strictes qu'a définies le préfet, et qui seront bien évidemment respectées : travaux de forage suivis par un géologue ; critères spécifiques imposés aux fluides utilisés pour le forage ; contrôle de l'ensemble des produits chimiques utilisés sur le site ; contrôle de la cimentation des puits ; et, évidemment, mesure de la turbidité de l'eau, c'est-à-dire de sa qualité, afin qu'elle reste limpide dans toute la zone concernée.

En clair, nous respectons donc la loi et les décisions de justice tout comme nous respectons aussi l'environnement ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Vous protégez les intérêts des lobbys, alors que nous protégeons la planète ! (« *Oh!* » sur plusieurs bancs du groupe RE.) Vous qui cherchez le ruissellement avec les dents, qu'il soit au moins fait d'eau potable saine ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*)

M. Maxime Minot. On n'a rien compris!

SITUATION À GAZA

Mme la présidente. La parole est à M. André Chassaigne.

M. André Chassaigne. Alors que le Hamas venait d'accepter la proposition d'accord de cessez-le-feu des médiateurs qatariens et égyptiens, le gouvernement israélien a décidé de mener une attaque terrestre à Rafah. Malgré tous les efforts des travailleurs humanitaires, l'ampleur et la gravité des souffrances infligées aux civils palestiniens sont incalculables. Elles doivent cesser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES, LFI-NUPES, Écolo-NUPES et sur quelques bancs du groupe SOC.*) Au bout de sept mois, on dénombre déjà plus de 35 000 morts, dont 14 000 enfants.

La communauté internationale et la France doivent réagir au plus vite pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et la libération des otages israéliens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) La Cour internationale de justice (CIJ) a ordonné à Israël de prendre des mesures conservatoires afin de prévenir le génocide contre les Palestiniens à Gaza. Il est grand temps que la communauté internationale prenne ses responsabilités et contraigne le gouvernement israélien à respecter cette décision – cela passe notamment par un embargo sur les armes à destination d'Israël et par la suspension immédiate de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC, et Écolo-NUPES.*)

M. Meyer Habib. Quelle honte!

M. André Chassaigne. Si nous saluons la position que la France a prise au Conseil de sécurité des Nations unies en soutenant la demande de la Palestine de devenir membre de l'ONU, nous vous encourageons également à reconnaître au plus vite l'État de Palestine aux côtés de l'État israélien. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC, et Écolo-NUPES.*) La France doit maintenant réagir avec force contre les violations du droit international commises quotidiennement par le gouvernement d'ultra-droite israélien, qui est de plus en plus contesté par les citoyens israéliens eux-mêmes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC, et Écolo-NUPES.*)

M. Meyer Habib. Quelle honte!

M. André Chassaigne. Au lieu de criminaliser les mobilisations en faveur d'un cessez-le-feu et de la paix, la France devrait se demander comment l'histoire jugera le comportement des Occidentaux vis-à-vis de la guerre à Gaza. Il y va de notre crédibilité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC, et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Jamais la France n'a détourné le regard : ni face à l'attaque terroriste abominable commise par le Hamas le 7 octobre en Israël, ni face à la situation humanitaire dramatique à Gaza. Je vous remercie d'avoir mentionné les otages israéliens et français à Gaza. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*) Je le dis parce que c'est tellement rare, malheureusement, venant de la NUPES – en particulier du groupe La France insoumise, qui n'a jamais de mots pour nos otages (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.* – « *Mensonge! Quelle malhonnêteté!* » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

M. Benjamin Lucas-Lundy. Minable position politicienne!

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Je le dis, les indignations sélectives de ceux qui font toujours entendre une voix contre Israël, mais qui sont sans voix face au Hamas et aux exactions commises (*M. Meyer Habib applaudit*), de ceux qui cherchent toujours à souffler sur les braises, à organiser des blocages et des manifestations devant les universités – jamais pour parler de nos otages, jamais pour parler d'Israël – doivent cesser. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Laurent Croizier. Exactement !

Mme Sarah Legrain. Que faites-vous pour la libération des otages ?

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Quarante-deux Français sont morts lors de cette attaque et trois sont encore retenus en otage.

Mme Raquel Garrido. Vous faites quoi pour leur libération ?

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Oui, la situation humanitaire à Gaza est catastrophique, et oui, les civils doivent toujours être épargnés.

M. Emmanuel Fernandes. Ce n'est pas une situation humanitaire, ce sont des crimes de guerre !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Vous l'avez dit : hier soir, les forces armées israéliennes sont entrées dans Rafah, ville du sud de la bande de Gaza où se trouveraient plus de 1 million de personnes.

Mme Raquel Garrido. Est-ce que vous condamnez ?

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Le Président de la République a exprimé très clairement sa préoccupation face à cette offensive. Il a eu l'occasion de le dire directement et sans ambiguïté au Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu – qu'il a appelé dimanche. Loin des caricatures, la position de la France est sans équivoque : exiger un cessez-le-feu immédiat, rechercher la paix par tous les moyens, éviter l'escalade dans la région et permettre à l'aide humanitaire d'arriver.

M. Alexis Corbière. Vous n'êtes pas écouté ! Vous êtes sans influence !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Voilà pourquoi notre pays s'engage, voilà pourquoi nous avons soutenu à l'ONU des résolutions appelant à un cessez-le-feu humanitaire, et voilà pourquoi le Président de la République et le ministre des affaires étrangères multiplient les échanges avec Israël et nos partenaires dans la région pour faire cesser les combats.

Mme Sarah Legrain. Et la reconnaissance de la Palestine ?

M. Jean-François Coulomme. Oui, c'était la question !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Quant à la situation humanitaire, notre réaction, là encore, a été immédiate et forte – elle le reste. Nous avons été le premier pays occidental à larguer directement de l'aide humanitaire pour la bande de Gaza. Nous avons envoyé le *Dixmude* au large des côtes de Gaza et soigné des centaines de Palestiniens à son bord. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Emmanuel Fernandes. Cessez-le-feu !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Nous travaillons en coordination très étroite avec la Jordanie et l'Égypte pour soutenir les actions humanitaires.

M. Fabien Roussel. Et la reconnaissance de la Palestine ?

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Je le répète : Israël doit faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne en quantité suffisante à la population civile de Gaza – comme l'y oblige le droit international. Je le répète : la France est, reste et restera une puissance d'apaisement. Nous soutenons le cessez-le-feu, ...

M. Jean-François Coulomme. Inconditionnellement ?

M. Gabriel Attal, Premier ministre. ...nous nous y employons fermement et dans ce drame que vit le Moyen-Orient, nous n'oublions aucune victime. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Labaronne.

M. Daniel Labaronne. Comme le rappelait tout à l'heure le Premier ministre, la France est, pour la cinquième année consécutive, le premier pays d'accueil des investissements directs étrangers en Europe. Elle continue de faire la course en tête : en 2023, plus de 1 194 projets d'investissement ont créé de l'activité et près 40 000 emplois sur le territoire national. La France est leader dans onze secteurs d'activité sur quinze, ce qui est tout à fait exceptionnel. C'est vrai par exemple dans le domaine des équipements industriels, de l'agroalimentaire et du matériel de transport. La France se réindustrialise : on a dénombré 530 projets de création ou d'extension d'usines en 2023 – là encore, c'est un record en Europe. Grâce à France 2030, elle conserve son titre de championne de l'innovation en Europe, dans les domaines de la recherche-développement et de l'intelligence artificielle.

Enfin, les investissements directs étrangers se déploient sur l'ensemble du territoire national : en 2023, près d'un projet d'investissement étranger sur deux concernait des territoires ruraux ou des agglomérations moyennes. Je le constate dans ma circonscription rurale, qui est un territoire d'industrie, et je suis très heureux de voir des investisseurs étrangers s'implanter à Amboise, à Chenonceaux, à Vouvray et à Montlouis-sur-Loire.

Cette attractivité n'est pas le fruit du hasard : elle est le résultat de la politique économique menée par la majorité depuis sept ans, depuis l'élection du Président de la République – dont nous sommes heureux de célébrer aujourd'hui l'anniversaire de la première élection. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LR.*) C'est le résultat également de votre politique, monsieur le ministre de l'économie. Quelles réformes devons-nous encore engager pour renforcer notre attractivité et notre compétitivité et faire en sorte que la France reste une puissance industrielle de premier plan ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. On nous disait qu'au premier trimestre 2024, la croissance française serait nulle ou négative ; elle a été positive.

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas de la croissance !

M. Bruno Le Maire, ministre. On nous disait qu'au premier trimestre 2024, la France détruirait des emplois ; nous avons créé 50 000 emplois supplémentaires. On nous disait que la France perdrait son titre de première destination des investissements étrangers en Europe ; pour la cinquième année consécutive, elle l'a conservé. La France réussit, sa politique économique fonctionne et donne des résultats pour l'emploi,

pour nos compatriotes et pour notre économie – telle est la réalité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*) On nous disait qu'au premier trimestre 2024, les salariés perdraient du pouvoir d'achat; les salaires, hors primes et heures supplémentaires, ont augmenté de 3,3 % au premier trimestre 2024 par rapport au premier trimestre 2023.

M. Pierre Cordier. M. Bruno Le Maire ne va jamais faire les courses!

M. Bruno Le Maire, ministre. Notre politique économique donne des résultats pour les salariés français. Le taux d'emploi en France est le plus élevé que nous ayons connu depuis cinquante ans. Le chômage de masse est derrière nous et le plein emploi est devant nous, et c'est grâce à vous, mesdames et messieurs les députés de la majorité! C'est grâce à votre politique et c'est grâce à votre courage! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – M. Pierre Cordier s'exclame.*)

M. Jean-François Coulomme. C'est aussi grâce à la radiation des chômeurs!

M. Bruno Le Maire, ministre. Il y a dix, vingt ou trente ans, nous détruisions des usines. Avec Roland Lescure, avec le Premier ministre, avec le Président de la République, nous avons ouvert plus de 600 usines et créé 133 000 postes d'ouvriers en France – une situation sans équivalent depuis quarante ans! Nous sommes sur la voie de la réindustrialisation: nous ouvrons de nouvelles filières industrielles et nous accueillons des gigafactories comme l'usine de batteries électriques dans le nord de la France. Notre politique économique donne des résultats, voilà pourquoi nous n'en changerons pas: elle est bonne pour le pays, pour les salariés, pour l'industrie et pour la nation française!

Mme Isabelle Valentin. Et mauvaise pour les comptes!

M. Bruno Le Maire, ministre. Réjouissons-nous de ces résultats et continuons dans cette voie! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Mme la présidente. La parole est à M. David Guiraud.

M. David Guiraud. Ce vendredi 3 mai, le ministre des affaires étrangères a célébré dans une vidéo la trente et unième édition de la Journée mondiale de la liberté de la presse sans avoir un seul mot pour l'endroit où sont morts les trois quarts des journalistes décédés en 2023. C'est endroit, c'est Gaza! Car selon le Comité pour la protection des journalistes, c'est en Palestine que plus de 100 journalistes ont été assassinés par l'armée israélienne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) L'incapacité du Gouvernement à dénoncer clairement, en ce jour de célébration de la liberté de la presse dans le monde, les atrocités perpétrées par l'armée israélienne le rend complice de ce drame, oui, complice, alors que des journalistes sont tués de sang-froid depuis des années, à l'image de Shireen Abu Akleh, assassinée en 2022 d'une balle dans la tête par l'armée israélienne (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous êtes complices car mutiques, pendant que Benjamin Netanyahu fait disparaître les preuves. À chaque journaliste qui rend son dernier souffle, c'est un peu de la vérité dans ce monde qui s'évapore. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*)

M. Meyer Habib. menteur!

M. David Guiraud. Et pendant ce temps-là, vous interdisez nos réunions publiques, vous nous empêchez de nous exprimer – mais c'est votre silence sur le génocide en cours

qui est criminel. Et quand vous parlez, c'est pour mentir au sujet de la jeunesse française qui se mobilise, en faisant passer pour un appel au meurtre ce qui n'est rien d'autre qu'un appel au secours! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Patrick Hetzel. Pourquoi ne parlez-vous pas des otages?

M. David Guiraud. Dans notre pays, un multirécidiviste condamné pour provocation à la haine raciale peut arpenter librement les plateaux de télévision mais un humoriste qui fait une blague approuvée par le tribunal est mis à pied par une radio de service public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*) Qu'il est triste, ce service public qui se dit Charlie mais qui bâillonne la bande à Charline! Alors que le poste de Guillaume Meurice est vacant, on dirait même que certains membres du Gouvernement sont candidats pour être humoristes puisque vous arrivez à reprocher à des étudiants en science politique de s'intéresser à la politique! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Vous êtes incapables de dénoncer le génocide en cours et, désormais, même ceux qui se rient de votre déchéance morale sont censurés. On se croirait dans un sombre cauchemar au pays des Lumières, mais c'est la triste vérité: ceux qui contrôlent les matraques cherchent souvent à faire taire ceux qui ont des idées, ces idées nobles qu'on fait passer pour des délits – nous ne faisons que l'apologie du droit international et de l'incitation à la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Virginie Duby-Muller. C'est honteux!

Mme Caroline Yadan. Vous ne faites que l'apologie du terrorisme!

M. David Guiraud. Et il faudrait désormais s'excuser de faire sourire les gens qui ont envie de pleurer de votre passivité! Si vous vous sentez menacée par des blagues, madame la ministre de la culture, c'est peut-être parce que vous êtes la menace. Quand ferez-vous respecter la liberté de la presse et la liberté d'expression en France? (*Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*)

Mme Caroline Yadan. Apologie du terrorisme!

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la culture.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. Vous posez plusieurs questions en une. S'agissant de la liberté de la presse, vous le savez bien – j'ai déjà échangé sur ce point avec les députés du groupe LFI-NUPES –, j'y suis profondément attachée, et ce pour plusieurs raisons – ne serait-ce que parce qu'elle fait partie de notre histoire commune. Nous serons intransigeants...

M. Jean-François Coulomme. On ne dirait pas!

Mme Rachida Dati, ministre. ...sur la liberté d'expression, alors même qu'elle peut parfois conduire à ce que l'on se sente atteint dans son honneur – je tiens à le souligner. Nous y sommes attachés quoi qu'il en soit.

Je vous répondrai sur un point précis: la situation de Guillaume Meurice, sur laquelle vous avez raison de me questionner, car elle nous amène à nous interroger sur la liberté d'expression. Nous devons évoquer l'humour dans les médias avec mesure, mais sans aucune caricature.

M. Jean-François Coulomme. Avec humour!

Mme Rachida Dati, ministre. Cela ne me fait pas rire.

M. Meyer Habib. L'antisémitisme n'est pas une opinion !

Mme Rachida Dati, ministre. Pour éviter toute confusion entre la décision de justice – la plainte a été classée – et la décision de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), je rappellerai qu'en octobre 2023, cette dernière avait mis en garde France Inter, de manière très argumentée, à la suite de la chronique de Guillaume Meurice – je vous renvoie au détail de la décision de l'Arcom. Guillaume Meurice avait été informé très rapidement de ces éléments, dont il avait la parfaite connaissance. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Je tiens à apporter mon éclairage car je sais que cette situation a créé de la confusion. Malgré cette mise en garde, Guillaume Meurice a refait sa chronique à l'identique, s'exposant à nouveau à la saisine, voire à la sanction de l'Arcom. Radio France ne pouvait pas ne pas réagir (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Le classement par la justice de la plainte, que vous évoquiez à juste titre, ne contredit pas la décision de l'Arcom. L'Arcom fait respecter le cahier des charges imposé à Radio France, et non le code pénal. Radio France n'avait pas d'autre choix que de convoquer... (*Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice, dont le temps de parole est écoulé.*)

PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. Nous avons examiné ces derniers jours le projet de loi d'orientation agricole qui n'a, disons-le, pas grand-chose d'une loi d'orientation (« *Absolument rien !* » sur les bancs du groupe SOC) : rien sur le revenu des agriculteurs, rien sur l'accès au foncier, rien sur la protection des agriculteurs face à la concurrence déloyale.

En commission des affaires économiques, la création des groupements fonciers agricoles d'investissement (GFAI) a été rejetée. Cette mesure, porte ouverte à la financiarisation des terres, était contraire à l'objectif premier de ce projet de loi : favoriser le renouvellement des générations. Nous nous félicitons de cette suppression que nous espérons définitive. Toutefois, en matière de foncier agricole, tout reste à construire.

M. Inaki Echaniz. Eh oui !

Mme Chantal Jourdan. C'est l'un des principaux défis auquel nous devons répondre. Ma première question est donc simple : à quand une grande loi de régulation foncière ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Par ailleurs, il est urgent de renforcer le tournant agroécologique, défendu par Stéphane Le Foll en 2014, en fixant des objectifs précis, assortis d'une planification alimentaire durable. Or tout cela fait particulièrement défaut à votre texte. Est venue s'y ajouter la publication, hier, du nouveau plan Écophyto 2030, marqué par d'importants renoncements. Le nouvel indicateur permettant de mesurer le recours aux pesticides et autres produits phytopharmaceutiques que vous avez retenu fait artificiellement baisser les chiffres, comme le dénoncent une grande partie des scientifiques et spécialistes. Pourquoi ce choix ? Il est fort regrettable que le Gouvernement n'ait pas écouté le comité scientifique et technique du plan Écophyto et qu'il n'ait pas suivi les travaux de la commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans Écophyto, dont notre collègue Dominique Potier était rapporteur.

Une autre voie et une autre ambition étaient possibles mais ce projet de loi est caractérisé par le triomphe de l'immobilisme et de l'accaparement des terres au détriment du renouvellement des générations, de la santé des agriculteurs, de toute la population et de notre environnement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire. Permettez-moi de concentrer ma réponse sur le plan Écophyto car vous aurez l'occasion de revenir sereinement en séance publique sur le projet de loi d'orientation agricole – notamment sur les GFAI – qui a déjà fait l'objet de longs débats en commission.

Ce plan comporte trois éléments principaux. Premièrement, il ne veut rien en rabattre sur notre ambition climatique et environnementale : il s'agit de réduire de 50 % les risques d'utilisation des phytosanitaires d'ici à 2030. Deuxièmement, il est doté de moyens inédits : plus de 1 milliard d'euros sur trois ans sont consacrés aux solutions destinées à remplacer les produits phytosanitaires, soit cinq fois plus que les efforts déployés par les gouvernements successifs sous le quinquennat Hollande. Troisièmement, il est fondé sur une méthode conjuguant protection de la santé et de l'environnement et capacité à produire de manière indépendante pour nourrir notre population.

C'est la raison pour laquelle nous agissons au niveau national et européen pour faire en sorte que nos agriculteurs produisent dans le cadre de règles de concurrence loyale avec les autres États membres et pour accompagner la recherche de solutions, notamment afin d'anticiper les effets de l'éviction de certains produits phytosanitaires – d'où l'investissement massif que j'évoquais.

Enfin, l'indicateur que nous avons retenu n'est autre que celui qu'utilisent les vingt-sept États membres et qui prend en compte les risques associés au recours aux produits phytosanitaires. Nous agissons en Européens pour la santé des consommateurs et des agriculteurs.

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. Cet indicateur doit être revu, comme le demandent les scientifiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Falcon.

M. Frédéric Falcon. Monsieur le ministre délégué chargé du logement, ces derniers jours, vous avez exprimé votre volonté de rétablir « l'ordre et l'autorité » dans le parc social. Votre déclaration fait sans doute écho aux derniers propos tenus dans les médias par Jordan Bardella et Marine Le Pen, qui ont réaffirmé notre volonté de faire revenir de manière urgente l'ordre dans le logement social.

Depuis des années, le Rassemblement national dénonce le laxisme face à l'explosion des incivilités, de la délinquance et du trafic de drogue – pratiqué à la vue de tous –, phénomènes qui gangrènent le parc social et pourrissent la vie de ces quartiers. Depuis des années, Marine Le Pen demande que les bailleurs sociaux fassent appliquer strictement dans chaque résidence le règlement intérieur avec expulsion systématique de tout locataire refusant de s'y soumettre. Les bailleurs sociaux se soustraient à leurs obligations. Comptez-vous enfin les contraindre à appliquer la loi ?

Les quelques expulsions qui ont eu lieu, bien que médiatisées, restent l'exception. Les Français doivent savoir que les rares délinquants expulsés continuent à bénéficier du droit au logement opposable (Dalo) et qu'ils sont systématiquement relogés sur les mêmes territoires par les préfets. Pouvez-vous vous engager, dans votre futur projet de loi, à ne plus reloger dans le parc social les délinquants et trafiquants de drogue en les sortant du dispositif Dalo ?

L'immigration de masse est sans doute le deuxième des maux qui affectent le logement social en France. Selon le rapport du préfet Aubouin, 35 % des immigrés vivent dans un logement social contre seulement 11 % des Français non immigrés.

M. Rémy Rebeyrotte. Tout le monde ne peut pas être logé à Montretout !

M. Frédéric Falcon. En l'état actuel, les critères d'attribution sont très favorables aux immigrants entrants, compte tenu de leurs faibles revenus et de leur structure familiale.

Mme Raquel Garrido. Parmi les migrants, il y a des Français !

M. Frédéric Falcon. Dans ce contexte d'urgence, alors que 2 millions de Français attendent un logement social, la priorité nationale doit s'imposer dès maintenant dans l'attribution des logements sociaux. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.*)

M. Inaki Echaniz. Bande d'escrocs !

M. Frédéric Falcon. Allez-vous, monsieur le ministre, prendre cette mesure courageuse, plébiscitée par 70 % des Français ? Si tel est le cas, vous trouverez le Rassemblement national à vos côtés pour faire appliquer la priorité nationale dans le logement social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Inaki Echaniz. Vous êtes une arnaque !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du logement.

M. Guillaume Kasbarian, ministre délégué chargé du logement. Le Rassemblement national est en campagne électorale...

M. Maxime Minot. Et Macron, on en parle ?

M. Guillaume Kasbarian, ministre délégué. ...et, comme d'habitude, vous proposez la même recette pour répondre aux problèmes des Français.

M. Emeric Salmon. C'est la bonne !

M. Guillaume Kasbarian, ministre délégué. Vous manquez cruellement d'imagination car la préférence nationale ne résoudra pas la crise du logement.

M. Inaki Echaniz. Pas davantage que votre texte !

M. Guillaume Kasbarian, ministre délégué. Elle ne donnera pas de moyens supplémentaires aux bailleurs sociaux ni davantage de responsabilités aux élus locaux. Elle ne fera pas baisser les taux d'intérêt et n'accroîtra pas la rotation dans le parc social. Vous proposez d'exclure certaines personnes du logement social au seul motif qu'elles ne seraient pas françaises ! Mais que proposez-vous aux travailleurs étrangers qui sont en France en toute légalité pour assurer le maintien de nos services publics, de nos hôpitaux et de notre industrie ? Rien, strictement rien !

M. Jérôme Guedj. Vous aviez intégré la préférence nationale dans votre loi sur l'immigration, alors ne faites pas les marioles !

M. Guillaume Kasbarian, ministre délégué. S'agissant du logement, votre manque d'imagination n'a d'égal que votre manque de propositions. Nous l'avions déjà constaté lors de nos débats sur la proposition de loi dite Airbnb visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif, que vous n'aviez pas votée.

Comme à son habitude, le Rassemblement national dit tout et son contraire. Un jour, vous témoignez dans l'hémicycle, la main sur le cœur, de votre attachement indéfectible à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU ; le lendemain, votre groupe dépose une proposition de loi visant à la détricoter totalement. Au pays des tartuffes, le Rassemblement national est roi !

M. Emeric Salmon. Arrêtez !

M. Maxime Minot. Le tartuffe, c'est vous !

M. Guillaume Kasbarian, ministre délégué. Que proposez-vous pour accélérer la construction de logements sociaux en France ? Rien ! Que proposez-vous aux maires pour construire davantage ? Rien ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Que proposez-vous pour simplifier les procédures administratives ? Rien !

À l'inverse, notre objectif est clair : permettre à chacun de trouver un logement adapté à sa situation et à ses revenus en construisant plus de logements sociaux, plus de logements intermédiaires et plus de logements libres,...

Mme Mathilde Panot. Et en mettant plus de gens à la rue ? Arrêtez !

M. Guillaume Kasbarian, ministre délégué. ...en faisant confiance aussi aux maires bâtisseurs, aux bailleurs sociaux et aux promoteurs immobiliers, en favorisant la mobilité dans le parc social et en tenant compte des revenus et du patrimoine de chacun.

Mesdames, messieurs les députés du Rassemblement national, faites donc moins de communication et travaillez sur de vraies propositions ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Falcon.

M. Frédéric Falcon. Vous n'avez pas répondu à ma question. Il faudra attendre l'alternance de 2027 pour rétablir l'ordre et appliquer la priorité nationale, que cela vous plaise ou non, comme les Français le demandent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Exclamations sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme Raquel Garrido. L'alternance, ce ne sera pas vous !

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Mme la présidente. La parole est à Mme Juliette Vilgrain.

Mme Juliette Vilgrain. Les élections européennes approchent. Elles ont traditionnellement du mal à mobiliser nos concitoyens. Les sondages sont éloquentes : la moitié des Français déclarent s'en désintéresser, ce qui est problématique pour deux raisons.

D'abord, jamais une élection n'a eu autant d'importance pour l'avenir de notre continent. Le Président de la République l'a rappelé lors de son discours à la Sorbonne : l'Europe, notre Europe, est mortelle. Jamais ses fondements n'ont été aussi systématiquement attaqués, qu'il s'agisse de l'agression de l'Ukraine par la Russie, des remises en cause de l'État de droit chez certains de nos partenaires ou de la

concurrence déloyale exercée par les grandes puissances que sont la Chine et les États-Unis. L'Europe est à la croisée des chemins et le choix que nos concitoyens feront le 9 juin sera décisif.

Ensuite, l'Union européenne est un espace démocratique unique au monde. Près de 450 millions d'habitants sont représentés au Parlement européen, lequel examine, amende et vote, en notre nom, des actes législatifs s'appliquant dans l'ensemble des États membres. Les citoyens européens seront encore plus nombreux dans les années à venir et notre union accueillera de nouveaux membres : il faudra la réformer pour faciliter les décisions. Le Parlement européen aura ainsi, après le 9 juin, un rôle central à jouer dans la réforme de l'Union européenne.

Face au désintérêt qui mine la démocratie européenne, comment la France pourrait-elle agir pour réformer l'Union et la rendre plus accessible, plus compréhensible et plus transparente pour nos concitoyens ? Comment garantir qu'avec les élargissements à venir, avec l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie, ... (*Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice dont le temps de parole est écoulé. – Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'Europe.

M. Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de l'Europe. En invitant l'Europe dans cet hémicycle, vous contribuez à la rapprocher de nos concitoyens, à les y intéresser et je vous en remercie. Je tiens à saluer l'initiative prise par les trois groupes de la majorité de consacrer à l'Europe l'une de leurs questions au Gouvernement, à l'avant-veille de la journée de l'Europe. À l'approche du scrutin du 9 juin, je déplore l'obstination coupable de certains candidats à vouloir à tout prix nationaliser le scrutin. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Sébastien Chenu. N'est-ce pas ce que fait le Président de la République ?

M. Jean-Noël Barrot, ministre délégué. Je pense en particulier à l'un d'entre eux qui voudrait faire de ces élections une répétition générale de 2027, comme s'il fallait à tout prix parler d'autre chose que de l'Europe...

M. Sébastien Chenu. De la France ?

M. Jean-Noël Barrot, ministre délégué. ...pour dissimuler la vacuité de son bilan à Bruxelles et Strasbourg. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

L'Europe à vingt-sept est-elle paralysée, incapable de prendre des décisions ? (« *Oui* » sur plusieurs bancs du groupe RN.) La réponse est non. Nous l'avons vu, sous l'impulsion du Président de la République, sous l'impulsion de la France, l'Europe a franchi ces dernières années des étapes historiques : l'emprunt en commun,...

M. Grégoire de Fournas. Ah oui, formidable : il nous a coûté une blinde !

M. Jean-Noël Barrot, ministre délégué. ...le plan de relance en commun, la production de vaccins en commun, la fourniture commune d'armements et de munitions à l'Ukraine, les sanctions en commun à l'encontre de la Russie.

L'Europe peut-elle devenir plus démocratique ? Peut-elle décider plus rapidement et plus efficacement ? La réponse est oui. C'est tout le sens du chantier ouvert par le Président de la République il y a quinze jours dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Sébastien Chenu. Un bide absolu !

M. Maxime Minot. À inscrire dans les comptes de campagne !

M. Jean-Noël Barrot, ministre délégué. Il a évoqué la majorité qualifiée en matière de politique étrangère ou de fiscalité, les listes transnationales ou encore les initiatives citoyennes. Voilà les ambitions qui sont les nôtres pour une Europe plus puissante, plus prospère et plus humaniste, à même de relever les grands défis qui sont devant nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

GROUPES DE BESOINS AU COLLÈGE

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Descamps.

Mme Béatrice Descamps. L'arrêté du 15 mars confirme la volonté du Gouvernement de mettre en place dès la rentrée 2024 des groupes de besoins en français et en mathématiques dans les classes de sixième et de cinquième. Ces annonces ont suscité parmi les équipes pédagogiques de nombreuses questions, réflexions et inquiétudes sur l'organisation des emplois du temps et la charge de travail, d'autant que des études démontrent que de tels groupes ne sont pas à même de faire progresser les élèves et qu'ils comportent des risques de stigmatiser certains d'entre eux.

Comment annoncer une intégration dans le groupe des élèves en difficulté aux enfants comme à leurs parents ? Les enfants atteints de troubles « dys » ou d'autres troubles des apprentissages seront-ils automatiquement placés dans ces groupes ? Si tel devait être le cas, cela pourrait les affecter profondément et avoir des incidences néfastes sur la suite de leur scolarité. Ajoutons qu'au-delà des tests et évaluations, ces groupes de besoins ne sauraient être mis en place sans une réelle concertation avec les équipes des écoles élémentaires, qui ne sont pas assez souvent évoquées.

Madame la ministre de l'éducation nationale, alors que les collèges préparent leur rentrée, pouvez-vous faire le point sur les travaux menés avec les rectorats et les établissements depuis les premières annonces et la publication de l'arrêté, il y a deux mois ? Le lancement de ces groupes nécessitera-t-il des moyens supplémentaires ? Ont-ils été estimés et seront-ils mobilisés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – Mme Emmanuelle Anthoine applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Pierre Cordier. Et de la suppression des postes !

Mme Nicole Belloubet, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Votre question me permet de faire le point sur la création des groupes de besoins, dont l'objectif est de remédier à des résultats scolaires insuffisants en fin de collège et à la corrélation forte et persistante entre les inégalités scolaires et les inégalités socio-économiques. Le Premier ministre, lorsqu'il était ministre de l'éducation nationale...

M. Pierre Cordier. Il aurait mieux fait de le rester !

Mme Nicole Belloubet, ministre. ...avait proposé un « choc des savoirs » comprenant une vingtaine de mesures, notamment la mise en place des groupes en français et en mathématiques dans les classes de sixième et de cinquième. Nous sommes très attachés à la création de ces groupes, c'est pourquoi nous avons beaucoup travaillé avec les équipes pédagogiques et avec les corps d'inspection sur lesquels nous pouvons nous appuyer – inspecteurs généraux, inspecteurs pédagogiques régionaux, directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen). J'étais avec eux ce matin à Poitiers, pour une réunion précisément consacrée à ce sujet. J'ai pu mesurer leur mobilisation et leur énergie.

Pour répondre aux questions scientifiques que vous posez, les scientifiques eux-mêmes nous disent qu'il est tout à fait possible, d'un point de vue pédagogique, de faire un excellent travail en réduisant l'hétérogénéité des classes tout en prenant en charge des groupes flexibles qui répondent aux besoins spécifiques des jeunes. C'est l'objectif du dispositif que nous avons créé. Nous refusons absolument le tri social, c'est pourquoi nous avons pris les dispositions nécessaires pour que ces groupes puissent évoluer tout au long de l'année. J'ai pu – je le répète – mesurer l'implication des corps d'inspection et des chefs d'établissement à ce sujet.

M. Pierre Cordier. C'est la théorie, mais sur le terrain, ça ne se passe pas comme cela !

Mme Nicole Belloubet, ministre. Enfin, les élèves qui sont porteurs de différents troubles bénéficient de réponses spécifiques, qu'il s'agisse de l'accompagnement par des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ou de l'appui particulier des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Ils ne relèvent évidemment pas des groupes de besoins et des groupes qui répondent, de façon générale, à la situation des enfants en difficulté. Voilà à quoi nous nous employons ; vous pouvez compter sur notre mobilisation !

M. Pierre Cordier. Quelle déconnexion des réalités !

PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marianne Maximi.

Mme Marianne Maximi. « Les bassines sont une solution court-termiste. » Cette phrase n'a pas été prononcée par des militants écologiques que vous qualifiez d'écoterroristes, ni même par des scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), dont vous méprisez les rapports, mais bel et bien par le président de Limagrain, une multinationale de l'industrie agroalimentaire que vous choyez tant au détriment des petits exploitants agricoles.

Les bassines font consensus contre elles : 91 % des Français sont favorables à un moratoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) La justice administrative a ordonné l'annulation de quinze projets. Pourtant, le Gouvernement s'entête à les laisser se multiplier et à réprimer toutes celles et tous ceux qui s'opposent à cette vision passéiste de l'agriculture. Dans le projet de loi d'orientation agricole, à défaut de défendre un revenu digne pour nos agriculteurs, vous montez d'un cran dans l'escalade autoritaire.

M. Fabien Di Filippo. Le caricaturomètre est en train de décoller !

Mme Marianne Maximi. Si la justice annule les projets de mégabassines, alors attaquons la possibilité d'aller en justice ! Vous restreignez donc le droit au recours contre ces projets et, plus largement, vous torpillez le droit de l'environnement. Votre fuite en avant est la démonstration de votre incapacité, avec vos alliés de la droite réactionnaire et de l'extrême droite, de prendre au sérieux le sujet des sécheresses et de la raréfaction de la ressource en eau. (*Mêmes mouvements.*) Vous donnez un passe-droit aux intérêts privés pour continuer à assécher les nappes phréatiques et les cours d'eau. Dans mon département, le Puy-de-Dôme, deux projets de mégabassines – les deux plus grands de France – sont portés par la multinationale Limagrain : la plus grande a un volume équivalent à 500 piscines olympiques – je dis bien 500 piscines olympiques !

Ce samedi 11 mai, nous nous mobilisons contre ce nouvel accaparement de l'eau. (*Mêmes mouvements.*) N'en faites pas un nouveau Sainte-Soline ! La réponse doit se trouver dans le débat démocratique et non dans la répression. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, quand comptez-vous entendre les appels des scientifiques, des agriculteurs et des associations écologistes en faveur d'un moratoire sur les mégabassines, et organiser un débat démocratique sur le partage et les usages de l'eau ? (*Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. On ne gagne jamais à la caricature. Je vous invite d'abord à lire le texte du projet de loi d'orientation agricole, ce qui vous évitera de dire des inexactitudes... (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. William Martinet. Soyez poli !

M. Marc Fesneau, ministre. Cela vous évitera de dire des inexactitudes – je le répète car la pédagogie est l'art de la répétition.

Mme Mathilde Panot. Ça va, arrêtez ! Vous êtes d'un mépris haïssable !

M. Marc Fesneau, ministre. En consultant les articles auxquels vous faites allusion, vous constaterez qu'ils permettent simplement de raccourcir les procédures, afin que le non soit non et que le oui soit oui dans des délais raisonnables. Vous savez comme moi que certains abusent des procédures pour user les porteurs de projet. Nous assumons notre volonté de ne pas les user : quand un projet est bon, il doit être retenu ; s'il n'est pas bon, il doit être écarté.

Les mégabassines que vous évoquez n'en sont qu'au stade de projet. D'ailleurs, l'un des deux – c'est dire s'il faut faire confiance à la science ! – a été annulé sur la base d'un rapport du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) qui considérait qu'il n'était pas viable. Or, ce projet visait à prélever de l'eau de l'Allier lors de ses étiages hivernaux élevés. Madame Maximi, nous vivons bien dans le même pays : consultez les étiages de l'Allier l'hiver dernier et vous constaterez qu'il y avait de quoi remplir de tels ouvrages ! (*Mme Marianne Maximi proteste.*) Par ailleurs, convenez que si le barrage de Naussac, non loin de votre département, n'existait pas, l'étiage de la Loire serait trop faible et certaines opérations d'alimentation en eau potable et d'irrigation seraient impossibles.

Madame Maximi, il s'agit là d'une question de principe. L'agriculture aura toujours besoin d'eau. Cette année, contrairement aux années précédentes, devrait donner lieu à une forte arhythmie des précipitations. Je conseille donc simplement de prélever de l'eau en prévision des années où il y en aura peu. Je n'invente rien : c'est ce que faisaient les Grecs et les Romains il y a deux mille ans ! Je vous invite à vous en inspirer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme Mathilde Panot. Le stockage de l'eau, c'est dans les sols !

INTERDICTION DES VOITURES THERMIQUES

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. « Nous sommes gouvernés par des lascars qui prétendent fixer le prix des betteraves mais qui ne sauraient pas faire pousser un radis. » Michel Audiard

– paix à son âme – parle de vous, monsieur le ministre de l'économie ! Ce lundi 6 mai, vous avez signé un contrat avec la filiale automobile pour quadrupler les ventes de véhicules électriques neufs à l'horizon de 2027. Ce contrat s'appuie sur le règlement bruxellois d'interdiction de vente des voitures thermiques en 2035. On se demande bien comment vous comptez piloter ces objectifs incantatoires et irréalistes !

Deux minutes ne suffisent pas pour démontrer l'ineptie de votre politique et votre soumission coupable à Bruxelles. Interdire la vente des voitures à moteur thermique, c'est sacrifier notre industrie automobile pour rendre la France dépendante de la Chine puisque, selon le patron de Renault, cette mesure pourrait détruire 70 000 emplois industriels en France, et c'est sacrifier le pouvoir d'achat des Français, car selon M. Tavares – PDG de Stellantis, encore un expert – le coût de production d'une voiture électrique est de 50 % supérieur à celui d'une voiture thermique. Ainsi, vous faites de la mobilité des Français un luxe, alors qu'elle devrait être un droit inaliénable.

M. Rémy Rebeyrotte. Quel donneur de leçons !

M. Pierre Meurin. Interdire la vente des voitures à moteur thermique, c'est aussi sacrifier notre tissu de garagistes ruraux. Après avoir fermé la centrale de Fessenheim, développé de façon anarchique les éoliennes et sous-investi dans notre parc nucléaire, vous n'êtes pas capable de produire le volume d'électricité nécessaire à vos objectifs. Bref, vous êtes un dériveur sans barre et sans cap. Ma question est donc la suivante : quand allez-vous revenir à la raison et arrêter toutes vos bêtises technos d'écologie punitive, telles que les zones à faibles émissions (ZFE), les taxes démesurées sur l'énergie, les mesures destructrices de notre industrie automobile et les mesures punitives contre les Français ? Bref, quand allez-vous arrêter de gouverner à coups de tableaux Excel contre le réel ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Maxime Minot. Quand il arrêtera d'écrire des romans !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

M. Maxime Minot. Et des romans !

M. Pierre Cordier. Et de la dette !

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Je croyais que le Rassemblement national avait à cœur de défendre les intérêts français, mais vous êtes décidément, sur ce sujet comme sur d'autres, soumis aux intérêts étrangers. Refuser la transition vers les véhicules électriques, c'est rester soumis aux intérêts de tous les pays producteurs de pétrole. Vous voulez laisser nos compatriotes pieds et poings liés avec le pétrole, l'essence et le diesel que nous ne produisons pas, malgré les pertes de pouvoir d'achat et la vulnérabilité qu'une telle situation entraîne.

Vous êtes soumis aux intérêts asiatiques, car si nous ne produisons pas de véhicules électriques en France, d'où viendront-ils, monsieur le député Pierre Meurin ? Vous me traitez de lascar, mais regardez un peu plus loin que le bout de votre nez : vous y verrez l'Asie, qui produit des millions de véhicules électriques et qui va les vendre en France si nous ne les produisons pas sur notre territoire !

M. Éric Martineau. Eh oui !

M. Bruno Le Maire, ministre. C'est toute la différence entre votre parti et le nôtre : vous ne croyez ni dans les capacités de la France, ni dans l'industrie française, ni dans les ouvriers et ingénieurs français, ni dans les grandes marques françaises !

Nous pensons l'inverse : nous croyons dans la France, c'est toute la différence entre vous et nous ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*) Nous croyons dans notre capacité à produire des véhicules électriques. Nous avons déjà ouvert quatre gigafactories qui vont créer 20 000 emplois et nous assurer l'indépendance en matière de production de batteries pour les véhicules électriques. Avez-vous, une seule fois dans votre vie, ouvert une usine, monsieur le député Pierre Meurin ? (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Pierre Meurin. Oh, ça va !

M. Maxime Minot. Et vous, qu'avez-vous ouvert ? Tout ce que vous avez ouvert, ce sont des romans ! Spécialiste de préfaces !

M. Fabien Di Filippo. M. le ministre a surtout ouvert des usines à gaz !

M. Bruno Le Maire, ministre. Nous croyons à l'avenir de l'industrie française, à la capacité de la France de produire des véhicules électriques compétitifs et innovants, à un tarif attractif. Nous voulons que le consommateur français puisse bénéficier des meilleurs véhicules électriques, les plus propres, les plus performants et les moins chers, et contrairement à vous, nous souhaitons qu'ils ne soient pas produits en Asie, mais en France, dans nos territoires, nos provinces, avec nos ouvriers et dans nos usines ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. C'est votre gouvernement – le premier en Europe – qui finance le Kremlin puisque vous avez acheté pour 600 millions d'euros de gaz russe depuis le début de l'année, donc ne nous faites pas le coup des intérêts étrangers ! Par ailleurs, c'est à cause de vous que nous rouvrons des centrales à charbon... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé.*)

AVENIR DE L'EUROPE

Mme la présidente. La parole est à Mme Constance Le Grip.

Mme Constance Le Grip. Ce jeudi 9 mai, nous célébrerons la journée de l'Europe. Je veux en profiter pour saluer celles et ceux qui se battent pour la liberté et la démocratie, un drapeau européen à la main, de Tbilissi à Kiev. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.* – *M. Charles de Courson applaudit également.*) Le 25 avril, le Président de la République a prononcé à la Sorbonne un nouveau discours sur l'Europe, empreint de gravité.

M. Sébastien Chenu. Un bide absolu !

Mme Constance Le Grip. L'Europe, notre Europe, est mortelle...

M. Fabien Di Filippo. À cause des élargissements successifs !

Mme Constance Le Grip. ...car, manifestement, des régimes autocratiques et autoritaires ont pour objectif d'affaiblir, voire de détruire notre modèle démocratique européen. Ce discours du Président de la République fait suite à celui qu'il avait déjà prononcé en 2017, dans lequel il traçait une première vision européenne.

M. Sébastien Chenu. Un bide succède à un bide !

Mme Constance Le Grip. Depuis cette date, le contexte géopolitique a sensiblement changé : la guerre est de nouveau à nos portes. Face aux défis et aux menaces réelles, l'exécutif et la majorité présidentielle portent une ambition européenne.

M. Philippe Ballard. Ça ne se voit pas dans les urnes !

Mme Constance Le Grip. Nous croyons à un sursaut européen qui prenne la forme d'une Europe puissance. C'est une véritable feuille de route pour l'avenir de notre Europe qu'a tracée le Président de la République : initiative européenne de défense, base industrielle et technologique de défense européenne, approfondissement de notre marché intérieur européen avec la création d'un marché des capitaux, nouvelle politique commerciale et de concurrence, conseil de sécurité intérieure de l'Union. Contre le risque de déclassement et de décrochage de l'Union européenne, les efforts collectifs sont plus que jamais indispensables. Les 27 et 28 juin prochains, se tiendra un conseil des chefs d'État et de Gouvernement, essentiel puisqu'il devra notamment adopter l'agenda stratégique 2024-2029. Monsieur le ministre, comment comptez-vous convaincre nos partenaires de cette nécessité stratégique d'une Europe puissance ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Stéphane Séjourné, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. L'Europe est en danger. Vous l'avez dit : elle est menacée par de nombreuses crises, par le retour de la guerre – j'évoquais ce sujet il y a un instant –, par le décrochage économique et par le dérèglement climatique. Face à ces menaces, nous répondons présent – notre soutien sans faille à l'Ukraine en est un exemple. Notre industrie profite du plan de relance européen et la décarbonation de notre continent s'accélère grâce au Pacte vert pour l'Europe, voté au Parlement européen et au Conseil européen. Jamais l'Europe n'avait fait autant depuis cinq ans. Nous pouvons tous nous en féliciter : un cap a été franchi ces dernières années.

M. Maxime Minot. C'est historique !

M. Pierre Cordier. C'est surtout grâce à Mme Loiseau ! *(Rires sur les bancs du groupe LR.)*

M. Stéphane Séjourné, ministre. Ce qui protège aujourd'hui notre alimentation, c'est la politique agricole commune (PAC) ; ce qui protégera nos frontières demain, c'est le pacte sur la migration et l'asile, également voté au Parlement européen lors de cette législature ; ce qui protégera nos enfants contre les contenus illicites ou terroristes, c'est également la réglementation européenne ; ce qui protégera nos entreprises, c'est la lutte contre la concurrence déloyale – la taxe carbone aux frontières de l'Europe est un des nombreux outils que nous avons déployés au niveau européen.

Pourtant, comme vous l'avez dit, il nous faut encore travailler à construire une véritable Europe puissance. Cela passe d'abord par la puissance militaire : en la matière, nous travaillerons à l'élaboration d'une doctrine commune et à la construction d'industries de défense européennes. Cela passe aussi par le renforcement de la puissance industrielle européenne grâce aux compétences dont nous disposons, à la simplification des procédures et à des investissements en commun. Enfin, nous devons promouvoir une Europe démocratique capable de lutter contre les ingérences. Voilà notre feuille de route.

Mme la présidente. Merci, monsieur le ministre.

M. Stéphane Séjourné, ministre. Lors de la campagne électorale, nous irons travailler sur... *(Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé.)*

SOUTIEN AUX FILIÈRES D'ALTERNANCE ET DE PROFESSIONNALISATION

Mme la présidente. La parole est à Mme Justine Gruet.

Mme Justine Gruet. Le ministre de l'économie a récemment vanté son projet de créer une nouvelle fiche de paie simplifiée.

M. Pierre Cordier. Quelle blague !

Mme Justine Gruet. Au risque de le surprendre, je rappelle que des lignes en moins sur la fiche de paie n'ont jamais donné du salaire net en plus à la fin du mois. Il faut simplifier, oui, bien sûr, mais en profondeur et de manière efficace !

Nos concitoyens qui se lèvent tous les matins pour aller travailler constatent chaque mois la différence toujours plus grande entre leur salaire brut et leur salaire net ; la faute à un État qui veut s'occuper de tout, jusqu'à financer un bonus réparation pour les chaussures. Or tous ces chèques sont financés par le travail des Français.

L'État-providence est à bout de souffle et il écœure les entreprises. La France des territoires et ses entrepreneurs ont pourtant les talents qu'il faut pour redresser la barre. Encore faut-il que l'État ne les freine pas ! Cela suppose d'avoir le courage politique de valoriser réellement le travail en réalisant des économies et en allégeant les charges qui pèsent sur le travail. Brisons le cercle vicieux qui consiste à augmenter sans cesse les charges qui touchent toujours les mêmes personnes pour financer de nouvelles dépenses créées à des fins d'assistanat.

Avec les 32 milliards par an que coûte l'allocation chômage, les pistes ne manquent pas. Pourtant, vous avez préféré faire des économies de bouts de chandelles en supprimant la prime à l'embauche des contrats de professionnalisation par un décret en date du 1^{er} mai. Résultat des courses : vous dévalorisez une nouvelle fois le travail et le goût de l'effort des plus jeunes.

M. Maxime Minot. Eh oui ! C'est un scandale !

Mme Justine Gruet. Dans un contexte économique où la formation et l'intégration professionnelle doivent être une priorité pour favoriser le travail, cette suppression est un mauvais signal envoyé à notre industrie et à notre agriculture qui cherchent de la main d'œuvre, ainsi qu'à nos jeunes qui veulent se former à des métiers en tension, notamment dans le Jura.

Monsieur le Premier ministre, ma question est simple : que comptez-vous faire pour soutenir et développer les filières d'alternance et de professionnalisation, pour enfin remettre la valeur travail au cœur de notre société ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Je vous rejoins pleinement sur l'objectif consistant à inciter au travail, notamment par la rémunération et par le salaire. Oui, bien sûr, nous souhaitons voir la rémunération des Français augmenter, en particulier les rémunérations proches du Smic. Dès ma déclaration de politique générale, j'ai fait le constat que les divers allègements de cotisations concentrés autour du Smic lors des dernières décennies ont fini par smicardiser la France.

M. Pierre Dharréville. Ce n'est pas faute de l'avoir dit !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. En effet, un employeur souhaitant augmenter de 100 euros la rémunération d'un salarié payé au Smic doit pour cela dépenser 400 euros. En outre, le salarié ainsi augmenté perdra le bénéfice de la prime d'activité, deviendra redevable de l'impôt sur le revenu et verra augmenter son taux de contribution sociale généralisée (CSG), entre autres. Malheureusement, dans notre système, personne n'a intérêt à augmenter les salaires ; c'est à cela qu'il faut remédier. Nous avons confié à deux économistes, MM. Bozio et Wasmer, une mission en ce sens. J'espère qu'en nous appuyant sur ses résultats, nous pourrions proposer lors du prochain projet de loi de finances (PLF), en guise de première étape, des réformes pour inciter à la progression salariale.

Je vous rejoins aussi sur la volonté de rapprocher le net du brut.

M. Stéphane Peu. Et de remplacer la carte Vitale par la carte bleue !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Pour cela, nous devons effectivement faire des économies, ce qui est l'objet de plusieurs réformes que nous avons engagées et comptons poursuivre.

En revanche, je ne vous rejoins pas – il faut bien que nous soyons en désaccord quelque part – sur les contrats de professionnalisation. J'entends régulièrement les députés du groupe Les Républicains nous appeler à faire des économies et à sortir du « quoi qu'il en coûte ». Or l'aide financière pour les contrats de professionnalisation a précisément été instaurée pendant la crise du covid-19, dans le cadre du plan de relance et du « quoi qu'il en coûte ». Avant cela, les contrats de professionnalisation ne bénéficiaient pas d'une aide financière dédiée. Cette aide a fonctionné dans le cadre du plan de relance, mais il est normal, maintenant que nous sommes sortis de la crise, de mettre fin à de tels dispositifs.

Je précise d'ailleurs que les contrats de professionnalisation ne concernent pas uniquement les jeunes, mais peuvent être conclus n'importe quand au cours d'une carrière. Ces contrats fonctionnaient avant l'instauration d'une aide financière et fonctionneront encore après sa suppression.

M. Vincent Descoeur. Il faut l'espérer, mais ce n'est pas sûr !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. En revanche, nous continuerons bien sûr à soutenir financièrement les contrats d'apprentissage pour les jeunes. Lorsque le Président de la République a été élu en 2017, la France comptait moins de 300 000 apprentis ; elle en compte désormais près d'un million. C'est un immense succès pour les jeunes, pour les entreprises et pour le pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*) Nous souhaitons continuer dans cette voie, et je sais, madame la députée, que nous vous trouverons à nos côtés pour y parvenir. (*Mêmes mouvements.*)

TRAJET DE LA FLAMME OLYMPIQUE EN FRANCE

Mme la présidente. La parole est à Mme Claire Colomb-Pitollat.

Mme Claire Colomb-Pitollat. Ma question s'adresse à Mme la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Je souhaite y associer mes collègues de la majorité, car ils sont nombreux à s'être engagés pour préparer les Jeux olympiques (JO).

Demain, le 8 mai, deux mille six cents ans après l'arrivée des premiers Phocéens, Marseille accueillera de nouveau un navire venu de Grèce : un des plus anciens trois-mâts d'Europe, le *Belem*, qui bat pavillon français et apporte la flamme olympique. Je forme le vœu que l'arrivée de la flamme dans notre cité phocéenne porte chance à nos champions et que de nombreuses *Marseillaise* retentissent dans nos enceintes olympiques. Nous avons jusqu'aux Jeux pour soutenir, partout en France, nos sportifs. Demain, j'accompagnerai l'équipe de France de voile, prometteuse de médaille ; elle escortera le *Belem* et sera aux premières loges d'une grande parade dans la rade de Marseille, qui s'annonce inoubliable.

L'arrivée de la flamme est le coup d'envoi des JO et doit marquer un véritable point de bascule dans l'enthousiasme des Français. Nous nous attendons à une représentation équitale et inclusive des territoires de notre pays, y compris des outre-mer. En effet, les Jeux doivent être l'opportunité de valoriser le patrimoine français, qui fait la beauté et la diversité de notre pays. Comment envisagez-vous d'animer les territoires pendant la tournée de la flamme olympique ? Comment en ferez-vous une véritable célébration collective ? Je vous remercie par avance pour votre réponse et pour votre engagement à faire de ces Jeux un moment inoubliable et porteur de valeurs fédératrices pour tous les Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – MM. Jean-Paul Mattei et Benjamin Saint-Huilé applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Mme Amélie Oudéa-Castéra, ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Lascaux, Versailles, Verdun, la vallée du Mont-Blanc, la baie de Somme, le viaduc de Millau, la maison de Victor Hugo, les vignobles de Chablis et de Saint-Émilion, le stade Vélodrome, la marina de Marseille, mais aussi, le 14 juillet, cette belle maison qu'est le Palais-Bourbon... Tous ces lieux, et bien d'autres, sont les étapes du relais de la flamme. Ces lieux qui nous parlent, nous touchent et nous éblouissent éblouiront demain le monde entier.

La flamme arrive demain chez vous, à Marseille. Je vous remercie de mettre à l'honneur ce moment historique. Oui, cette arrivée marquera le coup d'envoi des Jeux olympiques ; oui, c'est un point de bascule dans l'enthousiasme et l'engagement de tous les Français derrière notre aventure olympique. Le relais de la flamme sera pour nous un moment de fierté, car il mettra comme jamais en valeur notre patrimoine culturel, sportif, historique, naturel et industriel. Il s'agira d'un moment de fête : partout en France, dans les 400 villes et villages où passera la flamme, les élus locaux, dont je tiens à saluer l'engagement et l'énergie, ont programmé des festivités. Ce sera également un moment d'inspiration, car 10 000 relayeurs participeront au parcours de la flamme, dont de grands athlètes et de grandes personnalités, de Marie-José Pérec à Thomas Pesquet, mais également des héros du quotidien qui s'engagent pour la réussite de notre pays et de la nation sportive.

Il s'agira en outre d'un moment d'engagement, car la flamme olympique est un symbole de concorde et de paix. Mon collègue Jean-Noël Barrot et moi-même organiserons ce jeudi un relais collectif en l'honneur de l'Europe, de ses valeurs et de notre modèle sportif européen.

M. Sébastien Chenu. On va encore gagner des voix aux européennes !

Mme Amélie Oudéa-Castéra, ministre. Ce sera l'occasion de marquer notre solidarité envers l'Ukraine, car une capitaine ukrainienne pilotera ce relais composé de vingt-sept sportifs européens.

Enfin, comme vous le dites, le passage de la flamme sera un moment de cohésion des territoires. Parmi les soixante-cinq territoires engagés dans le relais, il y a six collectivités d'outre-mer, de la Guyane à la Martinique.

Faisons tous ensemble de cet événement que nous avons la chance d'accueillir dans notre pays un grand moment d'unité. Je compte sur chacun d'entre vous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et LIOT.*)

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à seize heures trente-cinq, sous la présidence de Mme Hélène Laporte.*)

PRÉSIDENCE DE MME HÉLÈNE LAPORTE

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

BILAN DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions sur le bilan de la stratégie nationale de sécurité numérique. La conférence des présidents a fixé à deux minutes la durée maximale de chaque question et de chaque réponse, sans droit de réplique.

La parole est à M. Mounir Belhamiti.

M. Mounir Belhamiti (RE). La menace cyber est plus élevée que jamais. Nous vivons dans un monde où les cyberattaques sont devenues monnaie courante, mettant en péril non seulement des infrastructures critiques, mais aussi la démocratie et les libertés individuelles. À ce titre, je tiens à souligner l'importance de la qualification SecNumCloud, une initiative de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), qui est un véritable gage de qualité à la française, offrant une protection robuste contre les cyberattaques grâce à des normes de sécurité rigoureuses. Nous disposons là d'un outil indispensable pour garantir la sécurité des données sensibles et renforcer la confiance de nos concitoyens dans le numérique.

Le défi ne se limite toutefois pas aux frontières de notre pays : il prend désormais une dimension européenne. Converger vers un modèle de certification commun au sein de l'Union européenne est une nécessité, car seule une telle harmonisation pourra garantir à nos systèmes d'information une sécurité à la hauteur. Notre objectif doit être l'adoption d'un niveau commun de protection plus élevé.

Ma question est donc double. Où en sont les négociations avec nos partenaires européens sur le schéma commun de certification pour les services cloud ? Plus spécifiquement, où en est l'adoption d'un tel niveau de sécurité dans les services publics numériques sensibles et stratégiques ? C'est grâce à une commande publique exemplaire et à un État et des délégataires exemplaires que nous parviendrons à nos fins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée du numérique.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du numérique. Les négociations sur le schéma européen de certification des services cloud EUCS se poursuivent au niveau européen. Ce n'est un secret pour personne : comme vous l'avez dit, la France plaide pour le schéma EUCS le plus ambitieux possible. Il offrira aux organisations privées et publiques de l'Union européenne une protection robuste et adéquate des données les plus sensibles.

Soyons clairs : nous voulons garantir l'immunité des données les plus sensibles. Nous voulons également répondre à la demande des entreprises de l'Union européenne d'identifier facilement des offres de cloud de confiance qui soient adaptées à leurs besoins et offrir aux administrations et aux entreprises de notre pays la sécurité juridique nécessaire à la poursuite de leur transformation numérique.

Pourtant, je dois vous dire que nous sommes inquiets devant la direction récemment prise par les négociations sur ce schéma. En effet, elle pourrait fragiliser la capacité de l'Union européenne et de la France à assurer une réelle souveraineté numérique, alors même que la souveraineté européenne est au cœur de nos objectifs et de l'ambition collective européenne, comme le Président de la République l'a fermement rappelé lors de son discours de la Sorbonne le 25 avril 2024.

En tout état de cause, l'abandon des critères d'immunité contre l'accès via des lois à portée extraterritoriale dans le dernier schéma EUCS proposé n'est absolument pas le choix de la France. Vous l'avez dit, les clients des services cloud ont besoin d'assurance sur le fait que leurs données, qu'elles soient personnelles ou stratégiques, sont parfaitement protégées, et pas uniquement sur le plan technique. Je rappelle que les données les plus sensibles représentent une part très limitée de l'ensemble des données sur le marché.

Cependant, le schéma EUCS n'est à ce jour pas obligatoire pour les États membres. Je comprends le souhait légitime de clore ces discussions techniques engagées depuis longtemps. Néanmoins, la position de la France est claire : elle n'entend pas que le référentiel SecNumCloud soit menacé. Nous en faisons un préalable aux négociations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Mireille Clapot.

Mme Mireille Clapot (RE). Le numérique est au cœur des enjeux français et européens et pose un défi de sécurité, d'autant plus que l'intelligence artificielle facilite les attaques et multiplie les usages du numérique dans tous les domaines de la société. La majorité a su prendre des mesures défensives et offensives. Elle a ainsi lancé en février 2021 la stratégie nationale d'accélération pour la cybersécurité, qui s'inscrit désormais dans le plan France 2030 et couvre toutes les facettes d'une politique publique ambitieuse : l'aide à l'émergence de solutions innovantes ; le

renforcement de l'écosystème; le soutien de la demande intérieure des individus, des entreprises, des collectivités et de l'État; la formation des talents de demain.

L'objectif assigné à cette stratégie à l'horizon 2025 était d'atteindre un chiffre d'affaires de 25 milliards d'euros pour la filière, soit un triplement du chiffre d'affaires de 2021, de doubler le nombre des emplois dans le secteur en le faisant passer de 37 000 à 75 000, et de permettre l'émergence de trois licornes françaises en cybersécurité. Ce plan a bénéficié de plus de 1 milliard d'euros, à comparer avec les 200 milliards de dollars investis par les géants du numérique aux États-Unis et en Chine – les ordres de grandeur sont différents.

Que s'est-il passé depuis trois ans? Les défis se sont accrus: les attaques sont plus nombreuses, la situation géopolitique plus dangereuse; le monde du cloud s'est concentré; l'intelligence artificielle s'est développée de manière exponentielle; la régulation européenne s'est renforcée, notamment avec le règlement européen sur l'intelligence artificielle, dit IA Act, et la directive européenne sur la sécurité des réseaux et de l'information 2, dite NIS 2. Hors d'Europe, le monde ne manque ni d'énergie à bas coût, ni de données, et ne se préoccupe guère de régulation et de respect des droits fondamentaux.

Devant ce décalage qui ne fait que s'accroître, quel est aujourd'hui le bilan? Atteindrons-nous nos objectifs, grâce aux talents et aux capacités d'innovation dont nous disposons? Comment la France et l'Europe peuvent-elles rivaliser avec les géants américains et le rouleau compresseur chinois? Comment gagner cette bataille de la sécurité numérique, protéger nos intérêts et poursuivre une stratégie gagnante?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Merci pour cette question sur le bilan de la stratégie nationale d'accélération en matière de cybersécurité. Je tiens d'abord à rassurer l'Assemblée sur le fait que cette stratégie dotée d'un budget de 1 milliard d'euros – vous avez rappelé ce montant – se poursuit et produit des résultats très positifs sur notre écosystème et notre capacité à nous défendre. Les moyens déployés et les différentes opérations que nous menons sont amenés à s'amplifier dans le cadre de cette stratégie.

Cette stratégie nous permet une ouverture complète du cycle d'innovation en matière de cybersécurité par la compréhension et la maîtrise des mécanismes informatiques sous-jacents à travers un programme de recherche ambitieux qui a permis de lancer sept actions en 2022. Trois nouveaux projets d'ampleur ont été lancés en 2023. Nous continuons donc à avancer dans le domaine de la recherche.

Ensuite, nous avons mis en place un programme de transfert de technologies et de connaissances hébergé par le campus cyber situé à La Défense. Celui-ci a été lancé en mars 2023 pour fédérer et créer un écosystème pour accélérer le transfert de technologies. Le programme de maturation de la stratégie nationale a vu la publication à l'été 2023 de l'appel à projets « développement de technologies cyber innovantes critiques » pour sa phase 3 de levée de fonds. Cet appel vise à mobiliser tout notre écosystème pour préparer l'application de la directive NIS 2 et du règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique, dit Dora, notamment sur le volet financier.

Enfin, le grand défi « Automatiser la cybersécurité », qui est un outil unique, a démontré sa capacité à générer de l'innovation de rupture. Après une première phase où vingt-sept

projets lauréats ont exploré des approches technologiques risquées, la seconde phase a été lancée en retenant parmi eux cinq projets qui se concentrent autour des problématiques de sécurité des réseaux et de la protection des petites structures comme les PME. Enfin, nous avons créé le cyber booster, qui est le premier incubateur dédié à la cybersécurité. Il porte ses fruits et nous permet d'ores et déjà d'épauler trente-trois start-up dans ce domaine. Le lancement du cyber campus que j'ai évoqué produit également ses effets.

Mme la présidente. La parole est à M. Denis Masségli.

M. Denis Masségli (RE). Qu'ils proposent de régulariser une amende, de récupérer le solde du compte personnel de formation (CPF) en cash ou encore de compléter le dossier pour les impôts, les SMS ou e-mails de hameçonnage abondent. En un clic, des milliers d'euros ou de courriers personnels peuvent être soudainement usurpés. Nous sommes tous alertés régulièrement par nos concitoyens au sujet de ce phénomène terriblement simple mais redoutablement efficace. Les usagers ont la possibilité de signaler ces messages malveillants en alimentant un répertoire qui recense ces sites frauduleux.

C'est sur cette base que fonctionnera le filtre anti-arnaque instauré par la loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, dite loi Sren, que nous avons adoptée le 10 avril dernier. Il permettra aux internautes d'être avertis dès qu'ils sont redirigés vers l'un de ces sites.

Plus récemment, une nouvelle forme d'arnaque en ligne est apparue. Sur les réseaux sociaux, de fausses publicités mettent en scène des personnalités publiques et renvoient le plus souvent les internautes vers des sites illégaux de *trading* de cryptoactifs. Concrètement, alors que vous « scrollez » sur Facebook, vous voyez une publication, présentée comme un article du *Monde*, qui montre Jamel Debbouze vantant une méthode d'enrichissement facile et rapide. Bien évidemment, tenté par l'astuce, vous cliquez sur le lien. Malheureusement, vous êtes redirigé vers un site non réglementé d'achat et de vente de bitcoins et d'autres cryptoactifs.

Le hameçonnage innove en recourant aux réseaux sociaux et à leurs services qui permettent de booster des publications. En d'autres termes, les plateformes sont payées pour rendre ces arnaques plus virales. Pouvez-vous nous préciser ce qui est envisagé pour mieux protéger nos concitoyens de ces fausses offres illégales? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Je vous remercie pour votre question. Malheureusement, comme vous l'avez relevé, nos concitoyens sont de plus en plus exposés à ces risques et à ces tentatives d'arnaque en ligne. Vous avez évoqué le filtre anti-arnaque adopté dans le cadre de la loi Sren. Je tiens à vous dire que le groupement d'intérêt public Action contre la cybermalveillance (GIP Acyma) travaille à le déployer dans les meilleurs délais.

S'agissant des offres illégales de cryptomonnaies auxquelles vous faites allusion, la France a été le fer de lance de l'adoption du Digital Services Act ou règlement relatif à un marché unique des services numériques (DSA), qui nous donnera les moyens d'agir. Le DSA a un réel impact sur notre capacité collective – État, régulateurs, entreprises, chercheurs – à nous saisir de ces nouveaux outils législatifs. L'affaire des cryptoarnaques constitue un cas d'école qui nous permettra d'éprouver la puissance de ce règlement sur les services en ligne.

Nous avons constaté plusieurs tentatives d'escroquerie et d'usurpation d'identité de personnalités, qui renvoient sur des sites visant à détourner de l'argent au moyen des cryptomonnaies. À la suite de ce signalement, nous avons eu des échanges soutenus avec les régulateurs concernés par cette affaire : l'Autorité des marchés financiers, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et la Commission européenne.

Des plaintes ont été déposées par les personnalités publiques ou les structures qui les représentent, afin de faire cesser ces usurpations d'identité et de mener une action judiciaire sur le sujet. Les autorités françaises ont soutenu la place centrale de la Commission européenne dans l'application du DSA ; je me félicite que des enquêtes diligentées par celle-ci soient en cours.

Une fois de plus, l'affaire des cryptoarnaques témoigne de l'importance de la coopération européenne pour contrer les menaces pesant sur nos concitoyens. Le succès du DSA sera jugé à la lumière de ses apports concrets pour nos concitoyens. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de la Commission européenne de veiller à la mise en conformité des très grands moteurs de recherche et plateformes. Nous veillerons à ce que celle-ci soit efficace et exigeante. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Violette Spillebout.

Mme Violette Spillebout (RE). En mars dernier, j'ai eu le plaisir de vous accueillir à Lille qui, grâce au Forum international de la cybersécurité, est devenue le carrefour européen du cyber. Là-bas, dans ma ville, nous savons ce qu'est la cybersécurité. Il y a tout juste un an, nous avons été victimes d'une cyberattaque d'ampleur qui a visé les systèmes d'information : piratage des données des parents d'enfants inscrits dans les cantines ou dans les piscines, indisponibilité des documents d'urbanisme ou d'aide sociale, impossibilité de délivrer les documents d'état civil, blocage des délibérations du conseil municipal et impossibilité de payer les agents. Cette cyberattaque a coûté près de 1 million d'euros à la mairie de Lille : aux coûts de réparation informatique – avec des délais de retour à la normale de plusieurs mois – se sont ajoutés les coûts nécessaires pour assurer la continuité du service public pendant cette période.

Les cyberattaques se multiplient. Nous devons absolument nous armer contre la cyberdélinquance, afin de protéger nos mairies, nos services sociaux, nos hôpitaux et nos entreprises. En effet, la cybersécurité est devenue un élément majeur de la compétitivité de nos entreprises, de la souveraineté de nos recherches et de nos savoir-faire et de la défense de nos intérêts publics nationaux, dans un monde où les ingérences étrangères, les escroqueries et le vol de données nous imposent désormais un combat quotidien.

Ce combat ne concerne pas seulement les tentatives de vol ou de piratage : il s'incarne aussi dans le combat d'influence que nous menons contre les ingérences étrangères dans les sphères économique, politique et informationnelle. La désinformation sur les réseaux sociaux est l'un des principaux sujets de mon travail parlementaire. La cybersécurité consiste aussi à identifier ceux qui fabriquent la désinformation massive, répandent la haine et créent les peurs et la division en France.

Après les trente recommandations du rapport de la commission Bronner remis en 2022 et les trente-six propositions de mon rapport intitulé « Armer chacun dans la

guerre de l'information », les parlementaires restent très mobilisés sur le sujet. Une mission flash se penche sur les ingérences étrangères dans les médias et nous avons examiné récemment une proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères. Pouvez-vous nous expliquer les actions qui sont menées pour lutter contre ce fléau ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Il faut bien distinguer deux cas de figure : d'une part, la réponse de l'État aux cyberattaques et aux incidents informatiques ; d'autre part, les dispositifs publics de lutte contre les formes d'ingérence étrangère et la menace informationnelle.

Les cybermenaces, en croissance continue, concernent désormais un grand nombre d'acteurs : les collectivités, les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE et PME) et tout le spectre économique et public. L'Anssi a un rôle essentiel à jouer dans notre dispositif national ; nous l'avons donc renforcée. Elle intervient sur trois volets : la supervision et le contrôle des obligations juridiques dans le domaine cyber, applicable aux entités les plus stratégiques ; l'accompagnement des administrations, qui sera renforcé en vue des Jeux olympiques ; des efforts de sensibilisation à la sécurité numérique, coordonnés sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a en outre alloué 176 millions d'euros à un plan de renforcement de la cybersécurité des établissements publics, des hôpitaux et des collectivités, piloté par l'Anssi. Des parcours de cybersécurité ont été déployés à destination de près de 1 000 organismes publics, pour un budget de 100 millions d'euros. Des projets cohérents et ambitieux de cybersécurité pour les collectivités territoriales ont reçu un soutien financier, avec un dispositif d'acquisition de produits et de licences pour un montant de 27 millions d'euros.

Enfin, j'ai entamé un tour de France des collectivités et des entreprises afin de les sensibiliser à la transposition de la directive NIS 2 qui nous occupera prochainement.

S'agissant de la lutte contre le risque de désinformation et les ingérences étrangères, nous conduisons plusieurs initiatives. Nous avons réuni aujourd'hui même, avec Jean-Noël Barrot, les acteurs des plateformes afin de veiller à la bonne tenue du scrutin européen et à limiter les ingérences étrangères. Nous avons également mis en place le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (Viginum). Son rapport, publié récemment, prouve que notre action en matière de détection et de réponse peut être efficace. Je pense enfin à la loi Sren, en particulier à ses articles 34, 35 et 36.

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Vojetta.

M. Stéphane Vojetta (RE). Avec la stratégie nationale pour la sécurité du numérique, l'État s'est engagé à favoriser une confiance numérique propice à la stabilité de l'État, au développement économique et à la protection des citoyens.

Penchons-nous sur la protection des citoyens vis-à-vis des écrans et des contenus. Le réseau social Instagram a reconnu qu'il empirait le rapport à son corps d'une adolescente sur trois. La dépression, l'anxiété, le manque de sommeil, le retard d'acquisition du langage et les troubles de l'apprentissage sont les effets, désormais avérés par la science, d'une exposition excessive aux écrans. Les conduites violentes sont de plus en plus répandues chez les adolescents et la reconstitution des drames implique d'éplucher les messageries des réseaux sociaux. Lors de sa déclaration de politique générale,

Gabriel Attal avait annoncé sa volonté de résister à la catastrophe éducative et sanitaire qui pointe derrière l'usage excessif et inapproprié des écrans par les mineurs.

Mercredi dernier, la commission d'experts sur les écrans installée par le Président de la République – et qui m'a auditionné – a publié un rapport qui confirme les préoccupations partagées par de nombreux Français. Ce rapport émet de nombreuses recommandations, dont des mesures concrètes pour limiter l'usage des écrans chez les plus jeunes et promouvoir des interactions plus saines avec la technologie.

Le Président de la République a donné un mois au Gouvernement pour examiner ces recommandations et les traduire en actions. Au-delà des clivages politiques, la protection de notre jeunesse face aux dérives du numérique est une priorité pour nombre d'entre nous – peu importe les bancs sur lesquels nous siégeons.

Soyez audacieux, soyez même radicaux s'il le faut. Proposez-nous un équilibre efficace entre protection et contrôle. Je suis convaincu que nous pourrions avancer ensemble, comme nous l'avons fait pour la loi du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux, dont le gouvernement espagnol vient de s'inspirer directement.

Comment envisagez-vous d'intégrer les propositions de ce rapport dans les politiques publiques actuelles et futures pour assurer un équilibre entre les bénéfices et les risques associés à l'utilisation des écrans par les jeunes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Je vous remercie pour votre question, qui porte sur un sujet qui nous intéresse tous : le rapport des jeunes aux écrans et la protection de leur santé. La commission d'experts a rappelé les effets négatifs des écrans sur nos enfants.

Plusieurs moyens sont déjà à notre disposition. Certaines propositions de la commission ont déjà fait l'objet d'un travail législatif. La loi Sren comporte ainsi des mesures fortes visant à renforcer significativement la protection des Français en ligne, notamment des mineurs. Je pense en particulier au filtre anti-arnaque et à l'arsenal juridique mis à la disposition de nos juges pour prononcer des peines de bannissement numérique en cas de cyberharcèlement. Ce texte offre aussi un cadre de protection numérique, très attendu, contre l'exposition à la pornographie.

Après la remise du rapport de la commission, le Président de la République a donné un mois aux ministères pour étudier la déclinaison opérationnelle de ses propositions. Trois d'entre elles ont retenu mon attention. La première concerne le design des plateformes : nous devons prêter une grande attention aux éléments algorithmiques. La deuxième porte sur la formation des élèves, qui est essentielle pour leur donner les bonnes clés de compréhension, et sur l'accompagnement des parents dans la sphère privée. La troisième proposition, très intéressante, vise à assurer la soutenabilité des moyens nécessaires à cette lutte pour la protection de nos enfants, grâce à la déclinaison du principe du pollueur-payeur : les plateformes doivent contribuer à la recherche et au développement en matière de protection des mineurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Lopez-Liguori.

M. Aurélien Lopez-Liguori (RN). En 2023, les cyberattaques ont augmenté de 30 %. Hôpitaux, administrations, collectivités territoriales et entreprises sont sous le feu d'une menace qui ne cesse de croître. Les cybercriminels chinois, russes et nord-coréens s'en donnent à cœur joie.

De janvier à juin 2023, les autorités américaines ont demandé et obtenu des informations sur 115 000 comptes Google, dont de nombreux comptes européens et français. Cerise sur le gâteau, nous avons appris hier que les autorités chinoises ont cyberspionné au moins huit députés et sénateurs français. Pire, l'État français, averti par les autorités américaines, était au courant depuis 2022 mais n'en avait pas informé les victimes. Était-ce par impuissance, par lâcheté, par désintérêt ? Telle est la question.

Ces faits ne sont qu'une goutte d'eau dans la cyberguerre qui nous est livrée et qui ne fera que s'intensifier à l'arrivée des Jeux olympiques. En 2015, le gouvernement Valls, dont M. Macron faisait partie, a mis en place la stratégie nationale de sécurité numérique. Celle-ci aurait dû être un bouclier contre ces ingérences, en protégeant notre souveraineté et en sécurisant nos données.

Les faits démontrent pourtant qu'elle n'a servi à rien. Elle n'a pas permis de favoriser les entreprises françaises et européennes dans la commande publique, ni d'augmenter les moyens de l'Anssi, à qui on donne de plus en plus de missions. Elle n'a pas protégé nos pépites cyber de la prédation étrangère. Ces dernières années, les rachats d'entreprises comme Alsid, Sqreen et Sentryo par des sociétés américaines et la situation dramatique d'Atos sont des preuves éclatantes de votre inconséquence.

Au regard de ce bilan peu reluisant, mes questions sont simples. Quand donnerez-vous la priorité aux entreprises françaises et européennes dans la commande publique ? Quand renforcerez-vous les moyens de l'Anssi ? Quand nos pépites françaises cesseront-elles de nous glisser entre les mains, rachetées par des entreprises étrangères ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Sans minimiser l'importance du sujet, je me permets d'apporter une précision : l'augmentation de 30 % des attaques dont l'Anssi fait état dans son dernier rapport sur les cybermenaces concerne uniquement les attaques par rançongiciels, dont 34 % ciblent nos TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI), 24 % les collectivités territoriales et 10 % les entreprises stratégiques. L'intégralité du spectre est donc concernée par ce type d'attaque.

Face à cette situation, l'État ne reste pas inactif – vous avez d'ailleurs rappelé notre stratégie. Nous continuons à sensibiliser massivement la population, les administrations, les entreprises, les collectivités territoriales et tous les établissements de santé, grâce à plusieurs dispositifs, comme le volet cybersécurité du plan France relance, que j'ai déjà évoqué, le programme Care (Cybersécurité accélération et résilience des établissements), conçu spécifiquement pour les établissements de santé, le programme Cyber PME, que nous avons lancé dernièrement et qui a déjà permis d'accompagner 750 TPE et PME, ou encore la plateforme France Num, qui a permis de dispenser plus de 3 000 formations à destination des chefs d'entreprise. En s'impliquant dans la plateforme cybermalveillance.gouv.fr, qui permet à nos concitoyens de trouver toutes les informations nécessaires, le GIP Acyma mène également une action très importante.

Par ailleurs, vous nous accusez de subventionner des solutions étrangères à travers le plan de relance. Mais contrairement à ce que vous prétendez, 92 % de ces crédits financent bel et bien des solutions françaises ou européennes.

Ni impuissance, ni lâcheté, ni désintérêt de notre part, donc : nous sommes bien à la tâche pour atteindre nos objectifs – à savoir protéger nos concitoyens et, surtout, soutenir la filière de cybersécurité française et européenne.

Mme la présidente. La parole est à M. Alexandre Sabatou.

M. Alexandre Sabatou (RN). Fondée pour permettre à l'État d'assurer la pérennité de la dissuasion française, la société Bull, rachetée par Atos, avait pour objectif le développement de supercalculateurs nécessaires au nucléaire civil et militaire, à divers autres programmes stratégiques de défense ainsi qu'à de nombreuses applications civiles. Cette filière nationale de fabrication et d'exploitation de supercalculateurs a notamment permis à la France de mener à bien sa politique nucléaire, en particulier depuis la fin des essais en 1996. Pour des raisons sur lesquelles nous ne nous étendrons pas, l'entreprise traverse aujourd'hui, après une séquence de forte expansion et de croissance externe, une période compliquée, tant en matière de gouvernance industrielle que de gouvernance financière. Sa valorisation boursière a été divisée par quarante en cinq ans et elle est à la fois en manque de capitaux et à la merci d'un rachat.

Qu'Atos soit vendue en groupe ou à la découpe, nous nous trouvons donc face à un vrai dilemme en matière de sécurité numérique. Comment résoudre ce problème de sécurité nationale ? À mon sens, seule une nationalisation partielle ou totale permettrait d'éviter de brader nos technologies de calculs et de simulations nucléaires.

Plus largement, depuis la stratégie nationale pour la sécurité du numérique déployée à l'initiative de Manuel Valls, plusieurs questions se posent avec acuité. Où sont les outils de veille qui sanctuarisent nos entreprises stratégiques ? Où sont les outils financiers souverains qui garantissent leur indépendance ? Comment se fait-il que l'État ait attendu le dernier moment pour s'occuper du dossier Atos ? Au-delà, quelles sont les autres entreprises d'excellence qui soutiennent nos besoins stratégiques et quels sont les moyens mobilisés pour s'assurer qu'elles restent dans le giron national ?

Quand la nécessité vitale de préserver notre souveraineté numérique se traduira-t-elle enfin par une politique digne de ce nom, dotée des moyens financiers adéquats et d'une vision à moyen et long terme qui fait malheureusement défaut au Gouvernement aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Contrairement à ce que vous prétendez, l'État n'a pas attendu le dernier moment pour se préoccuper de la situation du groupe Atos. Voilà plusieurs mois qu'avec le cabinet du Premier ministre et Bruno Le Maire, nous sommes à la manœuvre : dès la fin de l'année 2023, le comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri) a été saisi pour accompagner l'ensemble du groupe et tenter d'identifier des solutions. Ce processus suit son cours. Plusieurs offres de reprise ont été déposées le 3 mai : c'est une bonne nouvelle pour l'entreprise, qui doit désormais les examiner. L'État, à travers le Ciri, sera bien évidemment très vigilant sur les conséquences sociales des offres proposées et veillera au respect de ses intérêts. Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté

industrielle et numérique, Bruno Le Maire, a d'ailleurs déclaré que l'État était prêt à s'engager sur les activités les plus stratégiques d'Atos.

Soyez assuré, monsieur le député, que nous serons particulièrement vigilants à ce que la souveraineté numérique de la France soit préservée.

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Dragon.

M. Nicolas Dragon (RN). Le 22 mars, vous annonciez la création de trois dispositifs visant à renforcer l'offre française et européenne de services cloud, au profit de la souveraineté numérique et de l'intelligence artificielle – une annonce cohérente avec la future certification européenne EUCS, qui vise à harmoniser les exigences en matière de sécurité des clouds à l'échelle de l'Union européenne.

Le texte en question, qui fixe de nombreuses exigences en matière de cybersécurité, notamment celle de la sécurité juridique des données les plus sensibles, a deux objectifs : garantir la sécurité des données d'importance stratégique face au risque d'extraterritorialité d'acteurs non européens, et soutenir une logique de souveraineté numérique, afin que les pays européens ne dépendent plus de solutions techniques non européennes et puissent développer leurs champions, comme OVHcloud ou Scaleway, sachant que le secteur dépend à plus de 75 % des offres américaines et chinoises et que les entreprises européennes y ont perdu près de la moitié de leurs parts de marché en cinq ans.

Malheureusement, nous apprenons que ces objectifs de souveraineté sont totalement remis en cause dans la dernière version du projet, dans lequel l'Allemagne et le lobby américain *Computer and Communications Industry Association* (CCIA) voient une mesure anticoncurrentielle et protectionniste. N'oublions pas qu'en son temps, le plan Calcul du général de Gaulle avait déjà été accusé par les Américains de relever d'une démarche protectionniste.

Madame la secrétaire d'État, comment comptez-vous assurer la sécurité numérique si vous ne pouvez pas garantir aux Français la sécurité de leurs données sensibles ? Alors que nos partenaires européens souhaitent se condamner à n'être que des revendeurs de solutions logicielles américaines et chinoises, comment comptez-vous par ailleurs assurer la souveraineté numérique de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Comme je l'ai expliqué tout l'heure, dans le cadre des discussions conduites avec la Commission européenne au sujet de la certification EUCS, qui vise à développer un cloud souverain, la France a imposé le référentiel SecNumCloud comme un préalable indispensable pour garantir la sécurité de nos données les plus critiques. Si ces données ne représentent qu'une part assez réduite de la masse de données générales, soyez assuré que la position de la France sera constante : l'immunité du référentiel au droit non communautaire n'est pas négociable.

Parallèlement à ce volet réglementaire, nous conduisons une politique visant à créer les conditions du marché pour que le référentiel SecNumCloud puisse s'adresser à un grand nombre d'entreprises. Vous en avez d'ailleurs conscience, puisque vous avez effleuré ce sujet dans votre intervention.

Dans ce cadre, j'ai récemment lancé, lors d'un déplacement à Strasbourg, un appel à projets pour renforcer l'offre de services cloud, dont l'objectif est de soutenir nos entreprises dans le développement des briques technologiques

manquantes pour assurer des solutions de cloud souveraines. En outre, la loi Sren prévoit la migration de la plateforme des données de santé, le *Health Data Hub* (HDH), vers un cloud souverain respectant le référentiel SecNumCloud.

M. Aurélien Lopez-Liguori. Ce n'est pas tout à fait ça.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Enfin, nous conduisons des discussions étroites avec les acteurs français et européens pour les encourager à développer des offres labellisées SecNumCloud, afin de répondre aux besoins de nos entreprises et de nos concitoyens.

Mme la présidente. La parole est à M. Emeric Salmon.

M. Emeric Salmon (RN). Je veux aborder un sujet qui affecte profondément nos territoires, en particulier les territoires ruraux, comme chez moi, en Haute-Saône. L'ère numérique offre des opportunités formidables, mais hélas, beaucoup de nos compatriotes restent en marge de cette évolution. Ils font face à des difficultés d'accès au numérique, pour des raisons techniques – zones blanches – ou parce qu'ils manquent de compétences personnelles, faute de formation. Phénomène affectant des millions de Français, l'illectronisme, c'est-à-dire l'incapacité à maîtriser les outils numériques, est source de chômage, de précarité et de marginalisation, en particulier pour ceux qui vivent en milieu rural.

Il ne faudrait pas qu'à cette fracture numérique s'ajoute une fracture de la sécurité numérique. Faute de pouvoir utiliser France identité, qui nécessite d'avoir une carte d'identité de nouvelle génération, nos compatriotes, en particulier en milieu rural, sont parfois dans l'impossibilité d'effectuer certaines démarches dématérialisées. Alors que le Gouvernement avait promis que l'on pourrait donner procuration pour les élections européennes sans avoir à quitter son domicile – ce qui est une bonne chose, je le reconnais –, il est par exemple impossible d'aller au bout de la démarche en ligne sans France identité. Le demandeur doit donc se rendre physiquement dans une gendarmerie pour justifier de son identité.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour réduire la fracture numérique dans les territoires ruraux et empêcher l'apparition d'une nouvelle fracture en matière de sécurité numérique? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Étant moi-même élue d'un territoire rural, j'ai fait de l'inclusion numérique le cœur de mon action. Nous travaillons à la fois sur le développement des infrastructures, afin d'accélérer le déploiement de la fibre et la couverture du territoire en téléphonie mobile dans le cadre du New Deal mobile, et sur l'accompagnement de nos concitoyens.

Dans la droite ligne des engagements qui avaient été pris et des discussions conduites avec l'opérateur historique par mon prédécesseur, Jean-Noël Barrot, j'ai récemment renégocié avec Orange l'accord relatif au déploiement de la fibre. Afin de combler le retard qui a été pris et de relancer rapidement ce déploiement, le nouvel accord entérine un changement de paradigme en passant à une logique de raccordement à la demande qui devrait permettre d'atteindre plus rapidement l'objectif de raccordement de tous les foyers. Parallèlement, le New Deal mobile a permis de réduire drastiquement le nombre de zones blanches, et nous sommes aujourd'hui en phase de complétude. Nous nous interrogeons désormais sur l'opportunité de maintenir ce

dispositif, qui a fait ses preuves, notamment pour améliorer la couverture sur les axes de communication et de transport, domaine dans lequel nous avons encore des efforts à faire.

Par ailleurs, vous avez raison, monsieur le député: le numérique peut exclure certains de nos concitoyens, ou susciter chez eux un sentiment d'exclusion. Pour les accompagner vers l'autonomie dans la pratique du numérique, plus de 4 000 conseillers numériques sont déployés dans l'ensemble du territoire, secondés par des aidants numériques qui, dans une logique de double étage, peuvent réaliser les premières démarches.

En outre, je pense que, bien employée, l'intelligence artificielle générative (IAG) sera un merveilleux facteur d'inclusion pour nos concitoyens: en simplifiant le travail de nos agents, elle leur laissera davantage de temps pour des rapports directs avec nos concitoyens, tandis que le déploiement de robots conversationnels facilitera l'accès au numérique.

Enfin, le déploiement de France identité n'en est qu'à ses débuts: au fur et à mesure du renouvellement des cartes, de plus en plus de Français auront accès à ce dispositif très important, qui facilitera leurs démarches. À terme, les procurations pourront bien se faire en ligne, quelle que soit l'élection concernée. Nous n'en sommes qu'au point de départ, et nous mettons tout en œuvre pour déployer cette application le plus rapidement possible.

Mme la présidente. La parole est à M. Andy Kerbrat.

M. Andy Kerbrat (LFI-NUPES). Plutôt que de tirer le bilan d'une stratégie de sécurité numérique qui consiste surtout à naviguer à vue, je préfère vous poser une question beaucoup plus simple, madame la ministre: dans l'espace numérique, qu'est-ce qui nous protège contre vous? Avec la loi portant prétendument sur les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, vous avez légalisé la reconnaissance biométrique et son traitement par des algorithmes – une technologie interdite partout ailleurs en Europe, qui nécessite de collecter une quantité folle de données et implique de définir arbitrairement quels comportements humains seraient suspects. Cela va rendre la sécurité des Jeux complètement absurde.

Cette mesure est un cheval de Troie: non seulement le but avoué – en dehors de cet hémicycle – de ce qui est présenté comme une expérimentation est clairement la généralisation du système, mais en plus, comme il est prévu – justement à titre expérimental – que les données seront conservées par les entreprises, nous n'aurons plus aucune emprise ni sur leur usage, ni sur leur destination. Pourquoi êtes-vous d'aussi grands promoteurs des caméras de surveillance, de leur amélioration, de leur massification? Elles n'ont que très rarement sauvé des personnes, mais elles servent à collecter massivement des données sur les populations pour mieux les contrôler. Avec un gouvernement honnête, ce ne serait peut-être pas un problème, mais les dégâts que feront de tels outils entre les mains d'un gouvernement fascistoïde nous glacent le sang.

La loi Sren prévoit elle aussi la collecte massive de données, ainsi que le contrôle d'identité visant à vérifier l'âge des internautes – une mesure inefficace qui ne vise là encore qu'à augmenter la masse numérique d'informations personnelles, dans toute leur précision et leur diversité. Malgré les bons sentiments que les entreprises et vous-mêmes affichez, ces données restent susceptibles de faire l'objet de cyberattaques, car il y aura toujours des brise-glace capables d'y accéder. Les hacks réguliers de nos services publics ou des banques le prouvent: augmenter la quantité de données en ligne, c'est augmenter les risques pour la sécurité de tous.

En démocratie, les citoyens ont droit à l'intimité et à une part d'anonymat ; seul l'État est contraint à la transparence. Votre logique est exactement inverse : un pouvoir toujours plus opaque, des citoyens observés sous toutes leurs coutures, une société de la suspicion où, par défaut, on est présumé délinquant. La première des sécurités, c'est notre liberté : votre manie du contrôle, en ligne comme dans l'espace public, nous met de plus en plus en danger. Alors, qu'est-ce qui nous protège de votre stratégie de sécurité numérique ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Vous nous reprochez à la fois de naviguer à vue et de vouloir définir un cadre réglementaire plus protecteur pour nos concitoyens : vous me permettrez de voir là une incohérence.

Votre question porte d'abord sur les mesures adoptées dans le cadre de la loi relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Vous savez que cette loi, qui encadre le recours à la vidéoprotection, constitue l'un des vecteurs d'optimisation de la mobilisation des forces de sécurité intérieure. Comme vous l'avez rappelé, quoique insuffisamment, ces dispositions s'appliqueront à titre expérimental et pour une durée limitée. Compte tenu du risque que représente l'organisation des Jeux olympiques, il est bien normal que nos concitoyens soient protégés correctement.

Je m'étonne également de votre question sur la loi Sren, qui vise à protéger nos concitoyens dans l'espace numérique, notamment les mineurs contre l'exposition aux contenus à caractère pornographique – c'est le cœur du texte. Certaines de ses dispositions n'ont pas été prévues par le Gouvernement, mais adoptées de façon souveraine par la commission mixte paritaire (CMP) – étant une ancienne députée, je respecte trop le travail du Parlement pour faire des commentaires sur ce sujet. Votre groupe a saisi le Conseil constitutionnel ; nous verrons ce qu'il adviendra.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland (LR). La sécurité est fondamentale pour nos compatriotes, notamment celle du quotidien – nous nous en faisons régulièrement le relais dans cet hémicycle. Il est bien normal qu'à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques, l'inquiétude monte d'un cran. Dans moins de cent jours, le monde entier aura les yeux rivés sur notre pays. Si nous pouvons pleinement faire confiance à nos forces de l'ordre, pompiers et agents de sécurité civile, la sécurité numérique ne doit pas non plus être sous-estimée. Nous pouvons compter sur des solutions innovantes et souveraines, déployées notamment par Advens ou Tehtris, pour ne citer qu'elles.

Le risque d'ingérences étrangères par des cyberattaques sur notre sol n'a jamais été aussi élevé. De nombreux médias et entreprises sont concernés par cette vague de désinformation et de déstabilisation. La stratégie bien rodée consiste à dégrader l'image d'une personne donnée ou d'un secteur économique pour empêcher un investissement, ou à révéler des informations confidentielles ; cela a des répercussions sur la vie courante de l'ensemble de nos concitoyens. Par le biais de ces ingérences étrangères, dont nous connaissons souvent l'origine, ce sont nos instances démocratiques qui sont attaquées.

Je vous pose donc trois questions. Alors que nos entreprises devront respecter dans six mois le nouveau cadre défini par la directive NIS 2, elles n'ont toujours aucun texte pour s'y préparer. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Quelles garanties comptez-vous apporter à nos concitoyens et à nos PME et TPE, qui ne disposent pas toujours des ressources adéquates pour bénéficier d'un système de protection satisfaisant ? Les Français ont besoin d'être rassurés sur ce point.

Enfin, quelles sanctions l'État est-il prêt à prendre contre un État étranger qui soutiendrait des groupes de hackers ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Votre question étant très large, je crains de ne pouvoir y répondre tout à fait. Elle concerne en effet à la fois les cyberattaques, les ingérences et la transposition de la directive NIS 2.

S'agissant des cyberattaques et des ingérences, vous avez raison, les Jeux olympiques et paralympiques font l'objet de toute notre attention, car nous savons que les grands événements donnent lieu à des tentatives de déstabilisation – en l'occurrence, plutôt à de la désinformation – et à des cyberattaques ciblant les acteurs économiques ou la billetterie. Nos équipes sont extrêmement mobilisées sur ces deux volets – je salue le travail de l'Anssi.

Concernant la transposition de la directive NIS 2, le projet de loi sera prochainement déposé au Parlement, puisqu'il vient d'être soumis au Conseil d'État. J'ai entamé la semaine dernière, à Toulouse, un tour de France pour rencontrer les entreprises et les collectivités. Le nombre de secteurs concernés par la directive augmente – il y en aura désormais dix-huit. Elle prendra en compte la taille des acteurs, s'appliquant aux entités essentielles ou importantes pour le milieu économique ainsi qu'aux communes de plus de 30 000 habitants et aux structures supérieures.

Je suis allée à la rencontre des différents acteurs pour les auditionner sur cette question. L'Anssi mène également un travail de concertation depuis plusieurs mois : elle a rencontré l'intégralité des associations d'élus et auditionne des associations professionnelles – Medef, Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), etc.

Le texte arrivera bientôt au Parlement ; nous aurons donc l'occasion de revenir sur le sujet. Sachez que nous veillons à ce que cette transposition s'opère de la meilleure façon possible, sans alourdir les charges qui pèsent sur nos acteurs économiques, et de manière uniforme à l'échelle européenne afin de ne pas créer un système de concurrence entre les États membres – nous y serons extrêmement vigilants. Enfin, elle doit s'inscrire dans une optique proportionnée, selon les risques auxquels nos entités seront exposées.

Mme la présidente. La parole est à Mme Virginie Duby-Muller.

Mme Virginie Duby-Muller (LR). Dans un monde de plus en plus dangereux, marqué par des crises successives, nous devons collectivement préparer notre pays face aux menaces cyber venant du crime organisé, d'activistes ou d'États malveillants à notre égard. Dans son rapport de février dernier consacré aux grandes tendances de la menace cyber, l'Anssi signale : « Le niveau de la menace informatique continue d'augmenter, dans un contexte marqué par de nouvelles tensions géopolitiques et la tenue d'événements internationaux sur le sol français. »

Cela se manifeste par une recrudescence des attaques à but lucratif – les attaques par rançongiciel sont en hausse de 30 % par rapport à 2022 –, des opérations de déstabilisation, ou encore de l'espionnage stratégique et industriel. Lutter contre ces menaces protéiformes est donc un enjeu de souveraineté majeur pour notre pays.

Ma première question concerne donc l'Anssi : comment le Gouvernement compte-t-il renforcer les moyens humains et financiers de cette agence stratégique pour lutter contre les actions de cybermalveillance ?

Ma deuxième question concerne la gouvernance des multiples acteurs de la cybersécurité. Une clarification des rôles s'impose entre l'Anssi, les CSIRT – *Computer security incident response teams*, ou centres de réponse à incident cyber – régionaux ou sectoriels, et le GIP Acyma, notamment dans la perspective de l'application de la directive NIS 2. Pourquoi l'Anssi ne monterait-elle pas en puissance afin de coordonner directement les capacités cyberdéfensives publiques et privées du pays pour faire face à l'amplification et à la sophistication des attaques ?

Ma dernière question porte sur la lutte cyber lors d'événements mondiaux ponctuels. La France accueillera cet été les Jeux olympiques et paralympiques. Si c'est une formidable opportunité, cela fera aussi de nous une cible. Je renouvelle ma confiance aux forces de l'ordre et aux militaires qui lutteront contre cette menace. Il y aura cependant également une menace cyber : alors que les JO de Tokyo avaient donné lieu à 450 millions de cyberattaques recensées, nous en attendons 4 milliards pour les JO de Paris. Quel arsenal cyber le Gouvernement entend-il déployer pour limiter ces cyberattaques qui pourraient avoir un impact préjudiciable sur le déroulement de l'événement comme sur l'image de notre pays ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. S'agissant des moyens que nous allouons à l'Anssi, nous sommes conscients du rôle central que remplit l'agence. L'Anssi connaît une hausse continue de son budget, arrêté à 25 millions d'euros en 2024 ; ses effectifs, actuellement de 700 équivalent temps plein (ETP), seront portés à 800 à l'horizon 2027. Nous sommes donc bien dans une logique d'accompagnement, pour répondre au mieux aux menaces qui pèsent sur nous.

La stratégie assignée à l'Anssi repose sur quatre points : investir dans des équipements techniques ; investir dans la recherche ; poursuivre la dynamique de faire face, conformément à la stratégie nationale que nous coordonnons ; conforter le positionnement de l'Agence au plus près des territoires, l'Anssi s'appuyant sur des réseaux en région pour accompagner les entreprises et les collectivités et pouvoir réagir au plus vite en cas d'attaque. Cette stratégie est consolidée par le corpus juridique, notamment par la directive NIS 2.

Concernant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le pilotage de la stratégie en matière de prévention des cyberattaques a également été confié à l'Anssi. Nous poursuivons un double objectif : sécuriser les systèmes d'information critiques afin de s'assurer que tout se passe bien ; mettre en place un dispositif opérationnel dédié et éprouver la gestion de crise cyber.

Des actions de sécurisation seront menées pour accompagner les entités impliquées de façon adaptée et proportionnée à leurs besoins. L'Anssi a mis en place un dispositif renforcé de veille, d'alerte et de traitement des incidents de sécurité informatique – la Coupe du monde de rugby que nous avons organisée a constitué une forme d'entraînement. Comme vous l'avez rappelé, nous nous attendons à une menace exponentielle, mais l'Anssi s'entraîne régulièrement avec toutes les parties prenantes pour éprouver ce système.

Vous avez enfin évoqué le trouble ou l'incompréhension que peut susciter la coexistence de différentes organisations quand il s'agit de savoir qui fait quoi. Un travail de rationalisation est en cours afin de donner une meilleure lisibilité à nos concitoyens sur les moyens dont ils peuvent bénéficier.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Latombe.

M. Philippe Latombe (Dem). Je souhaite vous interroger sur la mutualisation des antennes relais, à même d'assurer leur acceptation par la population ainsi que leur protection, dans le cadre du New Deal mobile. J'associe mon collègue Philippe Vigier à cette question, qu'il n'a pas pu poser lui-même.

Prenons l'exemple de L'Oie, en Vendée, dans ma circonscription. Alors que la commune dispose déjà d'un mât avec deux opérateurs, l'implantation d'un nouveau mât est prévue par deux autres opérateurs pour couvrir une zone blanche, à 100 mètres du mât actuel. Évidemment, un collectif se mobilise. Le mât devant être installé sur un terrain privé, le maire peut difficilement rejeter la demande d'autorisation ; il ne peut pas non plus imposer la mutualisation du mât existant entre les différents opérateurs. Comment pourrions-nous favoriser l'optimisation des mâts ? Nous nous poserons d'autant plus ces questions lors de l'arrivée de la 6G.

Pour faire le lien avec le thème de la sécurité numérique, cette mutualisation permettrait de sécuriser les mâts, d'assurer leur résilience, notamment en cas de coupure de courant. L'Oie est une commune rurale ; la plupart des habitants de la circonscription, n'ayant plus de ligne fixe, utilisent leur téléphone mobile pour contacter les secours : en cas de panne de courant, les services d'urgence se trouvent engorgés, faute de pouvoir faire venir les secours. Il en va donc aussi de la sécurisation de la population.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Nous avons évoqué tout à l'heure l'importance de la couverture mobile pour nos concitoyens. Votre question appelle deux remarques. Le New Deal mobile, que vous connaissez parfaitement, impose la mutualisation des tours aux opérateurs. Ce plan, déployé par l'État, est une politique décentralisée qui illustre la qualité des relations que nous entretenons avec les collectivités et les opérateurs. Vous avez néanmoins raison : dans le cadre du déploiement auquel procèdent certains opérateurs pour aménager leur propre réseau, en dehors du New Deal mobile, on assiste sur certains territoires à une prolifération d'antennes. Les élus locaux nous font fréquemment part des difficultés qu'ils rencontrent pour échanger avec les opérateurs.

La proposition de loi du sénateur Patrick Chaize prévoit d'imposer aux opérateurs de justifier auprès du maire le choix de ne pas recourir à une solution de partage. J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, de rencontrer une sénatrice qui a déposé une autre proposition de loi, visant à favoriser une meilleure concertation entre les élus locaux et les opérateurs. Je pense que nous devons améliorer ce point précis.

Dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie économique, nous souhaitons empêcher la pratique de certains opérateurs d'infrastructures mobiles passives, ou TowerCo, qui ont tendance à sanctuariser des emplacements sans avoir d'engagement d'antennes, ce qui prive les maires de la possibilité d'installer des antennes et fait monter le prix des baux. L'une des dispositions du texte vise à éviter ce genre

de comportement pour faire en sorte que les emplacements dédiés à la mutualisation le soient réellement, ce qui réduira les effets de bord que vous évoquez.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Latombe, pour une seconde question.

M. Philippe Latombe (Dem). Je souhaite évoquer la transposition de la directive NIS 2, à laquelle tous les États de l'Union européenne devront avoir procédé au plus tard le 17 octobre prochain. Révisant la directive du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union, dite NIS, la directive NIS 2, publiée le 27 décembre 2022 au Journal officiel de l'Union européenne, a un champ d'application beaucoup plus étendu, car elle concerne onze secteurs jugés essentiels et sept secteurs importants, regroupant 600 types d'organisations.

Elle va notamment leur imposer des obligations minimales de cybersécurité et de déclaration d'incident. La majorité des entités concernées n'étant jusque-là pas soumises à la directive NIS, de très nombreux acteurs publics et privés vont devoir mettre à jour leur protocole cyber. C'est l'occasion de reconsidérer leur approche de la cybersécurité, ce dont les nombreuses cyberattaques actuelles montrent la nécessité et l'urgence, mais c'est en même temps, pour beaucoup d'entre eux, un cap difficile à franchir et donc angoissant. Il va leur falloir en urgence mettre à niveau leur dispositif cyber, les sanctions prévues en cas de non-conformité étant particulièrement élevées.

L'échéance du 17 octobre va arriver très vite en raison du faible nombre de possibilités offertes par l'agenda parlementaire des mois à venir et des délais de publication des décrets d'application. Pouvez-vous nous préciser le calendrier prévu pour que s'accomplisse un travail législatif sérieux, efficace et pertinent et surtout, pour qu'on ne se contente pas d'une loi de transposition minimale qui renverrait systématiquement à des décrets ultérieurs ? Il s'agit de permettre aux organisations concernées de voir l'avenir avec sérénité. Comment faire preuve de pédagogie à leur égard dans le cadre d'une transposition effective à la fin du mois de septembre ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Votre question porte sur la transposition de la directive NIS 2, qui va passer par le projet de loi dit résilience. Ce texte arrivera en première lecture au Parlement au début du mois de juillet, pour une seconde lecture en septembre, après la suspension estivale des travaux. Cela devrait nous permettre d'être dans les temps d'une transposition à la mi-octobre.

Comme je l'ai déjà indiqué, le texte vient d'être finalisé, après de nombreuses discussions et analyses dans les différents ministères concernés, et transmis au Conseil d'État. Je veillerai à ce qu'il limite tout risque de mauvaise interprétation ou de surtransposition qui pourrait inquiéter les acteurs économiques ou distordre la concurrence entre eux.

Nous devons avoir à cœur d'être utiles et pragmatiques, de tenir compte des spécificités de chacune des entités régulées, afin d'élever notre niveau de cybersécurité et de résilience collective sans faire peser sur elles des contraintes trop importantes qui pourraient les effrayer.

Ce texte ne doit pas être perçu seulement comme une contrainte ou une source de coûts, mais également comme une occasion de mieux sécuriser les actifs stratégiques essen-

tiels à la bonne conduite de nos activités économiques. À l'issue des consultations qu'il a conduites, le directeur de l'Anssi a été très clair : la mise en œuvre de la directive sera progressive et s'étalera sur trois ans.

Nous sommes tenus juridiquement d'appliquer ce texte, mais nous voulons le faire progressivement. Aucun contrôle susceptible d'aboutir à des sanctions ne sera déclenché pour les entités les moins préparées. Nous serons dans une logique non de contrainte, mais d'accompagnement, pour aider les structures concernées par la directive à améliorer leur cybersécurité.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Pradal.

M. Philippe Pradal (HOR). Je tiens tout d'abord à remercier Mme la ministre pour la précision de ses réponses dans ce débat.

Dans son rapport annuel de 2023, l'Anssi estime que la cybermenace se diversifie et change d'échelle. En effet, le nombre d'attaques contre des systèmes d'information, publics ou privés, ne cesse de croître et des entités jusque-là épargnées sont désormais menacées.

L'année dernière, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi), nous avons pu renforcer les sanctions envers les auteurs d'attaques contre des établissements de santé. Il semble toutefois que nous ne légiférons toujours qu'après coup, car nous avons à cœur de respecter et de soutenir la liberté d'innover.

Comme je l'ai souligné dans le rapport de la mission d'information sur les défis de l'intelligence artificielle générative en matière de protection des données personnelles et d'utilisation du contenu généré, la technologie est neutre, elle n'est pas malveillante par nature. Néanmoins, l'IA en général et l'IAG en particulier constituent des moyens supplémentaires pour ceux qui veulent nous attaquer ou nous dominer. Qu'ils soient en France ou à l'étranger, l'IA est aujourd'hui à la portée de criminels qui n'ont pas besoin de la comprendre pour l'utiliser. Nous devons adopter une position proactive d'anticipation pour nous protéger et nous défendre. L'IA concerne aussi notre souveraineté, tant à propos de nos connaissances que des technologies que nous utilisons. Nous devons être conscients que pour l'essentiel, les algorithmes employés par les grands modèles d'intelligence artificielle ne sont pas européens, et encore moins français.

L'Union européenne a adopté il y a quelques mois l'IA Act. Ce premier règlement à un échelon politique et commercial cohérent en la matière tend à imposer nos règles et nos valeurs à l'intérieur de notre espace commun. Face à des technologies dont les développements et les impacts sont globaux, comment être sûrs que nous aurons accès, en Europe et en France, à une IA digne de confiance et sécurisée ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la qualité de votre rapport concernant l'intelligence artificielle. Vous avez raison de souligner que l'émergence de l'intelligence artificielle – notamment le phénomène de l'IAG – suscite de nombreuses craintes chez nos concitoyens. Ces peurs sont pour une part alimentées par certains acteurs, qui aiment à faire croire que l'intelligence artificielle pourrait créer de nouvelles armes bactériologiques, prendre le dessus par rapport aux êtres humains ou que sais-je encore. On voit bien que certains accentuent, voire instrumentalisent de telles inquiétudes.

Les progrès rapides de l'IA ont conduit nombre d'organisations multilatérales à se saisir du sujet sans tarder. Manquent pour l'instant une articulation et une cohérence entre ces initiatives – les créer est le travail qui nous attend. On peut citer le partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA) ; le Comité consultatif des Nations unies sur l'IA ; le processus d'Hiroshima du G7, dont la France est une partie prenante très active ; les principes sur l'intelligence artificielle énoncés par le G20 ; les principes éthiques de l'Unesco sur le sujet, très intéressants ; la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit ; la déclaration de Bletchley Park sur la sécurité de l'IA, signée lors d'un sommet organisé en 2023 au Royaume-Uni.

On peut donc distinguer plusieurs types d'initiatives : la définition de grands principes politiques, généralement applicables aux États ; les textes qui visent principalement le secteur privé, comme l'IA Act que vous avez cité ; les réflexions visant à développer une IA éthique – j'ai évoqué celle de l'Unesco, mais je pourrais également parler de celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; la volonté de produire une expertise scientifique pour mieux connaître l'intelligence artificielle – c'est notamment le but du PMIA ou du groupe d'experts en IA de l'OCDE (Aigo).

Par ailleurs, plusieurs pays ont déployé des instituts pour la sécurité de l'IA, comme le Safety Institute britannique, dont la création a été annoncée lors du sommet de Bletchley Park et qui, entre autres missions, évaluera les systèmes d'IA avancés. Enfin, je rappelle que la France organisera le prochain sommet international sur l'intelligence artificielle, en début d'année prochaine, et que toutes ces questions seront à l'ordre du jour.

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul (SOC). Le numérique fait maintenant partie de tous les aspects de notre vie, que ce soit pour le travail, pour les démarches du quotidien ou pour les loisirs. Aussi est-il essentiel d'assurer la sécurité numérique des entreprises et de nos concitoyens dans ce nouvel espace social. C'était la première ambition du plan stratégique de 2015 développé sous la présidence de François Hollande.

Cette nécessité de sécurité vaut également pour les institutions et les collectivités territoriales, qui sont régulièrement la cible de cyberattaques. La délinquance numérique n'est pas sans conséquences pour l'ensemble de la société. De nombreux hôpitaux ou autres établissements de santé sont la cible d'attaques, d'hameçonnages, de rançonnages entraînant une déstabilisation des services, incapables pendant parfois plusieurs semaines de remplir leurs missions.

Dans mon département, la Seine-Maritime, le conseil départemental a été touché le 10 octobre 2022 par une cyberattaque de grande ampleur entraînant une paralysie de tous ses systèmes d'information. Ainsi, malheureusement, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a fonctionné au ralenti durant plusieurs semaines. Il était impossible de traiter les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie ou de prestation de compensation du handicap comme d'examiner les dossiers d'attribution des accompagnants des élèves en situation de handicap. Les premières victimes de cette paralysie ont été les personnes âgées et celles en situation de handicap, qui ont connu des retards importants dans la prise en charge de leurs besoins.

Il est insupportable de constater que le cyberbanditisme peut avoir des conséquences aussi importantes sur la vie de nos concitoyens, notamment les plus fragiles. En complément de la stratégie nationale de sécurité numérique, il apparaît nécessaire de prévoir des fonds d'urgence pour aider les structures d'intérêt critique à retrouver une activité normale le plus rapidement possible. Je souhaite donc prendre connaissance des moyens qui pourraient être mis en place afin d'accompagner les services publics, notamment sociaux ou hospitaliers, quand ils sont touchés par une cyberattaque, pour en compenser les effets et retrouver le plus rapidement possible un niveau de service optimal.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Votre question porte sur la sécurité des hôpitaux et des collectivités locales. Je vais m'arrêter un instant sur la cyberattaque contre le conseil départemental de Seine-Maritime que vous avez évoquée. Il s'agissait sans doute d'une attaque par déni de service. Nous maîtrisons de mieux en mieux les attaques de ce type, même s'il est vrai qu'elles ralentissent beaucoup les processus dans les organisations touchées. La transposition prochaine de la directive NIS 2 vise précisément à préparer les collectivités à faire face à ce risque.

Nous constatons par ailleurs un accroissement significatif de la menace de cyberattaques contre les hôpitaux, dans une logique de « pêche au chalut ». Cela signifie que les attaques d'hameçonnage sont menées de manière aveugle. L'hôpital d'Armentières a ainsi été durement touché. Aujourd'hui, nous participons au renforcement du socle cyber dans 133 hôpitaux. On a beaucoup travaillé là-dessus pendant la période Covid, avec un financement à hauteur de 100 millions d'euros par le plan France relance des parcours de cybersécurité de l'Anssi, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Nous avons également mis en œuvre le programme Cyber-sécurité accélération et résilience des établissements (Care) du ministère de la santé pour inscrire cette exigence dans la durée, au travers d'une enveloppe de 175 millions d'euros ouverte jusqu'en 2027. Le programme Care comporte quatre axes. Le premier est l'intégration du cyber dans la gouvernance et dans les systèmes de qualité des hôpitaux. Le deuxième porte sur les ressources, avec la nécessaire augmentation du budget des établissements. Le troisième est un plan de sensibilisation annuelle de tous les professionnels travaillant en établissement puisque, si j'ose dire, le numérique est de plus en plus dans la poche même des soignants. Le quatrième vise à améliorer la sécurité opérationnelle des établissements, avec un soutien financier pour atteindre des résultats tangibles et mesurables.

Dans le cadre de Care, fin 2022, plus de 700 exercices de crise avaient été menés dans des établissements et 451 audits de cybersurveillance avaient été conduits. Par ailleurs, un kit de plan de continuité d'activité a été conçu, pour que les établissements attaqués puissent toujours prodiguer des soins. Enfin, en 2023, 65 millions d'euros ont été engagés sur des appels à projets visant à renforcer la cybersécurité des hôpitaux.

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Leseul, pour une seconde question.

M. Gérard Leseul (SOC). Je vous remercie de votre réponse. Toutefois, le *care* appelant le soin, ma première question portait également sur la création d'un fonds d'intervention...

La deuxième concerne la loi du 3 mars 2022 pour la mise en place d'une certification de cybersécurité des plateformes numériques destinée au grand public, dite loi cyberscore, qui a introduit une obligation d'information des consommateurs quant au niveau de sécurité des opérateurs de plateformes et des données qu'ils hébergent.

Ce texte est intéressant et ambitieux, car il doit permettre d'améliorer l'information sur le niveau de sécurité des systèmes numériques par une évaluation externe à l'entreprise concernée. Alors que nous utilisons tous dans notre quotidien des outils de stockage de données numériques, que ce soit pour nos activités professionnelles ou personnelles, le plus souvent, malheureusement, nous ne savons ni où sont stockées nos données ni si elles sont en sécurité.

Je rappelle les mots de votre prédécesseur, prononcés lors de la dernière séance d'examen du texte au Sénat, en février 2022 : « Le législateur renvoie à l'exécutif le soin de préciser certains éléments plus subsidiaires. Nous nous y emploierons dans la continuité de l'état d'esprit constructif ayant présidé aux différentes lectures de cette proposition de loi – j'en remercie d'ailleurs les deux assemblées. »

Malheureusement, deux ans après la promulgation de ce texte qui posait une brique intéressante pour améliorer la sécurité des usages du numérique, les décrets d'application ne sont toujours pas publiés, selon les informations du baromètre de l'application des lois mis en place par notre assemblée. Je le regrette vivement et souhaite connaître la date de publication des textes réglementaires qui permettront la mise en place concrète de ce cyberscore.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Vous m'interrogez sur le cyberscore, qui vise à mieux informer et mieux protéger les consommateurs dans un environnement numérique de plus en plus complexe. Ce dispositif a recueilli un très large assentiment de nos concitoyens, raison pour laquelle le gouvernement de l'époque avait accueilli favorablement le principe de sa création, dans le cadre de la proposition de loi Lafon adoptée en février 2022.

Ce texte prévoit une certification de type nutri-score mais applicable au cyber. Son application nécessite la publication de deux textes réglementaires : un décret fixant le champ d'application du dispositif et, notamment, le seuil de visiteurs sur chaque service numérique concerné, ainsi qu'un arrêté répertoriant l'ensemble des critères de notation devant faire l'objet d'audits par un prestataire agréé par l'Anssi.

La direction générale des entreprises (DGE) a conduit une consultation publique pour parfaire la rédaction des deux textes, et des analyses juridiques complémentaires sont en cours. En effet, nous nous interrogeons sur la fiabilité juridique du dispositif et sur notre capacité à le faire respecter par les grandes plateformes. Le limiter aux seuls sites établis en France ne serait pas judicieux tant cela en restreindrait le champ d'application. Par ailleurs, une application extraterritoriale pourrait contrevvenir à la directive sur le commerce électronique. Voilà pourquoi nous travaillons sur l'expertise juridique.

C'est bien à une solution européenne qu'il faut tendre. J'invite tous ceux qui le souhaitent à défendre cette idée à nos côtés afin de la faire prospérer rapidement.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Dharréville.

M. Pierre Dharréville (GDR-NUPES). Lors de son lancement en 2015, la stratégie nationale pour la sécurité du numérique avait pour premier objectif de garantir la souveraineté nationale. Force est de constater, depuis, que cet objectif prioritaire n'a pas été atteint – nous en avons l'illustration avec l'échec à bâtir un cloud souverain en France et en Europe.

Si le cloud améliore sensiblement la cybersécurité des systèmes d'information, il est détenu très majoritairement par des fournisseurs américains, à commencer par Amazon Web Services. Cette mainmise américaine sur le cloud soulève des interrogations. Plutôt que de chercher à rattraper les retards technologiques accumulés afin d'offrir des services français ou européens comparables à ceux fournis par les acteurs américains du secteur, le choix a été fait de recourir à des solutions technologiques et juridiques telles que le visa de sécurité SecNumCloud délivré par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

C'est un choix rationnel : les menaces en matière de cybersécurité ne cessent d'augmenter, rendant absolument nécessaire le recours aux technologies les plus avancées. Ce n'est toutefois pas un motif pour renoncer aux investissements qui permettraient de passer de la souveraineté formelle à une souveraineté réelle. Nous avons besoin d'une puissance publique numérique. L'ampleur de notre dépendance au privé dans un secteur devenu aussi stratégique pour l'intérêt général est un problème considérable.

Au-delà des dispositifs de soutien à l'innovation visant le développement d'acteurs français de fourniture de services, quelles initiatives entendez-vous prendre pour favoriser l'émergence d'acteurs, notamment publics, français et européens, à même de garantir à échéance raisonnable l'autonomie stratégique de notre pays et du continent ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. La question du cloud souverain est au cœur de nos travaux. Nous avons, comme vous le savez, engagé des discussions avec la Commission sur ce sujet, notamment pour promouvoir notre référentiel SecNumCloud qui vise à sécuriser les données les plus sensibles et les plus critiques. Il s'agit, je le rappelais tout à l'heure, d'un spectre de données assez réduit, mais je suis convaincue, surtout vu ce qui se passe en ce moment, que nous devons garantir à nos concitoyens et à nos entreprises que ces données-là bénéficient d'une forme d'immunité.

Vous avez raison : il y a d'un côté le travail réglementaire et de négociation que nous conduisons – la France, je le redis solennellement devant vous, fait de la conservation du référentiel SecNumCloud une priorité absolue –, et de l'autre côté les conditions du marché, qui doivent fournir à nos acteurs des solutions pour sécuriser leurs données.

Nous avons lancé plusieurs appels à projets. Le dernier, dont j'ai annoncé le lancement à Strasbourg il y a quelque trois semaines, concerne les solutions de cloud souverain et vise à développer des briques technologiques qui nous manquent dans les offres françaises ou européennes. L'idée est de soutenir l'émergence d'une offre souveraine de cloud européen, et ce travail est également conduit au niveau de l'Union.

Les dispositions qui ont été prises dernièrement dans le cadre de la loi Sren obéissent à la même logique : l'État assume son rôle, notamment en demandant au Health Data Hub de faire migrer les données de santé vers une

solution labellisée SecNumCloud. Nous avons, je crois, la responsabilité d'encadrer ce marché pour soutenir nos acteurs.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Dharréville, pour une seconde question.

M. Pierre Dharréville (GDR-NUPES). Le groupe Atos est, nous le savons tous, un acteur pivot de la souveraineté numérique de la France et de l'Union européenne, avec un rôle essentiel dans les secteurs stratégiques tels que la défense, la santé, la recherche scientifique, le nucléaire et bien d'autres. L'entreprise est en effet l'un des leaders européens du cloud ; elle propose aussi des services de cybersécurité, et est le seul constructeur de supercalculateurs, souvent utilisés pour des programmes d'intelligence artificielle en Europe.

Face aux graves difficultés du groupe, le rapport publié il y a quelques semaines par la mission d'information sénatoriale sur l'avenir d'Atos a mis en avant une série de recommandations. Les sénateurs ont en particulier regretté que l'hypothèse d'un maintien du groupe en entier n'ait pas été considérée sérieusement par les services de l'État. Ils n'ont pas non plus jugé satisfaisante l'annonce d'une offre de l'État visant l'acquisition des seules activités souveraines logées dans la branche Big Data & Security (BDS) au détriment de Tech Foundations, dont les activités sont également stratégiques. La mission d'information a souligné l'absolue nécessité, en cas de cession, d'au minimum préserver l'emploi et l'outil industriel, et de contrôler avec une particulière vigilance les investisseurs étrangers intéressés.

Nous partageons ces critiques et ces préventions. Dès lors, compte tenu de l'intervention bien tardive de l'État sur ce dossier, le Gouvernement est-il prêt à reconsidérer les options minimalistes qui sont pour l'heure les siennes pour enfin, en concertation avec les élus et les salariés, bâtir un projet de reprise plus ambitieux de ce fleuron stratégique ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Le dossier Atos, contrairement à ce que vous dites, occupe le Gouvernement depuis plusieurs mois – nous avons saisi le comité interministériel de restructuration industrielle dès novembre. Nous avons déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de nous exprimer sur ce sujet ; le Premier ministre l'a également évoqué aujourd'hui. Nous suivons la situation du groupe jour après jour. L'État a pris ses responsabilités en lui accordant un prêt, qui était attendu ; dans les jours qui ont suivi, l'action d'Atos est d'ailleurs repartie à la hausse.

Nous avons obtenu des droits spécifiques sur la gestion des activités stratégiques du groupe et lancé les travaux en vue de leur acquisition. Ces activités – je tiens à vous rassurer sur ce point – resteront bien sous pavillon français, comme nous nous y étions engagés.

Le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique a d'ailleurs adressé à Atos, la semaine dernière, une lettre d'intention qui définit précisément les activités visées. Il s'agit des activités les plus sensibles pour notre souveraineté nationale, notamment en raison de leur rôle au sein de nos armées : les supercalculateurs et les serveurs utilisés pour le développement dans l'IA et le quantique, les systèmes critiques pour les communications et l'échange de données, et les produits dédiés à la protection cyber.

Dans le cadre de cette restructuration, plusieurs entreprises, vous le savez, ont marqué leur intérêt pour une reprise d'Atos. Nous nous en félicitons car cela démontre que le

groupe dispose de solutions pour préparer son avenir. Vous avez raison, c'est un fleuron, et il est heureux que plusieurs investisseurs s'y intéressent. Les séances de négociation s'ouvriront dans les prochains jours à Bercy. L'État y participera activement au travers du Ciri, et examinera chacune des offres avec le plus grand intérêt. Nous serons bien sûr très vigilants quant à l'impact social des plans qui seront proposés et au respect des intérêts de l'État.

Mme la présidente. La parole est à M. Paul-André Colombani.

M. Paul-André Colombani (LIOT). Dans un contexte d'augmentation exponentielle du nombre de cyberattaques et alors que la date d'ouverture des Jeux olympiques 2024 approche à grands pas, la question de la sécurité numérique est désormais sur toutes les lèvres. Il faut dire que chaque faille sera exploitée par les cybercriminels, et que les menaces qui pèsent sur ces Jeux sont nombreuses et protéiformes. Cela va des groupes criminels et mafieux qui utilisent des rançongiciels pour obtenir des profits rapides et faciles, qu'ils réinjectent dans le crime organisé ou le terrorisme, aux puissances étrangères qui ont pour objectif une déstabilisation politique majeure – je pense notamment aux hackers russes qui s'en sont encore pris ces derniers jours à des opérateurs allemands et tchèques.

La protection des systèmes d'information et donc un enjeu crucial, aussi bien économique que sécuritaire. Je sais bien que les pouvoirs publics ont pris la mesure de ces menaces et qu'un arsenal défensif a été déployé pour y faire face. Cependant, le directeur général de l'Anssi a lui-même concédé qu'il ne fallait pas se faire d'illusions et que l'on ne pourrait pas empêcher toutes les attaques pendant les Jeux.

Face à ce constat, je vous soumetts quelques interrogations. J'ai pris connaissance par la presse de nombreux vols d'ordinateurs et de disques durs contenant des données sensibles relatives à l'organisation des Jeux. Ces vols sont-ils de nature à compromettre la sécurité de la défense numérique ? Leurs commanditaires ont-ils été identifiés ? De manière plus générale, au-delà de la stratégie nationale, le niveau de coopération et de coordination européennes est-il suffisant pour répondre à ces attaques ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Vous m'interrogez sur la cybersécurité des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. C'est la Première ministre Élisabeth Borne qui avait confié à l'Anssi le pilotage et la stratégie de prévention des cyberattaques. Le Gouvernement vise un double objectif : sécuriser les systèmes d'information critiques pour la bonne tenue de l'événement et maîtriser un dispositif opérationnel dédié et éprouvé – d'où l'entraînement que j'évoquais tout à l'heure, auquel travaillent nos équipes.

Le dispositif mis en place par l'Anssi, en étroite collaboration avec les différentes structures, s'articule autour de cinq axes principaux : parfaire la connaissance des menaces qui risquent de peser sur les Jeux ; sécuriser nos systèmes d'information critiques ; protéger nos données sensibles ; sensibiliser tout l'écosystème des Jeux – les billetteries, par exemple, pourraient faire l'objet d'attaques ; se préparer à intervenir en cas d'attaque. Je tiens à souligner que l'écosystème des Jeux comprend plus de 350 entités, que l'Anssi a classées en fonction de leur niveau de criticité pour travailler dans une logique proportionnée.

Pour ce qui est de la question que vous me posez après avoir lu des articles de presse, une enquête judiciaire est en cours et, sans vouloir botter en touche, il ne m'appartient pas de la commenter. Notez cependant qu'un plan de sensibilisation a été mis en œuvre au bénéfice de plusieurs centaines d'acteurs de l'écosystème des Jeux. Ce plan, qui concerne la cybersécurité mais aussi la protection du matériel, permet notamment d'informer sur la menace à l'encontre des grands événements sportifs et de diffuser les bonnes pratiques. Dans cette optique, le Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques (Cert-fr), que vous connaissez, a publié en août 2023 une première évaluation de la menace informatique contre les événements sportifs, formulant des recommandations auxquelles les acteurs peuvent se rapporter.

Le dispositif renforcé de veille, d'alerte et de traitement des incidents de sécurité informatique est déployé, et nous l'éprouvons chaque jour. Nous serons prêts à assurer la sécurité de nos systèmes pour les Jeux olympiques.

Mme la présidente. La parole est à Mme Lisa Belluco.

Mme Lisa Belluco (Écolo-NUPES). La stratégie nationale pour la sécurité du numérique, dont nous devons, près de dix ans après son lancement, tirer le bilan comportait cinq axes de priorité, dont l'un s'intitulait « Intérêts fondamentaux, défense et sécurité des systèmes d'information de l'État et des infrastructures critiques, crise informatique majeure » et un autre « Europe, souveraineté numérique, stabilité du cyberspace ». Malgré ces axes de travail prometteurs, nombreux sont encore les services de gestion ou de traitement de données sensibles, par exemple relatives à la défense nationale, pris en charge par des entreprises étrangères, parfois extra-européennes, ou dont les actifs ne sont pas français. Autrement dit, le traitement de ces données extrêmement sensibles échappe à la main des politiques et des citoyens, et peut être piloté par des acteurs étrangers.

La question a récemment été soulevée par l'affaire Atos, qui a déjà été évoquée par plusieurs de mes collègues. Atos avait annoncé être en pourparlers avec Daniel Kretinsky dans le cadre d'une vente de ses activités historiques. Cette cession aurait pu faire passer un ensemble d'activités relatives à la défense nationale sous contrôle étranger. Sous la pression de députés de plusieurs groupes d'opposition, le ministre Bruno Le Maire a finalement annoncé, vous l'avez dit, il y a quelques jours, le rachat des activités sensibles d'Atos par l'État. C'est bien mais ce n'est pas tout à fait la nationalisation et la protection que nous espérons pour ce fleuron.

Lors de l'étude du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, j'avais fait une proposition plus ambitieuse : les entreprises stratégiques devraient être détenues obligatoirement par des personnes ou des entreprises françaises ou, à défaut, européennes. Pour l'instant, le référentiel d'exigence de l'Anssi ne prend pas en compte cette dimension. Le cas Atos n'étant malheureusement pas isolé, pensez-vous que cette proposition permettrait de réussir là où la stratégie nationale pour la souveraineté du numérique a manifestement été impuissante, et comptez-vous faire avancer cette idée ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Puisque vous m'interrogez sur la question de la souveraineté numérique, française ou européenne, je m'arrêterai tout d'abord sur les dispositions qui régissent ce domaine. Vous dites que beaucoup de nos données sensibles sont aujourd'hui confiées à des opérateurs étrangers ; je m'inscris en faux contre cette affirmation.

En effet, plusieurs dispositifs – la loi de programmation militaire, la directive NIS 1 ou très prochainement la directive NIS 2 – nous permettent de garantir que nos données les plus sensibles ne sont pas hébergées par des opérateurs étrangers.

Par ailleurs, nous avons évoqué le cloud et la conservation des données dites sensibles : comme vous le savez, la France défend SecNumCloud, référentiel très important, objet d'une discussion en cours avec la Commission européenne.

Sachez, madame la députée, que la France sera très exigeante quant au fait de conserver ce référentiel garantissant l'immunité de nos données les plus sensibles. Nous en avons fait un préalable aux discussions que nous conduisons – nous nous rejoindrons, je pense, sur ce point particulier.

Vous m'interrogez ensuite sur la situation d'Atos ; ayant eu l'occasion de répondre à votre collègue Pierre Dharrville à ce sujet, je ne me répéterai pas, à moins que vous le souhaitiez, et je vous dirai seulement que nous serons très vigilants à ce qu'il adviendra du groupe. Concernant les activités dont vous soulignez le caractère sensible, l'État prendra ses responsabilités.

Mme la présidente. La parole est à Mme Lisa Belluco, pour une seconde question.

Mme Lisa Belluco (Écolo-NUPES). Quelles sont, madame la ministre, vos priorités en matière numérique ? Ma question fera écho à celle de mon collègue Andy Kerbrat. S'agit-il de nous protéger des ingérences étrangères ou de protéger les citoyens ?

Les stratégies, plans et annonces ont tous conduit aux mêmes résultats : la multiplication des données collectées – le nombre de caméras de voie publique contrôlées par la police ou la gendarmerie aurait crû de 50 % en dix ans – et la sophistication de la surveillance de masse, ces caméras étant devenues des armes plus redoutables encore. Lors des débats sur le projet de loi relative aux Jeux olympiques et paralympiques, vous avez en effet introduit la possibilité d'embarquer des caméras associées à de l'intelligence artificielle à bord de drones – cheval de Troie menaçant aussi bien nos libertés individuelles que notre intimité : croisées avec d'autres fichiers, les données ainsi collectées permettront sans peine d'identifier des individus lors de manifestations, en particulier si un gouvernement plus illibéral que le vôtre arrive un jour au pouvoir.

Il ne s'agit pas de fiction : cela se passe déjà dans d'autres pays. Sachant que le ministre de l'intérieur demandait sans honte aux parlementaires, il y a à peine un an, les mêmes moyens pour surveiller des militants que pour lutter contre le trafic de drogue ou contre le terrorisme, il y a de quoi d'inquiéter pour nos libertés politiques.

La vidéosurveillance nous expose en outre à une surveillance étrangère. Je cite à ce sujet la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) : « En 2015 plus d'un tiers des équipements de vidéoprotection [...] étaient importés de Chine, mais des acteurs états-unis, allemands et suédois sont également présents. De fait, si plusieurs leaders mondiaux en matière de sécurité électronique, de gestion des identités d'accès et de cybersécurité sont français, notre pays ne dispose pas d'acteurs de cette taille pour les équipements vidéo. » Pour se protéger d'ingérences étrangères, il y a mieux !

Madame la ministre, quand renoncerez-vous à déployer des techniques qui nous aliènent et restreignent nos libertés plus qu'elles ne nous protègent ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Madame la députée, vous me posez une question éminemment politique, à laquelle je réponds avec plaisir. Nous garder des ingérences étrangères et protéger nos concitoyens, voilà deux priorités que vous semblez opposer, auxquelles pour ma part je souscris conjointement.

Concernant le dispositif mis en œuvre pour les Jeux olympiques et paralympiques, les caméras faisant appel à l'intelligence artificielle sont dépourvues de système de reconnaissance faciale, le dispositif visant à identifier des comportements, comme un mouvement de foule ou celui d'une personne à l'abord d'un stade.

Mme Élixa Martin. Cela ne marche pas !

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Je tiens à souligner qu'il ne s'agit en aucun cas de reconnaissance faciale, car il nous faut être clairs touchant les moyens de protection déployés, pour ne pas effrayer nos concitoyens, et leur garantir que ces moyens sont de nature à assurer leur sécurité sans porter atteinte à leurs libertés. Je ne veux pas opposer, mais concilier la sécurité et les libertés individuelles, auxquelles je suis très sensible.

Quant à la loi Sren, également visée par votre question, je tiens à rappeler comme je l'ai fait lors d'une précédente réponse, que certaines dispositions en ont été adoptées, non pas sur proposition du Gouvernement, madame la députée, mais sur proposition des députés et de la CMP, qui a travaillé en toute indépendance. Plusieurs groupes parlementaires ont d'ailleurs saisi le Conseil constitutionnel ; nous attendons donc ses réponses.

Mme la présidente. La séance de questions est terminée.

3

IMPACT DU PACTE SUR LA MIGRATION ET L'ASILE SUR LA FRANCE

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle le débat sur le thème : « L'impact du pacte sur la migration et l'asile sur la France ».

La conférence des présidents a décidé d'organiser ce débat en deux parties. Dans un premier temps, nous entendrons les orateurs des groupes, puis le Gouvernement ; nous procéderons ensuite à une séquence de questions-réponses.

La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz (RN). Le pacte sur la migration et l'asile, adopté au mois d'avril par le Parlement européen, après cinq ans de travail conjoint entre Emmanuel Macron et la Commission européenne, a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par ceux qui ont fait de l'Europe une passoire.

Depuis 2015, la Commission se sert des crises migratoires qui ont frappé le continent pour déposséder les États de leurs compétences en matière de politique d'immigration, de droit des étrangers et de droit de la nationalité. Ainsi, la Commissaire européenne aux affaires intérieures a déclaré que ce pacte constituait une « victoire pour les migrants ». Cette même commissaire ajoutait que l'Europe « a besoin de la Migration », et que « les migrations sont une valeur ajoutée pour notre société et nos entreprises ».

Tout aussi inquiétant, lors de plusieurs débats récents, tous très laborieux pour Mme Hayer, Jordan Bardella lui a posé une question simple : pensez-vous qu'il y a trop d'immigration aujourd'hui en France ? Elle n'a pas répondu, ou seulement pour dire que ce n'était pas le sujet. Et pour cause : l'immigration ne constitue pas un problème pour les macronistes, mais un projet. (*M. Andy Kerbrat s'exclame.*)

Vous l'aurez compris, les députés du groupe RN ne partagent pas cette vision immigrationniste : les macronistes veulent répartir les migrants, nous voulons les faire repartir. Les députés européens issus du Rassemblement national ont décidé de voter contre ce texte, qui ne brisera en aucun cas les flux migratoires vers l'Europe ; pire, il les encouragera, faisant peser une menace sur les intérêts vitaux du peuple français.

Le pacte sur la migration et l'asile prévoit en effet la répartition de près de 30 000 migrants par an sur le territoire des États membres, ceux qui refuseraient de se soumettre à cette règle devant s'acquitter d'une amende de 20 000 euros par migrant refoulé. Vingt mille euros, c'est beaucoup d'argent : c'est le coût d'une semaine d'hospitalisation pour un malade en soins intensifs ; la dépense moyenne annuelle de scolarisation pour deux collégiens ; plus de quatorze Smic net pour les travailleurs pauvres ; ou encore un mois de salaire pour une dizaine d'AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ou d'Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

Loin de trouver ces sommes scandaleuses, la secrétaire d'État chargée de l'Europe les a justifiées, le 4 octobre 2023 sur France Info, en indiquant qu'elles serviraient à l'hébergement des migrants, à prendre soin de leur famille, à faire des tests sanitaires, à s'occuper de leur santé, à faire des tests sécuritaires. Les Français aimeraient beaucoup qu'on leur consacre autant de moyens dans tous ces domaines.

Autre sujet d'inquiétude, le pacte risque de nous amener à battre tous les records d'immigration – déjà pulvérisés par les gouvernements macronistes. Voici quelques exemples : le taux d'inexécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) s'élève à plus de 90 % ; depuis 2017, près de 2 millions de nouveaux premiers titres de séjour ont été attribués ; près de 830 000 demandes d'asile déposées ; et environ 30 000 clandestins régularisés sur notre sol chaque année, pour un total équivalent au nombre d'habitants de la ville de Rennes. Entre 600 000 et 900 000 clandestins sont présents sur notre sol, soit autant que la population de Lyon ou Marseille.

Par ailleurs, ne serait-ce que pour l'année 2023 – qui bat le record de 2022 –, quelque 380 000 migrants sont arrivés illégalement dans l'Union européenne (UE) selon l'Observatoire de l'immigration et de la démographie. Parmi les nationalités les plus représentées, essentiellement par des hommes, on retrouve des Syriens, comme le violeur de deux femmes à Reims en août 2022, des Guinéens, comme le violeur d'une femme handicapée dans le Maine-et-Loire en décembre 2022, et des Afghans, comme l'homme qui, en janvier 2023 dans le Pas-de-Calais, a violé un garçon de 14 ans sur la voie publique.

D'une manière générale, l'immigration massive et incontrôlée a des conséquences dramatiques sur la sécurité de nos concitoyens. Alors que les étrangers ne représentent que 7 % de la population totale, ils sont impliqués dans 63 % des agressions sexuelles commises dans les transports en commun d'Île-de-France. En 2019, ils sont à l'origine de près de 24 % des vols avec violence, 22 % des cambriolages, 17 % des

atteintes physiques et 16 % des infractions à caractère sexuel. Enfin, ils représentent un quart des détenus, contribuant ainsi à la surpopulation de nos prisons.

En outre, ce pacte ne manquera malheureusement pas de provoquer un appel d'air vers la France, qui fait déjà figure de guichet social : alors que 2,4 millions de ménages étaient toujours en attente d'un logement social fin 2022, on apprend qu'environ 30 % des locataires d'un HLM sont des ménages immigrés. Ce principe de préférence étrangère dans l'attribution des logements sociaux trouve son corollaire concernant les logements étudiants. À titre d'exemple, la presse révèle que le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) Bordeaux-Aquitaine, qui ne disposait que de 10 500 logements pour environ 48 500 étudiants, a néanmoins signé une convention prévoyant de les attribuer en priorité aux étudiants sénégalais.

Autre raison de notre profond désaccord, ce pacte limite la possibilité de vérifier si les personnes sont majeures en procédant à des examens médicaux, désormais soumis au consentement de la personne à examiner, un refus ne pouvant être considéré comme une preuve qu'elle est majeure. Qui donc aura intérêt à accepter l'exercice ? Personne, et des individus ayant l'intention de frauder moins que quiconque ! Une telle complicité d'encouragement à la fraude a été défendue au Parlement européen par la macroniste Fabienne Keller, récompensée par sa reconduction sur la liste macroniste, en septième position.

Ouvrir ainsi la porte aux mineurs non accompagnés (MNA) aura des conséquences dramatiques sur les finances publiques. Alors que les macronistes souhaitent réaliser des milliards d'économie sur le dos des Français, ils ne sont pas pingres s'agissant de dépenser environ 50 000 euros par an et par MNA, dont le nombre a d'ailleurs explosé en Gironde sous l'effet d'un tel appel d'air, augmentant de 67 % entre 2017 et 2020 pour culminer à 1 324 individus. En plus d'assécher les finances de l'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements, les MNA sont surreprésentés parmi les auteurs d'actes de délinquance : à Bordeaux en 2020, selon la préfecture de Gironde, 40 % des faits de délinquance leur étaient imputables.

En matière de lutte contre l'immigration, d'économie ou de respect du peuple, vous autres, macronistes, avez perdu toute crédibilité. D'ailleurs, selon un sondage de février 2024, 77 % des Français ne vous font pas confiance pour contrôler l'immigration. Sans doute est-ce l'une des conséquences du fiasco de votre loi immigration et de vos promesses non tenues : fin 2023, Mme Elisabeth Borne, alors Première ministre, s'était engagée à organiser un débat « tout début 2024 » sur la réforme de la très coûteuse aide médicale d'État (AME), ce que personne n'a oublié – et certainement pas les élus du Rassemblement national. Or, en ce début de mai, rien de tel n'est inscrit à l'ordre du jour.

Comme 80 % des Français, nous sommes fermement opposés à l'arrivée de nouveaux migrants sur le territoire national. Si l'on en croit les sondages relatifs aux élections européennes – tout en gardant à l'esprit que ceux-ci ne font pas l'élection –, de très nombreux Français semblent nous faire confiance pour régler les problèmes que vous êtes incapables de résoudre et, pire, que vous avez créés. En matière d'immigration en particulier, ils savent qu'ils peuvent faire confiance à Jordan Bardella, qui aura pour troisième de liste l'ancien directeur de Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, Fabrice Leggeri, honteusement débarqué pour avoir voulu protéger les frontières de la submersion migratoire...

Mme Elsa Faucillon. Coupable de crime contre l'humanité !

Mme Edwige Diaz. ...et scandaleusement attaqué par des officines d'extrême gauche, souvent complices des passeurs, gavées d'argent public et soutenues par les élus immigrationnistes que l'on trouve sur de nombreux bancs de cette assemblée.

Enfin, les Français l'ont bien compris, d'une importance capitale, le scrutin du 9 juin prochain est un référendum pour ou contre davantage d'immigration, pour une politique de gestion ou de dissuasion des flux migratoires. Cette élection permettra aux Français de se doter d'élus patriotes, qui défendront la double frontière, européenne et nationale ; le traitement des demandes d'asiles depuis les pays d'origine, voire des pays de transit ; l'instauration d'un blocus naval...

M. Andy Kerbrat. Un blocus naval !

Mme Edwige Diaz. ...et la restriction de la libre circulation dans l'espace Schengen au seul bénéfice des ressortissants de l'Union. Elle permettra de préparer l'après-Macron. Au Rassemblement national, nous sommes très clairs avec les Français : s'ils nous font confiance, en 2027, nous organiserons un référendum pour inscrire dans le marbre de la Constitution toutes les mesures qui redonneront à la France la maîtrise de sa politique migratoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin (LFI-NUPES). Le 10 avril dernier, le Parlement européen a adopté le pacte sur la migration et l'asile, l'Union européenne tournait ainsi le dos à son histoire et à sa devise *Unis dans la diversité*.

Le Pen et Bardella ont suscité le présent débat, sans surprise : toute occasion vous est bonne pour cracher vos délires racistes sur l'immigration – votre seul fonds de commerce. Mais ce n'est pas aux héritiers de Pétain que nous nous adressons aujourd'hui.

M. Yoann Gillet. Va te coucher !

Mme Élisabeth Martin. Sans surprise, la délégation macroniste a voté bien volontiers les dix textes qui constituent le pacte. À cause de vous et de votre électoralisme, le programme du Rassemblement national s'applique vite et bien ! On vous savait déjà coupables de cette défaite morale, qui est aussi celle de vos copies conformes – les descendants des déçus, ici comme à Strasbourg.

Mais pour le RN, ce pacte n'est pas suffisant : pour eux, il y aura toujours trop de survivants après les traversées en mer, et trop d'humanité dans les camps frontaliers. Ici, comme lors de l'examen de l'ignoble projet de loi « immigration » de Darmanin, l'alliance macro-lepéniste est une alliance xénophobe. Ce pacte peut se résumer ainsi : filtrer, enfermer et expulser, en masse et à l'échelle de vingt-sept États.

Filtrer, tout d'abord : on ouvre aux Ukrainiens et on ferme aux Afghans. Le profilage racial, réalisé dès la frontière, déterminera si l'immigré est un criminel ou non. On filtre, et cela s'accompagne d'insupportables relents de colonialisme : les exilés ne sont plus assimilés à des personnes mais à des marchandises.

M. Yoann Gillet. Toujours dans la finesse !

Mme Élisabeth Martin. On contrôle leurs mouvements au moyen d'une surveillance de masse ; on collecte empreintes et photos par coercition, et ce dès l'âge de 6 ans.

Enfermer, ensuite : la privation de liberté deviendra la règle. Les exilés, y compris les enfants, sont condamnés à vivre dans des camps frontaliers où les conditions de vie sont inhumaines, pour une durée étendue à six mois. Honte au Gouvernement qui a poussé à cela !

Expulser, enfin : la rétention dans ces camps, transformés en zones de non-droit, facilitera le renvoi des personnes. Les examens des demandes d'asile seront expédiés, ce qui multipliera les refoulements de personnes menacées dans leur pays d'origine ; pourtant, le droit international l'interdit. Les ONG qui voudront faire appliquer ce droit...

Mme Edwige Diaz. Vos amis passeurs !

Mme Élixa Martin. ...seront criminalisées pour « tentative de déstabilisation » de l'Union européenne. La Méditerranée est aujourd'hui cimetière ; demain, elle sera fosse commune.

M. Andy Kerbrat. Eh oui !

M. Yoann Gillet. Par votre faute !

Mme Élixa Martin. Ce pacte pousse aussi à son paroxysme l'externalisation des procédures d'asile, déléguées à des pays tiers qui violent les droits humains. Grâce à un mal nommé « mécanisme de solidarité », les États refusant d'accueillir les exilés ou de contribuer à leur relocalisation au sein de l'Union pourront financer leur expulsion vers des pays dangereux comme la Libye, la Tunisie ou l'Égypte, et ce en versant 20 000 euros par exilé à un fonds commun. C'est un projet monstrueux, financé par l'argent public de tous les citoyens européens. Nous refusons – et refuserons toujours – de financer des tickets simples vers la mort.

Pour nous, La France insoumise, une autre politique migratoire est nécessaire et possible, au niveau national comme au niveau européen : une politique humaniste et solidaire, défendant un accueil digne ; une politique noble, respectant le droit d'asile et les droits humains ; une politique réaliste, qui traite des causes structurelles de l'asile, comme la violence des conflits et les persécutions de toute nature ; une politique juste, qui ne ferme pas la porte aux victimes de catastrophes environnementales dues à la crise climatique ou à l'épuisement des ressources par des compagnies privées ; une politique raisonnée, enfin, qui en finit avec l'externalisation des frontières, qui abolit Frontex, qui organise les sauvetages et qui développe des voies d'accès légales et sûres.

La France insoumise s'est opposée et s'opposera toujours à ces pactes avec le pire. Le 9 juin, la faillite morale d'avril dernier peut être reléguée au rang de vestige du passé. Nous avons la force de tout changer. (*M. Andy Kerbrat et Mme Elsa Faucillon applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexandre Vincendet.

M. Alexandre Vincendet (HOR). En 2015, alors que l'Europe connaissait un afflux de migrants sans précédent, notre continent péchait par manque de coordination. Nous n'avons pas su définir des lignes claires quant à l'accueil et au traitement des demandeurs d'asile, préférant gérer les crises au cas par cas, au gré de la volonté des uns et des autres. Aucune autre solution durable n'a alors été trouvée, sauf une tentative pour se dédouaner du problème en instaurant des quotas, ou encore par l'introduction de contributions financières à destination des pays où l'afflux humain était le plus important. L'Europe d'alors a traité ce drame par une gestion sans vision, sans horizon et sans humanité.

Mais l'Europe de 2015 n'est pas l'Europe de 2024 : beaucoup de choses ont changé. Comme le montre la redéfinition des accords de libre-échange visant à prendre en

compte les impératifs sociaux et environnementaux, ainsi que la relance post-covid financée en commun, l'Europe de 2024 est plus ambitieuse, plus autonome et plus démocratique. Le 10 avril 2024, lors de l'adoption au Parlement européen de l'ensemble des actes du pacte sur la migration et l'asile, c'est une Europe nouvelle qui a triomphé.

Alors que nous débattons de l'impact de ce vote sur la France, je voudrais d'abord partager, au nom de mon groupe, une certaine incompréhension vis-à-vis des termes de ce débat, inscrit à l'ordre du jour par le Rassemblement national. À débattre de l'« impact » du pacte, on a l'impression qu'il s'agit là de la décision lointaine de quelques technocrates, qui s'impose à nous et que nous n'avons pas choisie. Mais, chers collègues, ces décisions ne tombent pas d'en haut et d'on ne sait où ! Ce pacte, nous l'avons voulu : il a été négocié au Conseil par l'ensemble des États membres, et il consacre une solidarité sans précédent, au niveau européen, sur les questions migratoires.

À ne parler que d'impact, on laisse aussi penser que la France n'aurait aucune marge de manœuvre ni d'action, et qu'elle ne ferait que subir une décision venue de Bruxelles. C'est une méconnaissance totale de ce qu'est le pacte sur la migration et l'asile, qui est avant tout une boîte à outils, mise à la disposition des États membres de l'Union européenne. Il appartiendra à la France et à ses partenaires de le mettre en pratique, de définir les voies et moyens de cette nouvelle solidarité. Nous pourrions choisir de proposer aux pays responsables du traitement des demandes d'asile ou subissant une pression migratoire soit une contribution financière, soit des relocalisations. Il appartiendra aussi à la France de définir sa participation au cadre de l'Union européenne pour la réinstallation. Après le temps des négociations vient le temps de la mise en œuvre ; la France y prendra toute sa part, et ce, de manière souveraine.

Ainsi, s'il faut en parler, je suis convaincu que l'impact de ces textes sera positif pour notre pays. Le pacte permet tout d'abord un meilleur traitement des demandes d'asile. Il permet aux différents pays européens de préciser entre eux la responsabilité de chacun dans le traitement des demandes d'asile, ajoutant au critère de première entrée des critères familiaux, de langue et de diplôme. L'instauration, dans des délais plus courts, d'un contrôle et d'un enregistrement des demandeurs d'asile, ainsi que d'un filtrage des étrangers en situation irrégulière aux frontières de l'Union, permettra d'alléger la pression migratoire dans l'ensemble des pays européens.

La France profitera également d'une meilleure solidarité européenne. Notre pays pourra contribuer à la solidarité introduite envers les pays subissant une pression migratoire, mais aussi en bénéficier. En cas de crise nous touchant directement, nous pourrions être soutenus par un mécanisme obligeant les autres États membres à nous venir en aide et comportant des mesures dérogatoires s'agissant des délais d'enregistrement.

Le pacte permet enfin de garantir que le traitement des demandeurs d'asile en France se fera dans le respect des droits humains fondamentaux. Il préserve ainsi l'équilibre, entre fermeté et humanisme, trouvé dans la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, adoptée par notre Parlement en décembre dernier.

Vous l'aurez compris, chers collègues, c'est bien plus sur la mise en œuvre de ces textes européens que sur leur impact que notre débat devrait s'orienter. En effet, le pacte sur l'asile et la migration n'existerait pas sans la volonté de la France et de ses partenaires,...

Mme Edwige Diaz. Ce n'est pas ça le problème !

M. Alexandre Vincendet. ...et c'est animés par cette même volonté que nous devons à présent en faire un pilier de la politique migratoire européenne. (*M. Thomas Rudigoz applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Elsa Faucillon.

Mme Elsa Faucillon (GDR-NUPES). Le 10 avril 2024, le Parlement européen a adopté le pacte sur la migration et l'asile. Nous pensons qu'il ne résoudra en rien la crise de l'accueil que traverse notre continent. Pire encore, il valide la théorie infondée et abjecte du grand remplacement ; il laisse les pays du Sud seuls pour accueillir les exilés qui parviennent à leurs côtes, renforce l'Europe forteresse et méconnaît manifestement l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cet ensemble de dix textes législatifs n'impose aucun mécanisme de solidarité entre les pays européens en matière de prise en charge des exilés arrivés sur le territoire européen. C'était pourtant l'objectif initialement affiché : la Commission européenne avait présenté le nouveau pacte comme une « solution » qui permettrait de résoudre la disparité des normes empêchant la mise en œuvre d'un régime d'asile européen commun dans les États membres.

Or, le pacte s'inscrit encore largement dans la logique de la procédure Dublin : le principe du premier pays d'entrée est maintenu et il n'y aura pas de relocalisation obligatoire des personnes secourues. Pourtant, la répartition proportionnelle des demandeurs d'asile dans toute l'Europe aurait pu constituer une solution humaine et durable. Au lieu de cela, les États membres qui ne sont pas situés aux frontières extérieures de l'Union peuvent éviter ce partage des responsabilités. Comment ? En contribuant matériellement, logistiquement, et financièrement à la dimension externe de la politique migratoire européenne ; en d'autres mots, en payant murs, caméras, grillages et autres barbelés aux États membres frontaliers.

Mais qui croit encore que, si nous érigeons des murs, les gens arrêteront de fuir leur pays ? Le tarissement des voies légales sûres ne fait qu'entraîner davantage de morts. En plus de ne rien résoudre à la crise de l'accueil, cela pénalise davantage les pays du sud de l'Europe et contribue ainsi à l'abandon des populations locales concernées – disons-le, c'est du pain bénit pour les nationalistes.

Le pacte renforce aussi l'Europe forteresse en généralisant l'approche « hotspot », c'est-à-dire, concrètement, la détention *de facto* aux frontières, sans aucune exemption pour les familles composées d'enfants, quel que soit leur âge, ni pour les enfants non accompagnés. Ces procédures de filtrage à la frontière auront pour conséquence d'augmenter le nombre de demandeurs d'asile qui, subissant une procédure frontalière, ne seront pas considérés comme se trouvant sur le territoire de l'Union européenne.

L'expérience l'a démontré dans les hotspots grecs : le confinement d'un grand nombre de personnes aux frontières entraîne des conditions de vie inhumaines – nous le savons. Selon les termes d'Étienne Balibar, « la gouvernance [des espaces frontières] s'apparente à un état d'exception permanent ». En effet, cela entraînera une diminution des garanties de protection et augmentera les risques de violation des droits humains et de refoulements aux frontières. Tout cela se fait au mépris du droit international, notamment l'article 6 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui garantit le droit à la liberté – droit qui n'est visiblement réservé qu'à quelques-uns.

Pire encore, ces refoulements seront opérés par l'agence Frontex, dont le rôle va être renforcé. Nous parlons ici d'une agence qui s'est rendue volontairement coupable de violations massives des droits humains en Méditerranée. Son ancien directeur, Fabrice Leggeri, est actuellement en troisième position sur la liste du Rassemblement national pour les élections européennes, mais il est également poursuivi pour complicité de crimes contre l'humanité et de torture.

Ce pacte, c'est aussi une nouvelle étape dans le processus de criminalisation des migrants. Il ouvre la voie à une utilisation accrue des technologies de surveillance à tous les stades des procédures d'immigration et d'asile. Toutes ces mesures répressives, notamment l'élargissement du système d'information Eurodac, se développent au mépris de l'intérêt supérieur de l'enfant. Le pacte impose désormais la collecte d'empreintes digitales et de données biométriques pour les personnes – les enfants – âgés de 6 ans au moins, et non plus 14 ans.

Le débat organisé aujourd'hui, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, vise uniquement à servir la campagne du Rassemblement national pour les élections européennes. La répression des migrants est le seul et unique projet que vous avez à offrir aux Français ; quant à moi, je veux dire aux Françaises et aux Français que notre pays est capable d'accueillir. Ceux qui expliquent que rien n'est possible et que tout est de la faute des étrangers ne croient pas en notre pays et en sa force d'inclusion. D'ailleurs, tous les chiffres contredisent vos obsessions.

Le gouvernement français, après l'abjecte loi « immigration », a largement participé à l'élaboration de ce pacte à l'échelle européenne. Ne nous faites pas croire que vous luttez contre l'extrême droite quand vous permettez à ses idées d'intégrer nos textes. Résoudre la crise de l'accueil est le seul chemin d'humanité et d'efficacité ; notre cohésion en dépend. (*M. Gérard Leseul applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani (LIOT). Le 10 avril 2024, le Parlement européen a adopté le pacte sur la migration et l'asile, qui est de nature à refonder notre politique migratoire commune. De tels changements sont les bienvenus, tant le règlement Dublin III cristallise les tensions depuis de nombreuses années.

À cela s'ajoute le contexte particulier des guerres qui sévissent aux frontières de l'Europe, charriant leur lot inquiétant d'instabilités. En 2023, cette situation a amené 1,2 million de personnes à demander l'asile sur le sol européen, mais également 380 000 personnes à tenter d'y entrer illégalement. De tels chiffres nous rappellent la crise migratoire de 2015, lors de laquelle les règles européennes avaient montré leurs limites. Dublin III a en effet été le symbole de la désunion européenne. Manque de coopération, défaut de responsabilité de la part de certains États, lacunes dans les procédures des demandes d'asile : ce sont autant de problèmes qui ont condamné un système arrivé à bout de souffle.

En cela, nous estimons que le pacte sur la migration et l'asile est un texte européen majeur et nécessaire. Tout d'abord, il renforcera, dès son entrée en vigueur, les frontières extérieures de l'Union européenne. L'instauration d'un filtrage dans des centres de rétention permettra de maîtriser les flux entrants. Cependant, si le nombre de places créées ne fait pas l'objet d'efforts supplémentaires, le minimum annoncé de 30 000 places est très insuffisant.

La coopération avec des pays voisins de l'Europe et liés à nous par des accords est également très importante pour contrôler les flux migratoires. Je pense en particulier à la Turquie et à la Tunisie. À ce propos, j'émettrai quelques doutes pour ce qui concerne les bases posées à l'accord avec la Tunisie. Le trafic en Méditerranée explose, et l'accord ne mentionne aucun objectif chiffré ni l'obligation de réadmettre les ressortissants de pays tiers. Plus généralement, lier notre destin à des pouvoirs aux tendances autoritaires revient à institutionnaliser une situation où des politiques de chantage peuvent nous rendre vulnérables.

Il était indispensable de renforcer la solidarité entre les pays membres de l'Union européenne. Il est en effet intolérable de laisser à nos voisins, notamment l'Italie et la Grèce, la lourde charge de gérer seuls une question qui concerne tout le continent. Ainsi, nous saluons l'obligation de solidarité en cas de pression migratoire forte qui est une avancée concrète. Démultiplier les canaux de coopération s'inscrit dans un esprit de respect mutuel entre Européens. À ce titre, la France pourrait se voir demander d'accueillir 4 000 migrants par an. Alors que le taux d'occupation des centres de rétention administrative (CRA) est déjà très élevé, il sera indispensable de veiller à en éviter la saturation. La création de onze centres supplémentaires accompagnera cette éventuelle montée en charge.

Enfin, comment ne pas aborder le sujet des flux sortants ? Ce pacte se veut être la clé de retours effectifs à la frontière. Questionner notre capacité à maîtriser les flux sortants est légitime quand seulement 6,9 % des OQTF ont été exécutées en 2022. La France, tout comme ses partenaires européens, fait face au défaut de coopération des pays d'origine ou de transit pour ce qui est de la réadmission des personnes expulsées. Le débat s'inscrit donc ici dans le champ de la coopération internationale, et à ce titre, c'est en Européens que nous serons à même d'exercer une influence suffisante sur nos partenaires dans le but d'assainir nos relations migratoires.

Poursuivant cette logique, la proposition de la Commission visant à intensifier les accords de réadmission est porteuse d'espoir. Le seul bémol que nous déplorons concerne la notion de « pays sûr », pourtant fondamentale dans la conduite de nos politiques migratoires : une liste européenne commune aurait été très largement préférable.

En conclusion, si nous estimons que ce pacte est porteur d'avancées concrètes, de nombreux défis resteront à relever. Les projections indiquent que la population africaine, pour ne parler que d'elle, augmentera de plus de 1 milliard d'habitants d'ici 2050, c'est-à-dire demain. Cette donnée nous permet d'imaginer la force de la pression migratoire qui devrait s'exercer à nos frontières dans un avenir immédiat. Seule une politique de partenariat visant à l'émergence économique et sociale des pays du Sud permettra de relever, à terme, le défi migratoire. Cette politique de codéveloppement est tout sauf simple mais elle est indispensable. Dans ce domaine, comme dans d'autres, la France a un rôle immense à jouer.

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Rudigoz.

M. Thomas Rudigoz (RE). Fruit d'un long travail collectif et transpartisan, le pacte européen sur la migration et l'asile a été largement adopté par le Parlement européen il y a un mois. L'adoption, en décembre 2023, de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration témoigne de notre volonté de faire aller de pair les ambitions européennes et les ambitions françaises.

En pratique, toute personne entrant clandestinement dans l'Union européenne pour y chercher refuge sera placée dans des centres installés aux frontières européennes pour être identifiée et enregistrée dans les sept jours suivant son arrivée. Ceux jugés peu susceptibles d'obtenir l'asile seront retenus pour une évaluation accélérée de leur demande, en trois mois maximum. En cas de refus, ils seront renvoyés dans leur pays d'origine. Ce dispositif est conçu pour soulager la pression sur les systèmes nationaux d'asile et pour réduire la présence de migrants en situation irrégulière dans des zones sensibles comme Calais, Nice, Marseille ou les grandes agglomérations telles que Paris ou Lyon.

La solidarité européenne joue un rôle crucial dans la lutte contre l'immigration irrégulière et dans la gestion efficace des flux migratoires. En unissant leurs forces, les pays membres de l'Union peuvent partager les responsabilités et les ressources nécessaires pour sécuriser les frontières, identifier les demandeurs d'asile légitimes et traiter chaque cas avec équité et humanité. Cette solidarité permet également de garantir que les États membres les plus touchés par les arrivées massives de migrants reçoivent le soutien nécessaire pour faire face à la situation.

Aujourd'hui, cette solidarité est défaillante puisque quatre pays, l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie, ont reçu plus des deux tiers des demandes d'asile en 2023. Demain, cette solidarité sera obligatoire mais assortie de la possibilité de choisir entre l'accueil des demandeurs d'asile ou le soutien financier aux pays d'accueil.

En clair, les passagers clandestins de l'Union européenne qui refusent, comme le Premier ministre hongrois Viktor Orbán, de prendre leur part dans cette solidarité devront payer, alors que la France, qui assume ses responsabilités, sera aidée par l'Union européenne et ses membres. Voilà l'impact du pacte !

D'un point de vue plus politique, ce texte a été un révélateur. D'un côté, la gauche socialiste française et la droite républicaine française s'opposent à un texte négocié et largement voté par la gauche socialiste européenne et la droite républicaine européenne. De l'autre, les extrêmes, fidèles à eux-mêmes, s'opposent à toute solution qui permettrait à notre continent de relever l'un des enjeux majeurs de notre siècle. Pire, le Rassemblement national, à l'origine de ce débat, cherche, comme à son d'habitude, à agiter les peurs, à stigmatiser, à cliver, dans la droite ligne de sa politique.

M. Emmanuel Blairy. C'est faux !

M. Thomas Rudigoz. Nous, représentants de la majorité présidentielle, sommes ici les seuls à être cohérents, puisque nous faisons ce que nous disons : il nous faut plus d'Europe pour rendre le droit d'asile effectif et stopper l'immigration irrégulière ! Pour ne plus avoir de jungle à Calais, pour accueillir dignement les personnes bénéficiant de l'asile, pour mettre fin à ces drames humains, nous avons besoin de cette politique européenne forte. Nous avons donc besoin d'Europe !

Madame la ministre, le dispositif proposé permettra de réduire considérablement les délais et les procédures : comment coordonnerons-nous ce pacte avec les mesures prévues par la loi immigration votée en décembre, qui tend au même objectif ? De surcroît, pourriez-vous nous expliquer le chemin que devra suivre un demandeur d'asile depuis son arrivée en Europe jusqu'au jour où les autorités rendront leur décision à son égard, qu'elle soit positive ou négative ? Que se passera-t-il jusqu'à son installation dans un pays tiers ou son retour dans son pays d'origine ?

M. Yoann Gillet. Cela n'arrive jamais !

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Minot.

M. Maxime Minot (LR). Les pays d'Europe, la France en particulier, sont aujourd'hui une destination importante des flux migratoires dans le monde. Près de 23 millions des habitants de l'Union européenne, soit 5,1 % de la population totale de l'Union, sont des citoyens non européens. Parmi ceux-ci, 8,7 millions sont en activité sur le marché du travail des États membres de l'Union européenne.

Depuis une dizaine d'années, l'Union européenne et ses États membres font face à une crise migratoire larvée qui a atteint son paroxysme en 2015-2016, à la suite de la crise syrienne. En Europe, cette situation s'est traduite par des arrivées incontrôlées de migrants irréguliers, fuyant certaines régions du monde pour rallier le continent européen. Ce flux n'a pas cessé depuis, les crises s'ajoutant aux crises. En réalité, cette crise a agi comme un révélateur des insuffisances des politiques européennes de migration et d'asile.

Mercredi 10 avril, le Parlement européen a validé, quatre mois après les États membres, la dizaine de règlements et directives qui composent le pacte sur la migration et l'asile. Ce pacte durcit les contrôles des arrivées aux frontières de l'Union européenne et instaure un système de solidarité entre les États membres pour la répartition des réfugiés.

La réforme introduit un filtrage obligatoire des migrants qui arrivent aux frontières de l'Union européenne, en les enregistrant dans une base de données commune, Eurodac. Une procédure à la frontière est prévue pour ceux qui sont statistiquement les moins susceptibles d'obtenir l'asile : ils seront retenus dans des centres, le temps que leur dossier soit examiné de façon accélérée.

La règle en vigueur selon laquelle le premier pays d'entrée dans l'Union européenne d'un migrant est responsable de sa demande d'asile est maintenue, moyennant quelques aménagements. Un système de solidarité obligatoire est organisé pour aider les pays où arrivent de nombreux exilés, comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne. Le pacte sur la migration et l'asile a donc été amélioré puisqu'il n'y a plus de délocalisation obligatoire des migrants. C'est une victoire pour la droite et notre collègue François-Xavier Bellamy.

Cependant, plusieurs textes nous posent encore problème : le cinquième, relatif à la gestion de l'asile et de la migration, le sixième qui se rapporte aux situations de crise et aux cas de force majeure, le huitième qui prévoit le cadre de l'Union pour la réinstallation. En effet, ce cadre prévoit l'admission de ressortissants de pays tiers et apatrides dans les territoires des États membres. Il favorise par conséquent le regroupement familial et présuppose qu'il n'y a aucune raison de poser des limites à l'immigration si celle-ci est légale.

Concernant le neuvième texte, qui traite des normes relatives aux conditions à remplir pour bénéficier d'une protection internationale, les critères communs sont assez laxistes car, lorsque certains aspects de la déclaration du demandeur ne sont soutenus par aucune preuve, il devrait conserver le bénéfice du doute si sa crédibilité générale est établie. Avoir commis un crime politique ou une infraction sans gravité n'empêche pas de recevoir le statut de réfugié. Il y est par ailleurs demandé d'attribuer un titre de séjour aux membres de la famille du réfugié, même dans le cas où ces derniers ne seraient pas éligibles à la protection internationale.

Enfin, le dixième texte relatif aux normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale, s'il prévoit un cadre qui vise à harmoniser les conditions

d'accueil, ce qui permettra de réduire les mouvements secondaires de migrants, énonce aussi des conditions d'accueil assez généreuses : versement d'une allocation journalière, accès au logement et à la nourriture, à des produits d'hygiène personnelle. Ces dispositions pourraient encourager ceux qui vivent dans des pays où le salaire moyen est inférieur à 100 euros à demander l'asile en Union européenne, ce qui augmenterait le nombre de demandeurs !

Ce pacte va dans le bon sens et contient des mesures que la droite demande depuis longtemps. Cependant, il ne suffit pas. L'efficacité d'une politique en matière d'asile et de migration dépend également de la réduction de l'afflux d'arrivées irrégulières, de la promotion d'une politique de retour et de réadmission dans les pays d'origine, et de la prévision de voies légales accessibles pour la migration légale qui profite à l'Europe et aux pays d'origine. Bref, le compte n'y est pas et il est temps de stopper l'immigration incontrôlée !

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte (SOC). Une fois encore, le Rassemblement national a choisi l'une de ses vieilles antiennes pour diffuser dans le pays la peur de l'étranger, qui l'anime depuis longtemps.

M. Maxime Minot. Oh !

M. Arthur Delaporte. C'est la peur du migrant criminalisé et criminel. La porosité des frontières passeroies expliquerait à elle seule, selon eux, le mal-être de la France.

Mme Edwige Diaz. Un peu de modération.

M. Arthur Delaporte. Vous avez atteint votre objectif : dans un hémicycle désespérément vide, vous n'êtes que cinq élus du Rassemblement national.

M. Maxime Minot. Vous êtes deux !

M. Arthur Delaporte. L'absence des députés de l'opposition témoigne du manque d'intérêt de la représentation nationale pour l'instrumentalisation incessante de l'immigration, que vous n'avez cessé de pratiquer, dans votre campagne électorale ou au Parlement européen, malgré l'absentéisme de vos représentants qui feraient mieux d'être à Bruxelles plutôt qu'occupés à diffuser la haine sur les plateaux de télévision.

Plutôt que de vous concentrer sur l'utile, en proposant des mesures d'accueil dignes, plutôt que de vous servir du levier européen pour financer des structures d'intégration qui permettraient d'offrir l'asile aux victimes des conflits dans le monde,...

Mme Edwige Diaz. Avec quel argent ?

M. Arthur Delaporte. ...plutôt que de réfléchir aux conséquences du bouleversement climatique qui augmente encore davantage le nombre de réfugiés, le Rassemblement national préfère jouer sur les peurs.

Il faut dire que vous avez été bien aidés. J'entendais à l'instant M. Minot prononcer des phrases similaires à celles qu'on pourrait entendre chez vous, même s'il demeurait légèrement plus modéré.

En face de moi, en contrebas des bancs vides de la majorité, se trouve la représentante du Gouvernement, qui est, d'une certaine manière, comptable de ce qui s'est passé ici même en décembre dernier, lorsqu'en accord avec le Rassemblement national et Les Républicains, vous avez voté un texte soutenu par ces deux groupes,...

M. Thomas Rudigoz. C'est faux !

M. Arthur Delaporte. ...qui contribuait aussi à criminaliser et à stigmatiser l'étranger, et à faire en sorte qu'il soit considéré comme la source des maux de notre pays.

M. Thomas Rudigoz. C'est faux !

M. Arthur Delaporte. Ce qui se passe en France se passe en Europe ; ce qui se passe au Parlement français se passe dans l'hémicycle de Bruxelles. Il s'y noue des alliances de circonstance, entre ceux qui se présentent comme des libéraux progressistes et humanistes et ceux qui se présentent comme des conservateurs réactionnaires et xénophobes.

M. Yoann Gillet. Rien que ça !

M. Arthur Delaporte. Oui, les procédures européennes doivent être revues ! Oui, les accords de Dublin sont un échec ! Oui, la situation est telle, par exemple dans le Calvados, que des étrangers qui sont ici se trouvent « dublinés » en Italie, alors que leur objectif n'est pas de déposer une demande d'asile dans ce pays ! Oui, la gestion de l'asile à l'échelon européen pose des problèmes !

Et, oui, la France n'est pas exemplaire en la matière, puisqu'elle a – vous le savez, madame la ministre – rétabli en 2015 des contrôles aux frontières intérieures de l'Union européenne, qu'elle a sans cesse reconduits depuis lors. Je pense en particulier aux drames humains qui se déroulent jour et nuit à Briançon et à Menton – la semaine dernière encore, un accident s'est produit sur la voie ferrée reliant Vintimille à Menton –, alors que, théoriquement, nous sommes à l'intérieur de l'Union européenne, où les frontières sont ouvertes.

Pourquoi justifie-t-on encore la reconduction de cette fermeture des frontières intérieures au nom de la lutte contre la menace terroriste ? Parce que, en réalité, le Gouvernement veut éviter que trop de migrants, supposés envahir notre pays, ne le fassent. C'est pour exercer un contrôle migratoire aux frontières intérieures qu'il y rétablit des postes de contrôle.

Il y a un an, je me suis déplacé à Menton, et j'y ai rencontré des habitants terrorisés à la perspective d'une invasion massive de migrants, puisqu'à cette époque les télévisions diffusaient les images de Lampedusa, où se trouvaient plus de 8 000 personnes arrivées durant l'été. Résultat : quelques mois après, alors qu'environ 200 personnes par jour étaient interceptées à la frontière, ce nombre était réduit à une trentaine. Où est passée cette vague migratoire ? Où sont passées ces hordes d'étrangers qui devaient déferler sur notre pays ? Nulle part ailleurs que dans vos fantasmes et dans vos têtes !

Je suis fier de représenter un groupe qui, avec Raphaël Glucksmann, pour les élections européennes, a eu la cohérence et le courage de voter contre les mesures du pacte sur la migration et l'asile, qui sont contraires à nos valeurs et conduisent à l'instauration d'un système de traçage, de criminalisation et de répression de l'étranger présent sur notre sol, avec un seul résultat : favoriser et diffuser les discours haineux du Rassemblement national. (*M. Gérard Leseul applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. Je vous prie d'excuser l'absence du ministre de l'intérieur et des outre-mer Gérald Darmanin qui, comme vous le savez, a largement contribué à la préparation et à l'adoption du pacte européen sur la migration et l'asile, dont nous débattons aujourd'hui.

M. Maxime Minot. C'est tout le problème !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Je me félicite de ce débat, car il me donne l'occasion de dire aux Français tout ce que nous avons fait depuis 2017 pour répondre au grand défi de l'immigration. Contrairement aux extrêmes, qui préfèrent se nourrir des difficultés sans jamais travailler ni voter aucun texte, le Gouvernement, pour sa part, préfère agir, à la fois à l'échelon national et à l'échelon européen.

D'abord, nous avons fait aboutir ce pacte sur la migration et l'asile. Il était très attendu depuis la crise migratoire de 2015-2016 et n'avait pas pu voir le jour sous la précédente législature européenne. Grâce à l'élan donné par la relance de la procédure sous la présidence française de l'Union européenne en 2022, nous avons réussi à faire adopter, le 10 avril, par le Parlement européen les huit règlements et directives du pacte, qui renforceront profondément notre capacité à agir pour contrôler nos frontières européennes et éviter les abus dont le droit d'asile fait l'objet.

Permettez-moi de rappeler ici en quoi consiste ce pacte en quelques points essentiels. Ce pacte, ce sont d'abord des contrôles plus efficaces et harmonisés aux frontières extérieures de l'Union européenne, assortis d'un enregistrement systématique dans le fichier Eurodac, quel que soit le mode d'entrée sur le territoire.

Ce pacte, c'est aussi une procédure d'asile commune aux frontières extérieures de l'Europe. Il permettra de rejeter plus vite les demandes n'ayant aucune chance d'aboutir et d'instaurer une procédure de retour rapide vers les pays de départ, avec le soutien financier de l'Union européenne, de Frontex, et de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA).

Ce pacte, ce sont encore des mesures concrètes pour mieux lutter contre les mouvements secondaires, par une simplification du système de Dublin visant à renvoyer automatiquement le demandeur d'asile vers le pays responsable du traitement de sa demande.

Ce pacte, c'est enfin un système plus équitable, comportant un régime de solidarité pérenne entre les États membres, les pays de première entrée appliquant des contrôles qui, jusqu'ici, n'existaient pas.

Cela concernera l'accueil de personnes éligibles à l'asile et qui ont droit à notre protection, car c'est l'honneur de la France et de l'Union européenne de protéger les réfugiés qui fuient les guerres et les persécutions.

J'ai entendu, sur les bancs de cet hémicycle, les critiques de cette politique qui, selon certains, serait inhumaine, selon d'autres, laxiste. Je constate surtout que ce sont toujours les mêmes qui contestent et qui ne font rien pour régler les problèmes.

En ce qui nous concerne, nous sommes déjà au travail pour préparer l'application de ce pacte. Bien sûr, ce travail n'est pas terminé. Une conférence des ministres de l'intérieur s'est tenue les 29 et 30 avril derniers à Gand, précisément pour préparer les aspects concrets et opérationnels de cette application, car c'est ce qui compte véritablement.

Elle passe par exemple par la création de capacités opérationnelles aux frontières extérieures de l'Union européenne, pour y traiter simultanément 30 000 demandes d'asile, mais aussi de capacités de rétention, pour éloigner du territoire européen les étrangers en situation irrégulière qui ne veulent pas le quitter d'eux-mêmes.

C'est ce que nous faisons déjà à l'échelon national.

M. Yoann Gillet. Cela ne se voit pas !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Depuis 2017, nous avons augmenté le nombre de places de rétention de 25 %, pour disposer aujourd'hui de 2 000 places destinées à l'éloignement des étrangers auteurs de troubles à l'ordre public, radicalisés, ou délinquants. Car nous n'avons pas attendu l'adoption du pacte sur la migration et l'asile pour agir au niveau national.

M. Thomas Rudigoz. Il y a déjà des résultats !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. La loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, promulguée le 26 janvier 2024 après avoir été votée le 19 décembre 2023, nous a donné de nouveaux leviers pour lutter contre l'immigration clandestine, mettant fin à l'impunité d'étrangers qui n'étaient pas expulsables.

Le ministre de l'intérieur a ainsi annoncé hier une progression de 28 % des expulsions d'étrangers délinquants depuis le début de l'année 2024 par rapport à la même période l'année précédente, ce qui porte le nombre d'expulsions d'étrangers dangereux à plus de 10 000 sur ces trois dernières années et à plus de 1 000 le nombre d'étrangers radicalisés depuis 2017.

Grâce à la coopération avec les principaux pays de départ et à ces nouveaux moyens, la France est l'État européen le plus actif en matière d'éloignement forcé. (*M. Yoann Gillet fait une moue dubitative.*)

La question de l'asile, celle de la maîtrise des flux migratoires, et celle de la protection de l'ordre public sont fondamentales pour la cohésion de nos sociétés. Depuis 2017, sous l'autorité du Président de la République, nous y travaillons de manière ferme et responsable, car c'est ainsi que nous répondrons aux attentes des Français.

Le pacte européen sur la migration et l'asile complète notre loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, au bénéfice de la régulation des flux migratoires, de l'intégration des réfugiés qui méritent la protection de la France, et de l'ensemble de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. Nous en venons aux questions, dont la durée, comme celle des réponses, est limitée à deux minutes, sans droit de réplique.

La parole est à M. Yoann Gillet.

M. Yoann Gillet (RN). Le droit d'asile est dévoyé, et l'incapacité du Gouvernement à faire respecter nos lois en fait une filière d'immigration massive et *in fine* clandestine. C'est donc à juste titre que les Français estiment laxiste la politique migratoire de notre pays, car ils sont conscients de la réalité et vivent au quotidien les conséquences de la submersion migratoire.

Pourtant, vous continuez à agir contre leur volonté. En 2023, 142 500 demandes d'asile ont été enregistrées en France. On sait qu'une très grande majorité des demandeurs d'asile se verront déboutés, mais que la plupart de ceux qui l'auront été resteront sur notre sol. Le ministère de l'intérieur lui-même estime d'ailleurs à 900 000 le nombre de clandestins qui s'y trouvent.

L'adoption récente au Parlement européen du pacte sur la migration et l'asile, que le Rassemblement national a fermement combattu, démontre à elle seule que l'immigration de masse est pour vous un projet, celui d'un État qui n'est pas protecteur, mais destructeur, et même moralisateur envers les États membres de l'Union européenne qui ne partageraient pas votre vision.

C'est ainsi que ce pacte européen, imposé par la Macronie et ses alliés, prévoit l'accueil ou la contribution : vous accueillez des migrants, ou vous payez. Les gouvernements macronistes s'inscrivent dans la continuité de ce qui s'est fait depuis quarante ans et qui a mené notre pays là où il en est aujourd'hui.

Pire : vous organisez, avec votre alliée Ursula von der Leyen, l'accélération de la submersion migratoire. Vous balayez d'un revers de main la volonté du peuple français, qui plébiscite les mesures que proposent Marine Le Pen, Jordan Bardella et le Rassemblement national.

Madame la ministre, combien de drames les Français subiront-ils encore avant que vous ne daigniez réagir ? Jusqu'où êtes-vous prêts à aller pour répondre docilement aux injonctions de l'Union européenne ? Je crois en une mobilisation des Français le 9 juin, pour dire non à l'Europe de Macron, oui à l'Europe des nations qu'incarne Jordan Bardella ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Je voudrais vous dire d'abord à quel point je dénonce l'indignité du Rassemblement national, qui, comme vous l'avez fait dans votre prise de parole introductive et venez encore de le faire, instrumentalise systématiquement les drames, pour en tirer un bénéfice politique. (*M. Gérard Leseul applaudit.*)

M. Emmanuel Blairy. Jamais !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. On vous l'a déjà dit : le RN entretient son fonds de commerce en nourrissant les peurs. Oui, monsieur le député, il y a des demandeurs d'asile qui ont droit à la protection. C'est cela, nos valeurs européennes.

Vous voulez demeurer sourds à ce que contient ce pacte européen, très complémentaire de la loi immigration que nous avons votée. Cette volonté est évidente : vous êtes absents du Parlement européen, vous n'y siégez pas, vous ne travaillez pas pour y exercer une influence. On ne sait pas ce que vous souhaitez pour l'Europe ! On sait seulement que vous êtes absents et que vous ne votez pas...

M. Maxime Minot. Ce soir, en tout cas, ils sont davantage présents que votre majorité !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Ce pacte européen sur la migration et l'asile a pour objectifs une plus grande fermeté, par un contrôle plus efficace des frontières extérieures ; une meilleure coordination, grâce à des mesures concrètes de lutte contre les mouvements secondaires, soit les mouvements postérieurs à l'entrée des migrants sur le territoire européen – qui se produit souvent en Italie, pour ce qui nous concerne – ; une plus grande équité, reposant sur un régime de solidarité pérenne – oui, de solidarité, monsieur le député – entre les États membres ; une plus grande résilience, fondée sur un cadre autorisant les États membres, en cas de crise, de force majeure, ou d'attaque hybride instrumentalisant la migration, à appliquer des règles spécifiques en matière d'asile et de retour, tout en bénéficiant de mesures de solidarité renforcées.

Cette lecture du pacte européen sur la migration et l'asile requiert certes un peu de subtilité, monsieur le député.

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Blairy.

M. Emmanuel Blairy (RN). En sept ans, vous avez ruiné notre économie : les Français doivent compter chaque sou et tricher pour que leurs enfants ne s'aperçoivent de rien.

En sept ans, vous avez fait de nos quartiers des favelas : en Île-de-France, deux tiers des agressions sexuelles sont le fait d'étrangers.

En sept ans, vous avez plongé notre pays, la France, dans le chaos : il s'y commet 120 attaques au couteau par jour.

En sept ans, vous avez fait entrer sur notre territoire 1,5 million d'immigrés et 900 000 clandestins. Le pacte sur la migration et l'asile accélérera ce mouvement, alors même que 70 % des Français souhaitent un référendum constitutionnel relatif à la politique migratoire nationale, comme le proposent Marine Le Pen et Jordan Bardella.

M. Maxime Minot. Et Les Républicains !

M. Emmanuel Blairy. Les maires de France, notamment ceux des petites communes, expriment leur opposition à ce pacte, qui vise à répartir les migrants dans les régions, qui ne disposent pas des ressources humaines et financières requises pour les accueillir.

Alors que les peuples européens s'appêtent à renvoyer chez eux nombre de députés euromondialistes, les conséquences néfastes des textes que ces derniers ont votés au cours de cette législature ont précipité le déclin de notre vieille Europe.

Vous avez rendu l'Europe malade – et même mortelle. Or elle sera forte si les nations qui la composent sont fortes de leur souveraineté. L'Europe est multimillénaire quand votre Union européenne n'a que soixante-dix ans.

Il est l'heure de faire marche arrière et, cet après-midi, de prendre vos responsabilités pour dire aux Français que vous les consulterez comme ils le demandent. Votre projet consiste à répartir les migrants ; la volonté des Français est de les faire repartir. Ils crient avec nous : vivement le 9 juin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

(À dix-neuf heures, M. Sébastien Chenu remplace Mme Hélène Laporte au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. SÉBASTIEN CHENU

M. le président. Mme Hélène Laporte a laissé pousser sa barbe ! (*Sourires.*) Bonsoir à tous !

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Bienvenue et merci, monsieur le président !

Monsieur le député, au moment où vous posez la deuxième question de votre groupe, je dois vous faire part – tout comme un député qui s'est exprimé tout à l'heure – de mon incompréhension concernant l'objet du débat que vous avez inscrit à l'ordre du jour.

Vous stigmatisez les migrants...

M. Jean-François Coulomme. C'est leur seul programme !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. ...tout en passant sous silence plusieurs faits concrets.

M. Emmanuel Blairy. Et le référendum ? C'était ma question !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Ainsi, depuis 2017, la politique d'éloignement connaît une efficacité croissante,...

M. Nicolas Sansu. C'est sûr ! Bravo...

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. ...notamment sous l'effet de la loi « asile et immigration » de 2018. Depuis 2022, nous plaçons prioritairement en rétention les étrangers constituant une menace pour l'ordre public, ce qui entraîne une hausse continue des éloignements. Je suis obligée de vous le répéter : en 2024 – à la fin avril –, le nombre d'éloignements d'étrangers connus pour trouble à l'ordre public a augmenté de 28 % par rapport à l'an dernier.

M. Emmanuel Blairy. Ce n'est pas ma question !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Si, monsieur, c'est votre question !

Ensuite, vous appelez de vos vœux un référendum.

M. Yoann Gillet. La parole au peuple !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Or savez-vous ce qui a été décidé au niveau européen ? Le pacte sur la migration et l'asile a été voté par le PSE – le parti socialiste européen –, le PPE – le parti populaire européen – et Renew.

M. Yoann Gillet. On s'en fiche !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Vous vous en fichez peut-être mais je vous le rappelle !

Ce texte a été adopté grâce aux voix des deux tiers du Parlement européen. Puis, au Conseil de l'Union européenne, il a été approuvé à l'unanimité moins deux voix, celles de la Hongrie et de la Pologne : vingt-cinq pays se sont donc mis d'accord pour travailler ensemble, de façon solidaire, afin de limiter les migrations clandestines.

Je le répète, je ne comprends pas l'objet de ce débat.

M. le président. La parole est à Mme Ersilia Soudais.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NUPES). Il est parfaitement normal que nous débattions aujourd'hui du pacte européen sur la migration et l'asile, sur proposition du RN, tant cet accord épouse parfaitement les idées de l'extrême droite.

Toutes les propositions votées dans ce cadre vont dans un seul sens : restreindre les droits des personnes en mouvement. Les États pourront s'affranchir d'un large éventail de réglementations européennes en matière d'asile, en période de hausse soudaine des arrivées. Pire encore : cet accord permet des exceptions en cas d'instrumentalisation, ce qui laisse entendre que les vies humaines ne seraient que des outils politiques.

Nous le répétons : rien ne peut empêcher la liberté de circulation ni la détermination de ceux qui cherchent à fuir l'horreur, la guerre et la violence. Rien ne peut empêcher ceux qui cherchent un avenir d'essayer d'en forger un meilleur.

Cependant on continue d'utiliser les mêmes techniques répressives, qui mettent en danger la vie des gens. On l'a vu lors du débat abject qui s'est déroulé entre ces murs à l'occasion de l'examen de la loi immigration, ce texte qui consacrait le mariage entre la majorité et le RN.

Voici à présent une autre preuve de cette union : le pacte européen, qui inclut l'externalisation des frontières avec des accords bilatéraux avec l'Albanie, la Libye, la Turquie ou encore la Tunisie.

Prenons tout d'abord l'exemple de la Libye, pays considéré comme sûr par l'Union européenne alors qu'il viole de façon évidente les droits humains des migrants, comme le rappelle régulièrement l'ONU. Il leur inflige en effet torture, détention arbitraire ou encore esclavage sexuel.

Passons à la Tunisie, dont le régime autoritaire s'est rendu responsable de l'envoi de milliers de migrants dans le désert, sans eau et dans des conditions inhumaines – on compte au moins vingt-sept morts. Cela n'a pas empêché l'Union européenne – avec les camarades italiens du RN – de signer un accord avec le régime tunisien.

Au fond, la seule différence entre le projet de l'extrême droite et celui des libéraux – qui a abouti à ce pacte européen –, c'est l'externalisation de la violence, la sous-traitance du racisme et de la xénophobie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Yoann Gillet. Mais taisez-vous !

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. D'un côté de l'hémicycle, on agite les peurs ; de l'autre, on considère que le pacte européen n'aurait jamais dû être signé et que nous traitons de manière inhumaine les migrants qui souhaitent rejoindre notre pays.

La vérité, c'est que, pour parvenir à réguler les flux migratoires, comme le prévoient le pacte européen et la loi sur l'immigration que nous avons défendue en décembre, nous devons faire preuve de beaucoup d'humanité tout en assurant un contrôle important et en mettant en place une forte solidarité au niveau européen.

M. Jean-François Coulomme. Comme avec les accords du Touquet !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Je précise que la régulation concerne à la fois les migrants qui demandent l'asile et ceux qui doivent quitter le territoire.

Vous évoquez une prétendue inhumanité...

M. Jean-François Coulomme. Vous avez déjà visité un CRA ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Je vous rappelle que l'article 12 de la loi immigration interdit le placement en centre de rétention administrative de tout étranger mineur et que, dans les vingt-huit CRA, les places spécialement aménagées pour accueillir des familles accompagnées de mineurs, soit quatre-vingt-treize places en métropole, ont déjà été redéployées pour accueillir des étrangers majeurs, dont 95 % sont connus pour des troubles à l'ordre public.

Mme Ersilia Soudais. Les CRA ne devraient même pas exister !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Enfin, 30 000 places seront construites, à l'échelle européenne, afin d'accueillir convenablement les demandeurs d'asile qui arrivent sur le territoire européen...

M. Jean-François Coulomme. Commencez par bien traiter ceux qui sont là !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. ...et de protéger les principaux pays d'accueil.

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Fernandes.

M. Emmanuel Fernandes (LFI-NUPES). Vingt mille euros : voilà la valeur d'une vie humaine aux yeux de la bureaucratie européenne. En effet, depuis 2013, le règlement Dublin attribue l'examen de la demande d'asile au pays par lequel la personne est entrée dans l'Union européenne. Avec le nouveau pacte, cette règle demeure mais est complétée par un mécanisme – mal nommé – « de solidarité », visant à la relocalisation de dizaines de milliers de demandeurs d'asile

vers un autre pays de l'Union européenne. Contre une amende de 20 000 euros par tête, un pays pourra refuser d'accueillir les personnes migrantes censées y être relocalisées.

On ne peut s'empêcher de s'imaginer qu'un soir, dans un sombre bureau bruxellois, des gratte-papiers ont planché sur la question : « – Combien vaut une vie ? – 10 000 euros ? – Non, ce n'est pas assez ! – 30 000 ? – Non, c'est trop ! – Allez, 20 000, banco ! » Quelle honte ! Quelle indécence !

Il faut mettre fin au règlement Dublin et à l'approche par points d'accès, afin de soulager les États frontaliers et de garantir un partage équitable des responsabilités entre États membres.

Cet infâme pacte européen sur la migration et l'asile ne règle rien s'agissant du véritable cimetière qu'est devenue la Méditerranée. Plus de 30 000 migrants y ont perdu la vie au cours des dix dernières années, une insupportable tragédie qui vaut à l'ancien directeur de Frontex Fabrice Leggeri, candidat aux élections européennes pour le Rassemblement national, une plainte pour complicité de crime contre l'humanité.

Ce pacte ne règle en rien les problèmes structurels relatifs aux migrations. Il ne s'attaque pas aux causes des départs : les dérèglements climatiques, l'accaparement des ressources par les pays du Nord – souvent source de guerre – ou encore les régimes dictatoriaux.

Il piétine les obligations issues des conventions internationales que nous avons signées, dont la Convention internationale des droits de l'enfant, puisqu'il entraînera un enfermement généralisé d'enfants migrants qui seront parqués aux frontières.

L'Europe peut, et doit, permettre l'accueil digne des exilés, car il s'agit de vies humaines. C'est ce que proposent Manon Aubry et la liste de l'Union populaire dans le cadre des élections européennes du 9 juin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Je veux tout d'abord rappeler les enjeux de ce débat, tels que les perçoivent les Français : maîtrise des flux, droit d'asile et contrôle des frontières européennes extérieures.

Je ne comprends pas bien vos propos. Vous dites que le pacte européen sur la migration et l'asile n'est pas efficace et qu'il ne règle rien. Or il a été voté il y a seulement un mois – même si nous sommes déjà au travail pour le mettre en œuvre.

Par ailleurs, je dois avouer aux députés qui nous font le plaisir d'être présents cet après-midi qu'il me semble que nous sommes réunis non pour un débat digne de la représentation nationale mais pour un match retour du débat télévisé sur les européennes qui a eu lieu ce week-end.

À l'angélisme – d'un côté de l'hémicycle – et à l'instrumentalisation des peurs – de l'autre côté –, je préfère le sens des responsabilités, dont témoignent le Gouvernement mais aussi, je tiens à le rappeler, les socialistes espagnols et allemands qui ont voté le pacte européen.

Mme Ersilia Soudais. « Sens des responsabilités » ? Alors que vous êtes alliés avec le RN ?

M. le président. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul (SOC). La droite extrême voudrait nous faire croire qu'il existe un lien entre immigration et insécurité.

M. Yoann Gillet. C'est une réalité !

M. Gérard Leseul. Je n'entrerai pas dans ce débat mortifère, qui vise simplement à attiser les peurs et à stimuler la haine – ce dont vous avez pris l'habitude depuis de nombreuses semaines.

Alors que les négociations à Bruxelles viennent de se conclure sur un nouveau pacte européen sur la migration et l'asile, il semble bien – comme cela a été dit à plusieurs reprises – que celui-ci ne permettra pas que la Méditerranée, mer de l'ouverture et du partage, ne soit plus un lieu de mort.

Ce pacte contient plusieurs mesures visant à contrôler l'immigration clandestine et à améliorer la gestion des frontières extérieures de l'Union. Cependant, dans votre intervention, vous n'avez pas évoqué la question des passeurs. C'est pourquoi, je souhaite tout d'abord connaître les mesures que la France souhaite mettre en place pour lutter contre ce phénomène et éviter ainsi que des hommes, des femmes et des enfants meurent en Méditerranée.

Une fois le pacte européen définitivement adopté, chaque État membre devra modifier sa législation nationale, sous deux ans. Ainsi serons-nous particulièrement attentifs à l'application et à la transposition de ce pacte, notamment au respect des droits des demandeurs d'asile.

De son côté, la maigre politique migratoire nationale s'appuie sur des moyens alloués dont il était prévu qu'ils augmenteraient jusqu'en 2027, notamment pour améliorer l'intégration et garantir le droit d'asile. Ainsi, 121 732 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile devaient être financées, et le dispositif devait être renforcé en 2024 et dans les années à venir.

De même, le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (Agir), qui organise l'orientation vers l'emploi et le logement des réfugiés que nous accueillons chaque année, prévoyait une augmentation des moyens, notamment des effectifs supplémentaires dans les services de préfecture.

À l'heure des coups de rabot budgétaires, où en sommes-nous sur ces différents dossiers ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler les fondements de la loi immigration que nous avons votée en décembre. Le premier axe est celui de la fermeté : éloigner les étrangers délinquants et radicalisés et sanctionner les passeurs, qui encourent une peine de vingt ans de prison. C'est bien la loi immigration, et non le pacte européen, qui prévoit de telles règles.

Toutefois je veux rappeler que cette loi a également pour objectif d'encourager une véritable intégration par trois leviers : la langue, le travail et le respect des principes de notre République.

M. Maxime Minot. C'est le monde des Bisounours !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Le troisième axe de cette loi est la simplification. Il faut traiter plus vite les demandes d'asile. Cela passe, entre autres, par l'examen des dossiers par un juge unique mais je rappelle également, s'agissant des procédures devant le tribunal administratif, que le nombre de catégories de recours est passé de douze à quatre.

Par ailleurs, le dispositif « passeport talent » a été créé par cette même loi pour favoriser une immigration de travail, attendue par des entreprises qui ont besoin de recruter des salariés.

Entre stigmatisation et instrumentalisation, d'un côté, et accusations d'inhumanité, de l'autre, nous traçons donc un autre chemin grâce à la loi immigration votée en France et au pacte sur la migration et l'asile adopté au niveau européen. Nous nous sommes donné les moyens de relever ces défis. Prenons à présent le temps d'observer la mise en application de ces deux textes et mesurons leur efficacité d'ici quelques mois.

M. Gérard Leseul. Je vous avais posé des questions budgétaires précises !

M. le président. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu (GDR-NUPES). En France, le droit d'asile a valeur constitutionnelle. Le pacte européen sur la migration et l'asile contribue pourtant au durcissement du droit d'asile à l'échelle du continent. Au lieu d'apparaître comme une entrave à ce droit constitutionnel, un tel pacte devrait au contraire le renforcer en apportant les garanties nécessaires à son bon exercice.

En effet, ce pacte se résume à la question des frontières, transformées en zone de transit et de filtrage, niant ainsi les situations individuelles.

En réalité, ce pacte cherche à tout prix à unir un continent divisé sur le sujet, au mépris des droits fondamentaux. Pire encore, dans un exercice de novlangue devenu habituel, ses promoteurs le disent pleinement ancré dans les valeurs européennes et le droit international ! Dans les faits, il se traduit, à chaque stade du parcours du migrant, par de la détention en l'absence de condamnation et, dans les États européens, par l'affaiblissement progressif, voire la liquidation, des garanties juridictionnelles.

En témoigne, en France, la loi immigration que le Gouvernement a fait adopter à l'unisson par les droites et l'extrême droite en décembre dernier, au prétexte de simplifier le contentieux des étrangers.

À ce titre, vous me permettrez un aparté, madame la ministre, pour témoigner de mon indignation devant l'expulsion, dans mon département du Cher, d'un ressortissant français frappé d'une OQTF. Franco-ivoirien de quarante-cinq ans, fils d'un Français, arrivé en France à l'âge de sept ans il y a trente-huit ans, père de deux enfants français, il a été renvoyé *manu militari* après une incarcération de quelques mois. Vous piétinez toutes les lois de la République parce qu'il vous faut faire du chiffre et que cet homme est noir de peau !

M. Yoann Gillet. Quel rapport ?

M. Nicolas Sansu. Je peux vous assurer que le zèle de vos services déconcentrés, au mépris de la loi, va se fracasser sur les recours qui seront intentés.

Enfin, madame la ministre, la France a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Ma question est simple : allez-vous enfin respecter la CEDH, cesser de vous asseoir sur ses condamnations et ainsi mieux respecter les demandeurs d'asile ? (*M. Gérard Leseul applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Je suis très surprise par vos propos. Parmi l'ensemble des pays du monde, la France est peut-être le pays qui protège le mieux le droit d'asile.

M. Nicolas Sansu. En expulsant les Français ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est un organisme indépendant, dont la fonction est précisément de protéger ce droit. Après notre débat, votre question m'étonne. Nous pouvons être fiers de notre droit d'asile, critiqué à la droite de cet hémicycle. Comme cela a été dit, plus de 110 000 places d'accueil existent pour les demandeurs d'asile et nous en avons créé 30 000 supplémentaires.

Je ne connais pas le cas de la personne que vous avez évoquée. Si elle sortait de prison, nous avons fait ce que nous devons faire pour éloigner un étranger délinquant de notre pays...

M. Nicolas Sansu. C'est un Français ! Il est interdit d'expulser un ressortissant français. Il n'est pas étranger.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. S'il s'agit d'un Français, vous m'enverrez un courrier et je regarderai ce qui s'est passé. Je serais surprise que nous ayons éloigné un Français du territoire. Cela n'est en tout état de cause pas l'objet de notre débat.

M. le président. Le débat est clos.

4

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Débat sur le thème : « L'austérité imposée par le Gouvernement ».

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra